

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

Les perspectives de diffusion des initiatives citoyennes dans le secteur de l'énergie renouvelable

Auteure : Sophie Moreaux
Promotrice : Florence Degavre
Lectrice et lecteur : Anaïs Perilleux et Fabrice Collignon
Année académique 2021-22
Master en politiques économiques et sociales

**Faculté des sciences économiques,
Sociales, politiques et de communication**

Les perspectives de diffusion des initiatives citoyennes dans le secteur de l'énergie renouvelable

Sophie Moreaux

Promotrice : Florence Degavre

Lectrice et lecteur : Anaïs Perilleux et Fabrice Collignon

Année académique 2021-2022

Master en politiques économiques et sociales

Ce travail s'est construit à partir d'un intérêt pour la démocratisation de l'économie et pour la transition écologique, questionnant l'impact des pratiques participatives sur la société dans son ensemble. Il s'est ancré dans un projet d'économie citoyenne ambitieux dans le domaine de l'énergie, Seacoop, investissement citoyen dans un parc éolien off-shore. J'ai ainsi pu découvrir l'existence d'une dynamique collective impressionnante par ses compétences, son investissement et son enthousiasme dans la volonté de se réapproprier le bien commun qu'est l'énergie issue des sources renouvelables.

J'adresse mes remerciements sincères à ma promotrice, Florence Degavre, pour sa patience, sa disponibilité et la qualité de ses conseils, ainsi qu'aux membres de ma commission Anaïs Perilleux (Uclouvain) et Fabrice Collignon (REScoop). Je remercie aussi chaleureusement John Cultiaux pour son aide dans l'élaboration du focus groupe, ainsi que toutes les personnes qui ont accepté de me consacrer un peu de leur temps précieux lors des entretiens et à l'occasion de la réflexion en groupe.

La question du genre fait l'objet d'une attention particulière au sein des initiatives citoyennes dans le domaine de l'énergie. L'écriture inclusive s'est donc imposée. Pour des raisons de fluidité du texte, une forme allégée est privilégiée, attentive en priorité aux mots mentionnant les personnes en lien avec ces initiatives.

1. INTRODUCTION	7
1.1. LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LES NOUVEAUX ACTEURS, PERSPECTIVE HISTORIQUE ET LÉGISLATIVE	7
1.1.1. <i>Modification du paysage énergétique</i>	8
1.1.2. <i>Évolution de la réglementation du secteur éolien en Wallonie</i>	12
1.2. ÉMERGENCE DES RESCOOPS, ENTREPRISES SOCIALES PORTEUSES D'INNOVATIONS	15
1.3. LES PERSPECTIVES DE DIFFUSION DES RESCOOPS, DEFINITION DE LA PROBLEMATIQUE	17
2. CADRES THEORIQUES	21
2.1. JUSTIFICATION DES CADRES THEORIQUES	21
2.2. L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, LES CADRES DE L'EMES ET LE WELFARE MIX	22
2.2.1. <i>L'économie sociale et solidaire</i>	22
2.2.2. <i>Les entreprises sociales, l'approche EMES</i>	24
2.2.3. <i>Le Welfare mix et la dimension des acteurs</i>	26
2.3. LES COOPERATIVES	27
2.3.1. <i>Coopératives, AIC, CNC et renouveau</i>	27
2.3.2. <i>Les fausses coopératives ou coopératives de façades</i>	29
2.4. LES COOPERATIVES CITOYENNES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES ET LES RESCOOPS	30
2.4.1. <i>Les CERR et l'idéal coopératif</i>	30
2.4.2. <i>Le renouveau coopératif, hybridité de mission et de gouvernance</i>	31
2.5. LES CCER ET LES RESCOOP, MOTEURS D'INNOVATION SOCIALE POUR LA TRANSITION DURABLE	32
2.5.1. <i>La transition durable</i>	32
2.5.2. <i>L'innovation sociale dans le domaine de la transition</i>	34
2.5.3. <i>Les CCER et les REScoops comme innovations sociales dans la transition énergétique</i>	36
2.5.4. <i>Les CCER et REScoops comme mouvements sociaux</i>	37
2.6. LES CADRES MULTINIVEAUX ET MULTIACTEURS	38
2.6.1. <i>La perspective multiniveaux, MLP</i>	38
2.6.3. <i>La MLP et les relations de pouvoir</i>	41
3. MÉTHODOLOGIE	44
3.1. LE TERRAIN D'ÉTUDE, RESCOOP WALLONIE ET L'INVESTISSEMENT EOLIEN OFF-SHORE	44
3.2. LA RECHERCHE EMPIRIQUE	44
3.2.1. <i>Le focus groupe</i>	44
3.2.2. <i>Les entretiens semi-directifs</i>	49
3.2.3. <i>L'analyse des données</i>	52
4. RÉSULTATS	53
4.1. RESCOOP WALLONIE	53
4.2. L'INVESTISSEMENT EOLIEN OFF-SHORE, LEVIERS ET MOTIVATIONS MIS EN AVANT PAR LES PORTEUR.EUSE.S DU PROJET ET PAR LES MEMBRES DES COOPÉRATIVES	58
4.3. L'INVESTISSEMENT EOLIEN OFF-SHORE, LES FREINS IDENTIFIÉS PAR LES COOPÉRATEUR.RICE.S	60
4.2.2. <i>Caractère non-local du projet, hors des objectifs sociaux des organisations</i>	64
4.3.3. <i>Moins de forces humaines pour les projets locaux</i>	65
4.3.4. <i>Éloignement des principes fondateurs et prévalence du financier</i>	66
4.3.5. <i>Dilution du pouvoir et instrumentalisation par les groupes industriels</i>	67
4.3.6. <i>En conclusion</i>	68
4.4. DES POSITIONNEMENTS RÉVÉLATEURS DE DIFFÉRENTES VISIONS AU SEIN DU MODÈLE	69
4.5. LES OBSTACLES ET VERROUILLAGES FACE À LA DIFFUSION	71
4.5.1. <i>Obstacle interne, le manque de professionnalisation</i>	71
4.5.2. <i>Obstacle externe, le manque de soutien politique</i>	73
5. DISCUSSION DES RESULTATS A PARTIR DE LA PERSPECTIVE MULTI NIVEAUX	75
5.1. L'ÉNERGIE RENOUVELABLE DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE ET LA PLACE DES COOPÉRATIVES CITOYENNES	76
5.2. LES INITIATIVES CITOYENNES DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE ET LA CONCURRENCE DES FINCOOPS	80
5.3. LA FEDERATION DES COOPERATIVES AU SEIN DE RESCOOP	83
5.4. LE PROJET OFF-SHORE	88
6. CONCLUSION	93

7. BIBLIOGRAPHIE	97
LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX	103
LISTE DES ABREVIATIONS	104
8. ANNEXES	105

1. Introduction

1.1. Les énergies renouvelables et les nouveaux acteurs, perspective historique et législative

L'intensification de la crise climatique a motivé le développement des énergies renouvelables, au niveau des politiques énergétiques, de la recherche technologique et des investissements industriels. L'ampleur du défi est telle que les experts internationaux s'accordent sur le fait que les gouvernements sont incapables de réaliser seuls les investissements nécessaires. (Wüstenhagen & Menichetti, 2012) D'autres acteurs, investisseurs et producteurs d'énergie doivent être motivés et valorisés. De plus en plus de voix attentives à la transition appellent une décentralisation de la production de l'énergie et un rapprochement entre les sources et les consommateurs, faisant valoir la réduction des coûts de transport et de distribution ainsi que les gains en efficacité de gestion. Un rôle plus actif des consommateurs est attendu dans cette configuration. (Bauwens, Gotchev & Holstenkamp, 2016) Cette attente est en phase avec la mobilisation croissante de la société civile au côté de l'État et du marché, pour pallier les défaillances des États providences et les impasses des dérives néo-libérales. (Avelino & Wittmayer, 2016)

Le développement des énergies renouvelables et leur potentiel lucratif dans le marché de l'énergie libéralisé ont rapidement été exploités par les groupes commerciaux de grande envergure actifs dans le domaine de l'énergie traditionnelle. Pour contrebalancer l'hégémonie de ceux-ci et se réapproprier la maîtrise de l'énergie, des initiatives citoyennes se sont constituées pour proposer un autre mode de gestion des ressources communes. (Huybrechts & Mertens, 2014) Constituées en coopératives, elles portent des revendications écologiques fortes pour une modification de la production et de la consommation de l'énergie au niveau de la technologie, mais aussi au niveau de l'organisation du marché énergétique dans son ensemble. Elles veulent stimuler les citoyen.ne.s et les communautés locales à se positionner comme nouveaux acteurs de ce marché, porteurs d'autres motivations que la rentabilité commerciale. Elles prônent la transition vers une énergie verte, mais aussi l'efficacité énergétique par des changements de comportements guidés par une consommation durable. De façon plus large encore, elles cherchent à diffuser d'autres modèles de vie en société, en stimulant la participation citoyenne et en renforçant son pouvoir d'action sur l'environnement local au niveau social, économique et technique. (Gregg, 2020)

Pour décrire le développement et l'évolution de ces organisations, il est nécessaire d'envisager en parallèle la mise en place de dispositifs institutionnels intégrant ces nouveaux acteurs, les

enjeux écologiques et sociaux défendus au sein de ces dispositifs et les réponses que ces acteurs proposent pour faire face à ces enjeux.

1.1.1. Modification du paysage énergétique

Le paysage énergétique a évolué de manière très importante ces vingt dernières années, en raison de l'épuisement des énergies fossiles combiné à une demande exponentielle et aux enjeux du changement climatique. D'un système simple, centralisé, alimenté par un flux régulier apte à équilibrer l'offre et la demande, la société se dirige vers un modèle complexe, décentralisé, alimenté par des sources intermittentes. La libéralisation et la complexification du secteur ont multiplié le nombre d'acteurs et de parties prenantes. Les citoyen.ne.s sont appelé.e.s à devenir des « client.e.s actif.ves »¹. Ces modifications profondes et les défis énormes à relever nécessitent l'élaboration d'un nouveau modèle de marché, plus flexible, intégrant de façon active les différents acteurs dans une vision commune.

La libéralisation européenne du marché de l'électricité

L'énergie est identifiée dès la genèse de la Communauté Économique Européenne comme un secteur prioritaire à mettre en commun, mais c'est avec le traité de Maastricht en 1993 qu'un marché intérieur de l'énergie est instauré. En matière d'électricité, l'Europe entend imposer un marché unique impliquant une libéralisation du secteur et l'abandon des monopoles publics nationaux². Ce marché doit favoriser la diminution des prix pour le/la consommateur.rice tout en lui laissant le choix des opérateurs pour la production, le transport et la distribution de l'énergie, autant de secteurs autrefois assumés conjointement par les entreprises d'État. Cette mutualisation des ressources européennes vise principalement l'indépendance énergétique de l'Union. (Mayen, 2017) La libéralisation du marché de l'électricité a pour conséquences un désinvestissement des États dans ce secteur et l'apparition de nouveaux acteurs. Conformément aux conventions européennes, chaque nation est laissée libre de traduire et de mettre en pratique les objectifs de la directive selon sa situation et à son rythme.

En Belgique, la libéralisation du marché de l'électricité est instituée le 1er juillet 2007³. L'autorité fédérale puis les régions prennent les mesures nécessaires au développement et à la mise en concurrence des entreprises dans le secteur. (Mayen, 2017)

¹ Terme utilisé dans le décret instaurant les communautés d'énergie mentionné

² Union Européenne, directive (96/92/CE)

³ Le marché belge de l'électricité et la libéralisation, site du SPF Économie, consulté le 20 juin 2021 sur <https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/sources-denergie/electricite/le-marche-belge-de> (mis jour le 1er août 2019)

La promotion des énergies renouvelables au niveau européen

Avec la crise climatique et l'épuisement des sources d'énergie fossiles, les énergies renouvelables sont reconnues comme un atout majeur pour favoriser la transition énergétique dans ses dimensions environnementales et sociales. Par énergies renouvelables, on désigne des formes finales d'énergie obtenues à partir de sources inépuisables à long terme car issues de phénomènes naturels comme le vent, l'eau ou le soleil. Elles reposent sur des flux, contrairement aux énergies fossiles qui sont constituées de stocks limités. Elles ont l'avantage de pouvoir être produites sur place avec un minimum d'impact sur l'environnement, mais génèrent des difficultés en termes de coûts d'exploitation, de stockage et de raccordement au réseau. Le soutien à ces énergies relève d'un choix politique au profit de tous (Collard, 2015) et est signifiant dans le contexte de crise environnementale et d'insécurité d'approvisionnement énergétique.

Dès 2009, l'Union européenne prend des mesures claires pour le développement des énergies renouvelables en adoptant le package Climat-énergie (2013-2020). Ce texte dicte les objectifs à atteindre pour 2020 et fixe le cadre législatif pour les atteindre. La stratégie « 3x20 » vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20%, à augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique à un taux de 20% et diminuer la consommation énergétique de l'Union de 20% par rapport aux projections initiales⁴. (Huybrecht, 2013, Collard, 2015, Mayen, 2017) Au-delà de la transition écologique, cette stratégie cumule des objectifs de sécurité d'approvisionnement, de développement technologique et de croissance économique, le déploiement des énergies renouvelables devant être une source d'emplois. (Collard, 2015)

En 2014, les objectifs sont revus pour 2030⁵ avec une diminution de 40% des émissions de gaz à effet de serre, un taux de 32% d'énergie renouvelable dans la consommation et une réduction de 32,5% d'utilisation d'énergie. L'interconnexion du secteur de l'électricité entre États doit aider à atteindre ces ambitions.

En 2019, l'Europe relève à nouveau ses objectifs pour honorer les accords de Paris visant une neutralité climatique de l'Union pour 2050⁶. La réduction nette des émissions de gaz à effet de serre doit alors atteindre 55% pour 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Le Clean Energy Package et ses directives IEMD (directive « market design ») et REDII (directive « énergie

⁴ Union Européenne, Directive 2009/28/CE

⁵ Note de transmission des conclusions du Conseil européen des 23 et 24 octobre 2014, consulté le 26 juin sur <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-169-2014-INIT/fr/pdf>

⁶ Note de transmission des conclusions du Conseil européen des 10 et 11 décembre 2020, consulté le 26 juin <https://www.consilium.europa.eu/media/47328/1011-12-20-euco-conclusions-fr.pdf>

renouvelables »)⁷ adoptés à la suite de ces négociations montrent la volonté de transformer en profondeur le marché de l'énergie. La grande évolution de ce projet est l'affirmation du rôle clé du consommateur, défini comme « proconsommateur », participant de façon active à la généralisation des énergies renouvelables et au processus de transition. Ces directives introduisent et reconnaissent légalement les notions de Communautés d'énergies renouvelables (CER) et de Communautés d'énergie citoyennes (CEC⁸) qui envisagent de nouvelles formes de partage de l'énergie. Ces communautés d'énergie sont définies comme des entités juridiques constituées réunissant des personnes physiques, des autorités locales ou des PME, pour produire, stocker, vendre ou échanger de l'énergie et réaliser collectivement des activités d'autoconsommation. L'adhésion repose sur la participation volontaire et ouverte. Les bénéfices attendus sont communautaires, environnementaux, économiques ou sociaux pour les membres ou les zones où elles opèrent et non de générer des profits financiers. Dans le cas des CER, cette énergie doit être exclusivement produite à partir de sources d'énergie renouvelable. La directive accorde le droit aux citoyens de s'investir dans des projets d'ER tout en gardant leur accès aux autres fournisseurs du marché.⁹ Les citoyens, communes ou entreprises peuvent donc désormais investir ensemble dans des projets d'énergie renouvelable et partager l'énergie qu'ils produisent. La réappropriation de la production et de la distribution de l'énergie par le citoyen doit stimuler une meilleure gestion de celle-ci avec des retombées positives sur le partage et la dé-consommation. Le modèle prévoit une réduction de la facture pour les participant.e.s et des retombées positives sur l'économie locale. Les possibilités de partage étendues aux personnes précarisées doivent renforcer l'inclusion sociale des projets. Pratiquement, c'est tout le modèle de l'approvisionnement énergétique qui est modifié, car il offre la possibilité aux consommateurs de maîtriser tout le processus. Ces textes signent la reconnaissance de l'importance des initiatives citoyennes, concrétisée par l'instauration d'un cadre et par la définition des droits et des obligations de ces initiatives. À l'instar des directives européennes, elles doivent être transposées par les États membres dans leur droit national d'ici 2020 pour la directive « électricité » et juin 2021 pour la directive « énergie renouvelable ». Les efforts européens sont répartis au niveau des États membres en fonction de leur situation et

⁷ respectivement la Directive 2019/944 (5 juin 2019) pour définir les règles du marché intérieur de l'électricité consultée le 26 juin 2021 sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019L0944&from=NL> et la Directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables consultée le 26 juin 2021 sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32018L2001>

⁸ article 2.11 de la directive 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019

⁹ article 2.16 de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables

de leurs possibilités, puis entre région et enfin par filière (de Schoutheete, 2018). Les objectifs sont contraignants, mais chaque entité est libre de déterminer les politiques qu'elle préfère adopter pour les atteindre.

Les énergies renouvelables et la participation citoyenne sont donc au cœur de la transition écologique et leur développement fait l'objet d'une attention croissante de la part des politiques européennes. La production d'électricité est le domaine dans lequel les pouvoirs publics concentrent la plus grande partie de leurs ambitions en faveur du renouvelable ce qui donne lieu à l'instauration de mécanismes de soutien. (Collard, 2015) La rentabilité de la filière dépend largement de ces mécanismes et elle facilite les prêts bancaires pour les porteurs de projet. (Warnier, 2016) Ce soutien est appelé à diminuer au fur et mesure que s'accroît la compétitivité des technologies du renouvelable par rapport aux installations classiques.¹⁰

Le développement du secteur éolien

Après la réduction de la consommation, le secteur éolien est un des principaux leviers identifiés pour répondre aux enjeux climatiques et couvrir les besoins en approvisionnement électrique. Outre ses performances techniques, l'énergie éolienne cumule une série d'externalités positives en faveur de son déploiement. Elle n'émet pas de gaz à effet de serre, est inépuisable et ne nécessite pas l'apport de combustible, ce qui contribue à l'indépendance énergétique. Elle est de plus peu onéreuse comparativement à d'autres technologies et ne présente pas de danger comme le nucléaire. Les implantations sont réversibles, car les terrains peuvent retrouver leur usage une fois dégagés des installations. Enfin, cette filière se prête à des projets de petite envergure, adaptés au financement citoyen participatif et à la création de circuits courts. (de Schoutheete, 2018) L'engouement pour le secteur éolien tient aussi à sa lucrativité, avec des taux de rentabilité de l'ordre de 8 à 10%, en grande partie grâce aux certificats verts. L'énergie éolienne comporte néanmoins des inconvénients. Outre ses coûts d'investissement importants, la source est intermittente et doit s'intégrer dans un mix énergétique pour pallier la faiblesse ou à l'absence de vent. (Collard, 2015) L'éolien off-shore limite les externalités négatives des parcs même si les nuisances restent importantes dans la phase d'installation. L'importance et la régularité du vent en mer garantissent une rentabilité concurrentielle aux énergies fossiles même sans mesures de soutien.

¹⁰ Contribution de la Wallonie au plan national Énergie-Climat 2030 (PNEC2030), p.80, consulté le 26 juin 2021 sur <http://www.awac.be/images/Pierre/PACE/PWEC2030/PWEC%202030%20version%20definitive%2028%20novembre%202019%20approuv%C3%A9%20par%20le%20GW.pdf>

La rentabilité de cette filière est vite exploitée par les groupes industriels actifs dans le domaine de l'énergie. La plupart des grandes entreprises telles que EDF, Luminus, Elecrabel et Eneco développent une activité dans le secteur éolien, attirées par les mécanismes de soutien pour l'on-shore et les débouchés commerciaux. L'intérêt pour le secteur et l'évolution technologique ont progressivement rendu les infrastructures plus lourdes ce qui nécessite des compétences techniques accrues, mais surtout la mobilisation de capitaux toujours plus importants.

1.1.2. Évolution de la réglementation du secteur éolien en Wallonie

En Belgique, les politiques d'énergie renouvelable sont une compétence régionale depuis la seconde réforme de l'État. Les gouvernements régionaux sont responsables des modalités de mise en œuvre des directives européennes.

La Wallonie se positionne en faveur de l'éolien dès 2002 avec l'adoption d'un cadre de référence destiné à faciliter le développement du secteur. Ce cadre non normatif dicte des recommandations de bonne conduite pour l'implantation d'éoliennes. (Mayen 2017) L'éolien connaît une croissance importante dès 2008 puis ralentit brutalement à partir de 2012, en raison des nombreux recours introduits contre les nouvelles implantations, recours imputés en grande partie à un flou au niveau des règles d'aménagement du territoire. (Collard, 2015) Cette chute est assez sensible pour interpeller les décideurs politiques et susciter une révision de la politique régionale.

Le Gouvernement wallon adopte un nouveau cadre en 2013, pour répondre aux injonctions européennes. La Région wallonne doit alors atteindre 13% d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute et réduire de 18% la consommation d'énergie primaire. (Collard, 2015) Ce texte fixe de nouveaux objectifs en matière de production d'énergie par la filière éolienne et revoit les critères de sélection des projets pour tenter de limiter l'engorgement des recours. Le nouveau système nuance celui du « premier arrivé, premier servi » en place auparavant, pointé comme responsable de la ruée vers les zones disponibles suscitant la crispation des riverain.e.s. Il était prévu que le cadre fixe une cartographie d'implantations d'éoliennes définissant les zones pouvant accueillir les installations, mais devant la grande réticence des communes lors de l'enquête publique, ce projet n'aboutit pas. (Collard 2015) Malgré ces dispositions, l'année 2014 est la pire en nombre de nouvelles installations depuis le déploiement de la filière, principalement en raison d'une insuffisance de réglementation. (Collard, 2015)

Pour limiter l'insécurité juridique liée à l'octroi de permis, le Gouvernement wallon conclut une « Pax Eolienica » en 2018, qui, comme son nom le laisse supposer, ambitionne d'apaiser

le secteur et de renforcer l'acceptabilité des projets par les riverain.e.s et les communes.¹¹ Le texte fixe 15 mesures pour soutenir le développement éolien. Il met l'accent sur l'allègement des démarches administratives pour les promoteurs et sur l'intégration des différents acteurs, entreprises, citoyen.ne.s et pouvoirs communaux, dans les procédures. La fédération Inter-Environnement-Wallonie (IEW) dresse un bilan mitigé de cette politique avec, à terme, peu d'avancées au niveau de la législation sur l'incidence des implantations sur l'environnement. (de Schoutheete, 2018)

En 2019, les objectifs européens revus pour 2030 imposent la révision de la contribution wallonne et des politiques pour y parvenir. Le Plan wallon Air Climat Énergie¹² fixe désormais la part des énergies renouvelables dans la consommation finale à 23,5% avec un objectif de 100% pour 2050. Parmi les mesures importantes, il souligne le rôle de l'appropriation locale de la production et de la distribution de l'énergie par la promotion des circuits courts.

Le Parlement wallon adopte alors un décret consacré à l'énergie communautaire¹³ pour transposer les directives européennes introduisant les concepts des communautés d'énergie. Le décret reprend et définit les notions de communautés d'énergie citoyenne (CEC) et renouvelable (CER) déployant de nouvelles formes de partage d'énergie. Le texte mentionne que l'objectif principal de ces communautés est de fournir des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à leurs actionnaires ou à leurs membres ou en faveur des territoires locaux où elles exercent leurs activités, plutôt que de rechercher le profit¹⁴. Pour dénouer les freins qui handicapent le développement du secteur éolien, le décret prévoit aussi un assouplissement des règles d'octroi des autorisations. Le portail de la Fédération Wallonie Bruxelles prévoit que les premières communautés d'énergie commencent début 2022¹⁵. Des projets pilotes ont été mis sur pied comme celui de l'école Nos bambins à Ganshoren en août 2020. Cette première communauté d'énergie renouvelable en Belgique rassemble des

¹¹ Pax Eolienica : avancées concrètes, communication presse du Gouvernement wallon publiée le 28/02/2019, consulté le 26 juin 2021 sur <https://gouvernement.wallonie.be/home/presse/publications/pax-eolienica--avancees-concretes.publicationfull.html>

¹² Contribution de la Wallonie au plan national Énergie-Climat 2030 (PNEC2030), consulté le 26 juin 2021 sur <http://www.awac.be/images/Pierre/PACE/PWEC2030/PWEC%202030%20version%20definitive%2028%20novembre%202019%20approuv%C3%A9%20par%20le%20GW.pdf>

¹³ Décret du 2 mai 2019 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, consulté le 26 juin 2021 sur <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2019/05/02/2019204063/2019/09/23>

¹⁴ Modifications du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, art. 2, consulté le 26 juin 2021 sur <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2019/05/02/2019204063/2019/09/23>

¹⁵ Communautés d'énergie et autoconsommation collective : partageons nos énergies !, communication mise à jour le 18 février 2020, consulté le 26 juin 2021 sur <https://energie.wallonie.be/fr/18-12-2020-communaut%C3%A9s-d-energie-et-autoconsommation-collective-partageons-nos-energies.html?IDD=146181&IDC=8187>

propriétaires de panneaux et des résident.e.s bénéficiant directement des surplus d'énergie solaire produits par les installations privées¹⁶.

Malgré ces initiatives et même si, comme les textes européens, ce décret a suscité beaucoup d'espoir pour le développement des énergies renouvelables et l'évolution vers la transition énergétique, il semble que les autorités peinent encore une fois à le concrétiser. En effet, à l'heure actuelle, les arrêtés nécessaires pour l'opérationnaliser n'ont pas encore été votés¹⁷. Ce décret comporte aussi des enjeux majeurs pour la reconnaissance des initiatives citoyennes telles qu'elles se sont développées dans le secteur des énergies renouvelables et est suivi avec attention par les fédérations qui les représentent. La notion de proximité est au cœur de la question pour le développement et la diffusion des coopératives citoyennes. Il s'agit de montrer et de faire valoir que ces initiatives permettent non seulement de rapprocher les citoyen.ne.s du lieu de production de l'énergie, mais aussi du contrôle de celle-ci. Un autre point sensible est lié au tarif préférentiel de raccordement au réseau comme incitant au développement de ces communautés d'énergie.

En conclusion de cette description du contexte institutionnel encadrant le développement des énergies renouvelables, du secteur éolien en particulier, il est à remarquer une attention croissante au secteur et à la participation citoyenne, mais qu'à l'heure actuelle, aucun de ces projets n'a abouti à la promulgation d'une législation résolument favorable. Les textes successifs des cadres de référence énoncent les lignes de conduite et les orientations stratégiques du Gouvernement wallon pour le développement des projets éoliens, mais sans valeur réglementaire, ils laissent des ouvertures pour les contourner. Ces recommandations ne prévalent pas sur les dispositions légales en vigueur pour encadrer le secteur, et qui sont-elles bien effectives, à savoir la nécessité d'obtenir un permis. Les appels d'offres sont régis par les réglementations de marché et, au vu de l'inflation des investissements nécessaires, favorisent les gros acteurs bénéficiant d'économies d'échelle. Pour que les petites structures puissent s'imposer, elles doivent établir des partenariats avec des acteurs industriels et compter sur un appui politique. Cette combinaison de recommandations et d'injonctions contribue à entretenir un flou réglementaire, facteur d'insécurité et de méfiance. L'intensification de la crise environnementale et les appels à légiférer de la part des acteurs donnent lieu à des projets de plus en plus ambitieux sur les modalités concrètes de développement de la filière dans ses

¹⁶ <https://energiecommune.be/projet/nos-bambins/> et <https://nosbambins.be/>

¹⁷ Voir article de presse, Goffin, P., Ernst, D. et El Mokhatari, Y. (2021), Le rendez-vous manqué de la Wallonie avec les communautés d'énergie renouvelable, L'Écho, <https://www.lecho.be/lecho/general/le-rendez-vous-manque-de-la-wallonie-avec-les-communaut-es-d-energie-renouvelable/10303472.html>

possibilités multiples. Ces difficultés traduisent l'ampleur des enjeux économiques, mais aussi environnementaux et sociaux ainsi que les revendications contrastées des différentes parties prenantes désireuses de se positionner de manière favorable dans ce secteur.

1.2. Émergence des REScoops, entreprises sociales porteuses d'innovations

Dans la mouvance de la transition durable et portées par la volonté de rendre aux citoyen.ne.s la possibilité d'organiser une économie à la mesure de leurs aspirations locales, à la fois sociales et écologiques, les coopératives citoyennes se créent au côté des acteurs industriels dès le début du développement des énergies renouvelables, et cherchent à consolider leur place dans ce secteur en pleine expansion. Issues des communautés locales, elles se sont organisées en réseaux à l'échelle régionale, nationale puis européenne avec la création des REScoops. Cette mise en réseau résulte de la volonté d'étendre leur action et leur influence sur les politiques énergétiques afin d'accroître la diffusion et l'adoption du modèle qu'elles proposent.

Les REScoops sont des coopératives énergétiques, un modèle économique dans lequel les citoyen.ne.s possèdent et participent conjointement à des projets d'énergie renouvelable (ER) ou d'efficacité énergétique (EE). Elles n'ont pas nécessairement le statut juridique d'une coopérative, mais elles se distinguent par leur mode de fonctionnement et respectent les sept principes énoncés par l'Alliance coopérative internationale. (Huybrechts & Haugh, 2018) « Les REScoops s'efforcent de mettre en place une approche dynamique ascendante et collective fondée sur la participation active des citoyen.ne.s et l'adhésion de différentes parties prenantes (autorités publiques et acteurs économiques locaux, autres coopératives, etc.). »¹⁸

Comme les coopératives qu'elles fédèrent, elles représentent le renouveau coopératif par leur caractère hybride. Au niveau des missions, elles combinent des activités communautaires, environnementales et économiques et leur gouvernance intègre des parties prenantes diverses, citoyen.ne.s, pouvoirs communaux, associations. (Huybrechts & Haugh, 2018) Les objectifs sont de représenter la voix des citoyen.ne.s et des coopératives d'énergie renouvelable auprès des décideur.euse.s politiques, d'apporter aide et soutien pour le démarrage de nouveaux projets, de promouvoir le modèle coopératif, de mutualiser les ressources et de les mettre à disposition des membres.

Les initiateur.rice.s du mouvement coopératif citoyen dans le domaine des énergies renouvelables portent, dès la genèse du premier projet, des ambitions d'expansion du modèle au-delà des expériences locales. Pour Dirk Vansintjan, dirigeant et fondateur d'Ecopower

¹⁸ https://www.rescoop.eu/uploads/rescoop/downloads/Financial-Handbook-for-REScoops-French_2020-10-19-171320.pdf

(Berchem, Anvers) le principe coopératif le plus important est le principe de coopération entre coopératives. (cité dans Huybrechts, 2011: 97)

La notion de mise en réseau apparaît comme une dimension essentielle du fonctionnement des coopératives énergétiques et comme un des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de changements économiques, sociaux et écologiques. Sur ce sujet important de la fédération, Huybrechts (2013) souligne que les CCER se caractérisent par la création de collaborations innovantes, entre elles, mais aussi avec d'autres acteurs du secteur, des pouvoirs publics ou de la société civile. Ces collaborations sont autant de leviers pour la diffusion des alternatives et de protections contre les risques de récupération du changement.

Dès 2008, des fédérations de CCER voient le jour dans différents pays, dont la Belgique, pour faire valoir les intérêts des CCER au niveau politique. En 2011, les membres de la fédération belge et de cinq autres régions décident d'explorer les possibilités d'action commune et co-crée la fédération européenne des CCER afin de mettre toutes les coopératives européennes d'énergie durable en réseau et de leur donner la possibilité de concurrencer les réseaux d'énergie capitalistes. (cité dans Huybrechts, 2011 : 97) Relativement informel à ses débuts, REScoop.eu rassemble aujourd'hui mille neuf cents coopératives d'énergie et cent vingt-cinq mille citoyen.ne.s actif.ve.s dans la transition énergétique¹⁹. En 2012, l'association obtient un financement européen pour promouvoir le modèle coopératif qui permet de formaliser sa structure et de renforcer les interactions entre les organisations fédérées²⁰. En 2014, le projet REScoop 20-20-20 donne lieu à la création du Manuel des modèles d'investissement pour les projets REScoops²¹. Ce manuel compile toutes les informations susceptibles d'aider le développement de projets. En 2015, le réseau adopte le label de fédération et est officiellement mandaté par ses membres pour les représenter auprès des instances européennes. En 2016, d'autres financements lui sont accordés pour développer des projets communautaires. REScoop.eu est désormais reconnue comme un interlocuteur à part entière par les autorités politiques et les associations industrielles. (Huybrechts & Haugh, 2018)

Toutes ces associations REScoops, régionales, nationales ou européennes, se réclament du même mouvement, avec la même visibilité, le même logo, les mêmes chartes et les mêmes

¹⁹ <https://www.rescoop.eu/network> consulté le 26 juin 2021 (DeepL traduction)

²⁰ L'initiative REScoop 20-20-20 reçoit le soutien du programme Énergie Intelligente pour l'Europe de la Commission européenne pour « à promouvoir les modèles coopératifs de sources d'énergie renouvelable (REScoops) et à accroître le nombre de projets performants d'énergie renouvelable portés par les citoyens, afin d'atteindre l'objectif énergétique européen «20-20-20» en encourageant les initiatives citoyennes » dans https://www.rescoop.eu/uploads/rescoop/downloads/Financial-Handbook-for-REScoops-French_2020-10-19-171320.pdf, p.2.

²¹ https://www.rescoop.eu/uploads/rescoop/downloads/Financial-Handbook-for-REScoops-French_2020-10-19-171320.pdf

valeurs fondatrices. Elles adoptent le nom de REScoop, « RES » étant l'acronyme reconnu pour désigner les sources d'énergie renouvelable et « coop » pour affirmer le choix du modèle coopératif comme le plus efficace pour viser des finalités environnementales et sociales par le biais d'activités commerciales. Ce modèle est aussi le plus efficace pour inciter et soutenir la participation citoyenne. « Il est difficile de convaincre les gens d'investir dans les énergies renouvelables et d'autres projets significatifs pour l'environnement. Mais c'est ce que les coopératives peuvent faire de mieux. Et la coopérative est la forme la plus adaptée pour impliquer les gens ». (Huybrechts & Haugh 2018 : 1099)

Les réseaux interorganisationnels tels que les fédérations REScoops constituent une interface entre les organisations individuelles et les champs institutionnels dans lesquels évoluent les autres acteurs. Ils ont obtenu le mandat d'agir et de s'exprimer au nom des membres qu'ils représentent ce qui leur confère une légitimité interne. Ces réseaux sont homogènes, car ils partagent une forme organisationnelle, le modèle coopératif, et focalisent leurs intérêts sur un domaine spécifique, celui des énergies renouvelables.

1.3. Les perspectives de diffusion des REScoops, définition de la problématique

Cette introduction montre combien le domaine de l'énergie en mutation depuis quelques décennies est encore dans une phase de transition dans laquelle doivent se positionner les nouveaux acteurs engagés depuis la libéralisation du marché, elle-même instaurée pour répondre à l'épuisement des ressources fossiles et à la crise climatique. Autant les défis que les solutions avancées pour les rencontrer sont multiples, parfois contradictoires et tous les acteurs ne partagent pas la même vision. La finalité tend à réduire la crise climatique en minimisant les gaz à effets de serre ou à pallier l'épuisement des énergies fossiles en exploitant de nouvelles sources nécessaires à l'économie. La volonté d'impliquer les citoyen.ne.s cherche à leur redonner du pouvoir en matière d'énergie, mais aussi à créer de nouvelles opportunités d'investissement.

Aujourd'hui, les REScoops ont convaincu que leur modèle économique est viable et rentable. Elles sont écoutées par le monde politique et les banques acceptent de les soutenir. Cependant, le nombre de coopérateur.ice.s reste relativement faible et leur part dans les énergies renouvelables a tendance à diminuer. Elles doivent encore démontrer que leur projet a du sens au niveau économique et qu'investir dans une éolienne industrielle n'est pas la même chose qu'investir dans une coopérative citoyenne. Si la nécessaire diffusion des énergies renouvelables fait aujourd'hui l'unanimité, les objectifs économiques et sociétaux portés par les coopératives sont moins facilement perçus et défendus par les décideurs politiques et par

l'opinion publique. De même, l'appel à la participation des citoyen.ne.s dans le marché de l'énergie est de plus en plus intégré dans les décisions politiques et assimilé par les entreprises, mais sans tenir compte des modifications du marché que cette participation implique dans une vision coopérative.

La production et l'approvisionnement de l'énergie restent configurés dans une optique marchande ce qui implique une série de freins pour les initiatives telles que les REScoops dont le plus évident reste l'accès au capital, très sensible aux orientations politiques. (Huybrechts & Mertens, 2014) La participation citoyenne est reconnue comme un atout pour le développement des énergies renouvelables, notamment en termes d'acceptabilité, mais constitue aussi une source de financement qui pourrait prévaloir sur les objectifs sociaux ou environnementaux. D'autres principes du modèle coopératif peuvent constituer des obstacles à sa diffusion. Par exemple, la gouvernance participative est susceptible de compromettre l'efficacité de l'organisation ou de limiter son expansion. La professionnalisation des organisations ne répond pas forcément aux aspirations des personnes engagées dans les coopératives et peut brouiller la perception du modèle. Huybrechts et Haugh (2018) évoquent un déficit de compréhension du modèle coopératif de la part des différents acteurs de la société, pouvoir politique, banques, entreprises ou société civile et ce déficit constitue aussi une limite à son expansion.

Dans ce contexte, il peut être intéressant d'interroger les perspectives de diffusion des initiatives citoyennes dans le domaine de l'énergie modifié par l'intégration du renouvelable. Si les innovations technologiques ont bien commencé à transformer le système dominant, il n'en va pas forcément de même pour les innovations économiques et sociales.

Plusieurs questionnements surgissent autour de cette problématique. Ils sondent la faisabilité d'un changement d'échelle des initiatives locales et, s'il est souhaité par les acteurs, le prix qu'ils sont prêts à consentir pour le réaliser. Il est aussi utile d'étudier les limites que le régime en place impose à un possible changement d'échelle et les verrouillages ou obstacles que la société oppose à cette diffusion. Enfin, il s'agit d'évaluer s'il y a une place pour ce modèle économique et sociétal dans l'évolution du marché de l'énergie aux côtés des acteurs industriels ou s'il doit rester à la marge au vu de l'ampleur des changements nécessaires en matière d'énergie. D'autres interrogations concernent les organisations citoyennes elles-mêmes et les possibles tensions internes entre une volonté d'élargissement du modèle impliquant des adaptations, des partenariats et des compromis ou sa préservation au sein d'une niche. La diffusion des initiatives citoyennes passe par des interactions avec d'autres réseaux coopératifs, mais aussi avec des entreprises commerciales, pouvoirs locaux, pouvoirs publics, collectivités locales et ces interactions risquent d'insuffler des modifications internes.

Une question de recherche rassemble ces interrogations. Au sein du secteur des énergies renouvelables appelé à une croissance rapide, dans quelle mesure, le modèle économique et sociétal proposé par les REScoops peut-il aujourd'hui accroître son influence et modifier de façon significative le régime en place ?



Figure 1 : Parc éolien on-shore, Braives (© S. Moreaux)

Pour répondre à cette question, cette étude propose d'interroger la situation des coopératives d'énergie renouvelable dans le domaine de l'énergie réunies au sein de REScoop Wallonie et leur position vis-à-vis d'un projet d'investissement dans l'éolien off-shore qui impliquerait un changement d'échelle important et potentiel vecteur de diffusion. Ce projet prévoit la création d'une coopérative réunissant les coopératives actuelles en marge de leur activité locale. La coopérative citoyenne off-shore ²², Seacoop, a pour ambition de répondre à un appel d'offres pour la concession de l'exploitation d'un parc éolien en mer du Nord, outil de production décentralisé, encastré dans le marché globalisé de l'énergie et d'une puissance très supérieure à celle des installations gérées jusqu'à présent par les coopératives. Si cette prise de position peut assurer une montée en représentativité et en influence des mouvements citoyens au sein du marché de l'énergie, elle recèle aussi des risques liés à de nécessaires concessions au fonctionnement de ce marché. En effet, si les valeurs et principes coopératifs peuvent être adoptés et soutenus dans la coopérative off-shore, les dispositions classiques d'une entreprise seront en vigueur au sein du consortium dont les citoyen.ne.s seront, de fait, des coactionnaires et représenté.e.s au prorata de leur participation. Cette configuration suppose des compromis entre les partenaires et des possibles entorses aux lignes de force des mouvements citoyens. De

²² La société coopérative (SC) Seacoop a été créée le 15-04-2022

façon plus large, l'intégration du marché globalisé peut en elle-même être à contresens du mouvement de décentralisation de l'énergie et de réappropriation locale.

La description de la législation sur l'énergie et le renouvelable proposée en introduction de ce document pose le cadre institutionnel dans lequel agissent les producteurs d'électricité. L'évolution de ce contexte révèle les tensions et positionne les différents acteurs. Les sections suivantes définissent les cadres théoriques mobilisés pour le cas d'étude. Les coopératives citoyennes d'énergie renouvelable sont considérées sous l'angle de l'économie sociale et de l'EMES, comme des coopératives d'un nouveau type orientées vers l'intérêt général. Ces approches situent de façon dynamique les différents acteurs de l'activité économique entre des pôles régis par des logiques et des intérêts particuliers. Les coopératives citoyennes d'énergie renouvelable sont aussi des initiatives intégrées dans la transition durable et à ce titre, constituent des niches d'innovation sociale porteuses de potentielles modifications du système dominant. Pour analyser les perspectives de diffusion de ces niches, appelées grassroots dans le domaine de la transition, les cadres multiniveaux sont mobilisés pour envisager les trajectoires d'innovation au sein d'un système mu par l'influence de tendances de fond en faveur du renouvelable ou de la participation citoyenne et par les opportunités ou les résistances émanant d'un régime en place.

La démarche empirique retenue pour aborder la question de recherche est d'ordre qualitatif et combine une méthode d'analyse en groupe et des entretiens semi-directifs. Les informations et les pistes de réponses sont recherchées à la base, dans les réflexions des acteurs eux-mêmes, en cohérence avec le principe ascendant des niches. L'attention se focalise sur les motivations et plus encore sur les freins exprimés au sein des coopératives membres de REScoop Wallonie sollicitées pour le projet off-shore. L'analyse des motivations et des freins perçus au sein de ces organisations découvre les leviers et les obstacles que la société dans son ensemble et le domaine de l'énergie en particulier réservent aujourd'hui aux initiatives citoyennes et en quoi la réalisation du projet éolien peut modifier cette situation. Elle révèle aussi les tensions internes entre les risques de marginalisation dans le cas du repli sur une activité locale ou de dilution dans le cas de l'intégration d'une échelle supérieure du marché. La mise en lumière des fragilités de ces deux options, repli ou diffusion, montre surtout leur complémentarité et indique une voie intermédiaire ou plus précisément invite à rendre la voie de la diffusion plus intégrante et plus sécurisante pour les initiatives locales.

2. Cadres théoriques

2.1. Justification des cadres théoriques

Les CCER et les REScoops sont dans un premier temps décrites en tant qu'entreprises sociales. Le modèle coopératif dans sa version renouvelée constitue le socle de valeurs et de pratiques que ces initiatives entendent adopter et diffuser pour relever les défis sociaux et environnementaux actuels. Le cadre de l'EMES expose les spécificités de ces organisations dans les États-providence en crise. Elles y sont situées dans leurs interactions avec les sphères privées, marchandes et institutionnelles, mobilisant des ressources, des logiques, des types d'échanges particuliers. (Defourny & Nyssens, 2021) Le cadre du Welfare mix enrichit ce modèle en mettant l'accent sur les différents acteurs actifs dans ces échanges. (Avelino & Wittmayer, 2016)

Cette recherche propose d'étudier les perspectives de diffusion des REScoops dans le contexte de la transition durable et des innovations sociales qu'elle porte. La transition vers la durabilité implique une modification radicale de la société contemporaine pour répondre à des problèmes endémiques. Les définitions de la transition s'accordent sur le fait qu'elle suppose des changements systémiques, « dans lesquels les innovations émergentes sont "mises à l'échelle" et intégrées dans un contexte sociétal plus large ». (Avelino, 2011 : 44)

Pour rendre compte de la dimension à la fois systémique et dynamique des REScoops en tant qu'innovation sociale et envisager les perspectives de changement d'échelle, il est pertinent de mobiliser les cadres multiniveaux et multiacteurs. Ces cadres contextualisent un processus de transition dans la société globale, en distinguant différents niveaux et en étudiant les interactions dans le temps. Partant d'une vision très technologique du changement, cette approche a évolué pour intégrer les dimensions sociales ou sociétales des innovations. Elle met en évidence les conditions et les mécanismes du changement en distinguant différentes phases dans les processus. Elle identifie les opportunités pour diffuser les innovations, mais aussi les freins et les verrouillages à la faveur des régimes en place. Les adaptations récentes de cette approche aident enfin à saisir les interactions entre les agents et les évolutions de ces interactions au sein d'un système changeant afin, par exemple, de surmonter les verrouillages.

2.2 L'économie sociale et solidaire, les cadres de l'EMES et le Welfare mix

Les coopératives citoyennes d'ER entrent dans le champ de l'économie sociale et solidaire, héritier des mouvements associatifs du 19^e siècle, nés de la volonté de répondre à des besoins sociaux non satisfaits. Elles en épousent les principes et les valeurs, ce qui leur confère des caractéristiques particulières en marge des entreprises publiques ou marchandes. Les crises structurelles de nos sociétés à la suite du ralentissement économique des années 80 ont motivé un renouveau de ces initiatives émanant de la société civile, positionnées comme des contre-mouvements, en résistance face aux dérives du capitalisme.

2.2.1. L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale désigne les activités d'un troisième secteur aux côtés du secteur public et du secteur privé. Cette troisième voie dispose d'une dynamique propre reposant sur des statuts et des valeurs. En Belgique, la première définition approuvée par le Conseil wallon de l'Économie sociale (CWES) en 1990 précise que « par économie sociale, on entend les activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par les principes suivants : finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit, autonomie de gestion, gestion démocratique et participative, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. »²³

La finalité de service à la collectivité peut prendre différentes formes, mais distingue clairement les entreprises sociales des entreprises capitalistes dont les finalités se centrent sur le profit. L'autonomie de gestion place ces organisations hors du contrôle de l'État et d'une entité privée lucrative. La gestion démocratique repose sur le principe « une personne, une voix » au lieu de « une action, une voix » au sein des organes de décision. Le caractère participatif tient à la participation des membres dans ces organes de décision, quelle que soit leur position dans l'organisation. (Mertens & Marée, 2007)

Cette définition parfois déconnectée de certaines pratiques effectives de terrain a été élargie par la notion complémentaire d'économie solidaire qui apparaît en France dans les années 90. Inspirée des dimensions plurielles de l'économie énoncées par Karl Polanyi, cette notion réintègre la dimension sociopolitique des initiatives par la création d'espaces de débat et pour affirmer la prévalence du principe de réciprocité dans les échanges économiques comme

²³ Décret du Parlement wallon, <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2008/11/20/2008204798/2009/01/01?doc=12837>

impulsion première. Il s'agit à la fois de privilégier des logiques économiques autres que celle du marché et de dynamiser le débat démocratique pour répondre aux défis sociétaux.²⁴

L'économie solidaire peut être envisagée comme « *l'ensemble des activités économiques soumises à la volonté d'un agir démocratique, où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le projet matériel. Elle contribue ainsi à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. Cette perspective a pour caractéristique d'aborder ces activités non par leur statut (associatif, coopératif, mutualiste...), mais par leur double dimension économique et politique qui leur confère leur originalité.* » (Evers & Laville, 2006 : 303, cité dans EDX module 2)

L'économie sociale et solidaire se positionne non pas comme un secteur indépendant, mais comme un espace d'interaction intermédiaire entre les trois acteurs de la société, chacun caractérisé par des ressources propres et une logique dans les échanges socio-économiques : la communauté ou administration domestique où prévaut une logique de réciprocité, l'État opérant la redistribution et les entreprises privées, animées par une logique de marché. Le type d'organisation et les missions qu'elles portent attirent les initiatives d'ESS vers l'une ou l'autre de ces logiques sans s'y soumettre intégralement ce qui leur donne un caractère hybride.

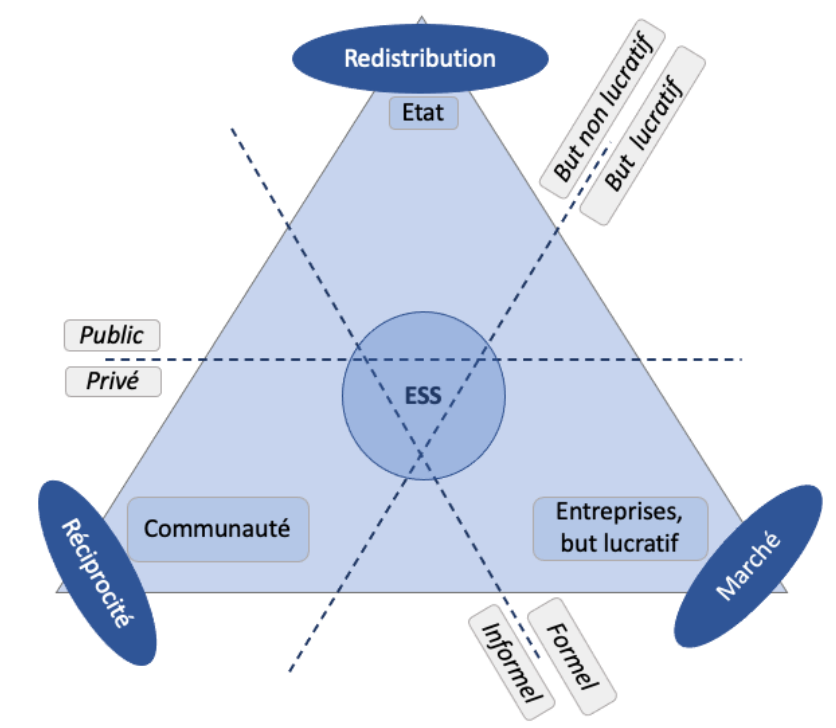


Figure 2 : Triangle de l'ESS, d'après Defourny, 2017 : 58, source EDX, module 2.

²⁴ Edx module 2

L'attraction potentielle vers l'un ou l'autre de ces pôles constitue des risques d'assimilation par isomorphisme, définis comme une perte de ses spécificités pour se fondre dans des formes instituées sous la pression de l'environnement fonctionnel ou normatif. Par exemple, le cadre institutionnel impose une structure et des normes d'où peuvent surgir des tensions entre l'ESS et les pouvoirs publics, entre redistribution et réciprocité, et donner lieu à un isomorphisme²⁵ non marchand où se confondent les interventions de ces deux acteurs. L'intervention des initiatives sociales sur le marché en concurrence avec les entreprises privées est soumise à des règles, à des normes, à des pratiques qui imposent un certain mimétisme, source d'un isomorphisme, qualifié de marchand cette fois. Jacques Defourny (2017) remarque que « des tensions n'ont jamais cessé d'animer l'économie sociale, car celle-ci doit sans cesse s'assurer d'un double ancrage : d'une part rester portée par la société civile et ses mouvements pour garder sa capacité créative ; d'autre part, s'insérer résolument dans le paysage socio-économique en osant passer de l'expérimentation à des pratiques plus larges et forcément plus structurées. »

2.2.2. Les entreprises sociales, l'approche EMES

Depuis les années 1990 se développe un nouveau type d'entreprises inspirées des dynamiques à l'œuvre au sein d'organisations de l'économie sociale et solidaire. Afin d'enrichir la perception de ces dynamiques, un réseau de chercheurs européens²⁶ s'est constitué pour analyser et conceptualiser l'émergence de cet entrepreneuriat social.

L'approche EMES repose sur la définition d'un idéal type composé de neuf indicateurs, répartis en trois sous-ensembles, respectivement la dimension économique, la dimension sociale et la structure de gouvernance. Ces indicateurs ne sont pas normatifs, mais aident à situer les organisations les unes par rapport aux autres. Ils viennent enrichir les caractéristiques propres à l'ESS pour révéler de nouvelles dynamiques entrepreneuriales. (Defourny & Nyssens, 2011)

Les indicateurs de la dimension économique sont une activité continue de production de biens ou de services, un niveau significatif de prise de risque économique et un niveau minimum d'emploi rémunéré. Les indicateurs de la dimension sociale sont un objectif explicite de service à la communauté, une initiative émanant d'un groupe de citoyen.ne.s et une limitation de la distribution des bénéfices. Les indicateurs de la structure de gouvernance sont un degré élevé

²⁵ La notion d'«isomorphisme institutionnel » est défini comme «un processus qui contraint une unité dans une population à ressembler aux autres unités de cette population qui font face au même ensemble de conditions environnementales» (DiMaggio et Powell, 1983. EDX module 2)

²⁶ Créé en 1996, le réseau EMES étudie l'Émergence des Entreprises Sociales

d'autonomie, un pouvoir de décision non basé sur la détention de capital et une dynamique participative impliquant différentes parties concernées par l'activité.

L'approche EMES identifie de nouveaux modes d'entreprises sociales issus de la transformation des entreprises sociales et solidaires. Elle permet de surmonter deux types de tensions observées entre les différentes organisations. La première repose sur le caractère marchand ou non marchand des ressources. La seconde distingue la prévalence de l'intérêt général, au bénéfice de la collectivité au sens large, sur l'intérêt mutuel bénéficiant aux seuls membres de l'entreprise. Ainsi, plutôt que l'opposition historique entre les coopératives, reposant sur une logique marchande en faveur de leurs membres et les associations, non marchandes et vouées à l'intérêt collectif, l'approche EMES propose une zone intermédiaire résultant d'une attraction réciproque entre ces pôles opposés. Elle montre de ce fait la grande proximité entre les nouvelles coopératives et les associations, dans leur recherche commune de l'intérêt général. (Defourny & Nyssens, 2011)

Comme l'illustre le triangle ci-dessous, l'approche EMES complète l'économie plurielle inspirée de Polanyi en intégrant les trois moteurs d'intérêts au sein de l'économie, l'intérêt général (IG), l'intérêt mutuel (IM) et l'intérêt capitaliste (IC). Les dynamiques opposées qui mobilisent les entreprises sociales se dessinent : pour les organisations animées par une logique d'intérêt mutuel ou marchand, il s'agit de développer des objectifs plus collectifs, en évoluant du bas vers le haut de la figure.

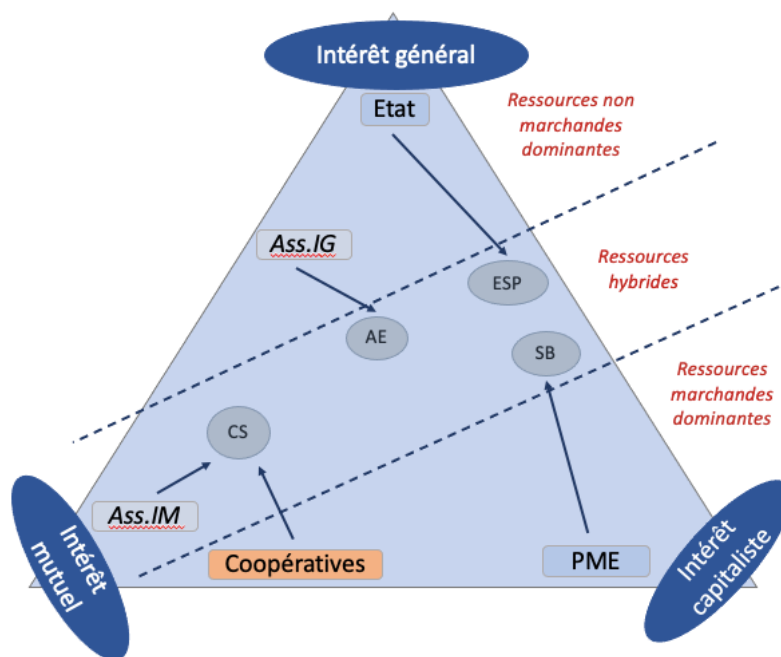


Figure 3 : d'après le triangle proposé par l'EMES, mentionné dans EDX, module 3

Dans ce mouvement, les coopératives peuvent accentuer leur mission sociale (les coopératives sociales, CS) et les entreprises marchandes (PME) développer des actions en faveur de l'intérêt général (le social Business, BS). Pour les organisations d'intérêt général de type associatif ou public, il s'agit de développer des logiques marchandes pour diversifier leurs ressources, en tendant du haut vers le bas du triangle. Les associations se teintent d'une nuance entrepreneuriale (AE) et les services publics deviennent des entreprises sociales parastatales (ESP).

Les coopératives à la base du triangle tendent vers l'angle gauche en utilisant le profit pour le développement de l'activité et vers le haut en privilégiant des bénéfices pour la société dans son ensemble. Leurs ressources proviennent majoritairement du marché, mais peuvent prendre d'autres formes comme la cotisation ou la contribution des membres.

L'approche EMES insiste sur le caractère hybride des entreprises sociales qui visent des objectifs sociaux ou environnementaux par une activité économique. Elles cumulent de ce fait des logiques de fonctionnement parfois opposées ce qui peut générer des tensions au sein de l'organisation. Lorsque l'équilibre entre ces objectifs est rompu, on peut assister à une dérive de missions. La primauté de la rentabilité économique peut réduire la légitimité morale de l'organisation tandis que celle de la mission sociale peut menacer sa viabilité financière. L'hybridité peut aussi se manifester par des partenariats, avec les pouvoirs publics, les entreprises commerciales ou d'autres initiatives de la société civile comme des ONG.

2.2.3. Le Welfare mix et la dimension des acteurs

L'approche EMES est encore précisée par le Welfare mix qui introduit la dimension des acteurs dans la triade Communauté, État, Marché afin de mieux rendre compte des relations de pouvoir qui s'y opèrent. Les modèles d'acteurs sont catégorisés selon trois axes, informel-formel, lucratif-non lucratif et public-privé ce qui identifie quatre agents : L'État sans but lucratif, formel et public, le marché, également formel, mais privé et à but lucratif et la communauté, privée, informelle et sans but lucratif. À l'intersection de ces pôles, le troisième secteur oscille entre ces axes dont les frontières sont perméables. Les initiatives communautaires en matière d'énergie peuvent être situées entre les logiques institutionnelles des organisations à but non lucratif, le secteur à but lucratif marchand et les communautés informelles. (Avelino & Wittmayer, 2016)

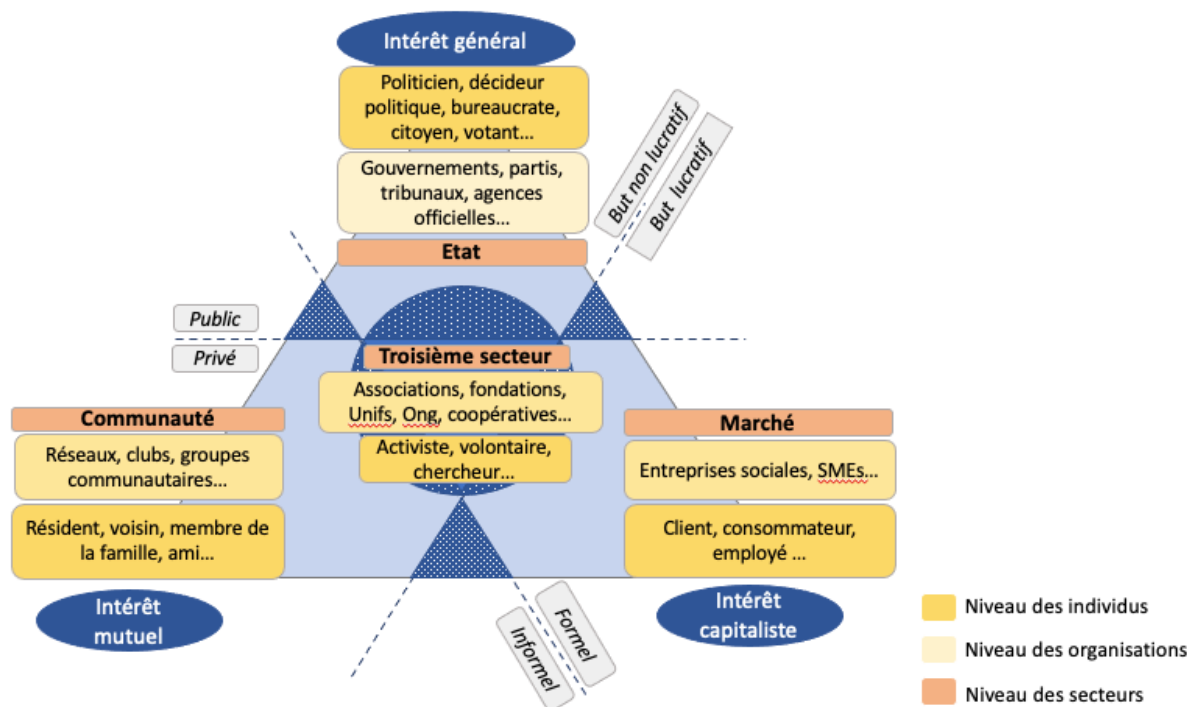


Figure 4 : Les différents niveaux d'acteurs du Welfare mix, source Evers & Laville (2004), p.17, repris dans Avelino & Wittmayer (2016) : 634.

L'État et le marché ont eu tendance à concentrer le pouvoir dans nos sociétés occidentales durant les dernières décennies au détriment du tiers secteur. L'affaiblissement de l'État providence et la montée des logiques néo-libérales ont externalisé les services publics au marché et créé de nombreux partenariats publics-privés de sorte que les logiques bureaucratiques et économiques ont gagné toutes les dimensions de la société. En réaction aux impasses des privatisations, le tiers secteur bénéficie aujourd'hui d'un regain d'intérêt, mais le retrait de l'État au profit du communautaire ouvre aussi une opportunité pour les logiques de marché. (Avelino & Wittmayer, 2016)

2.3. Les coopératives

2.3.1. Coopératives, AIC, CNC et renouveau

Les coopératives sont une des formes historiques de l'ESS caractérisées dès l'origine par une logique plus entrepreneuriale, valorisant le libre choix et le contrat. (Richez-Battesti, 2017) Elles s'organisent dans différents types d'activité qui en déterminent les modèles, la production, la consommation ou le crédit, mais visent toutes une transformation sociale alternative au capitalisme. L'émergence et le développement des coopératives supposent une identité collective autour d'une volonté commune de répondre à un besoin non satisfait, ni par l'État ni par le marché. (Richez-Battesti, 2017)

Dès l'origine, les coopératives ont manifesté la volonté de s'unir par la création de l'Alliance coopérative internationale (AIC) à Londres en 1895. Le site de l'AIC²⁷ précise qu'« une coopérative est une association de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux, culturels au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement ». L'idéal coopératif se fonde sur les valeurs d'entraide, la responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Pour respecter ces valeurs, les coopératives sont guidées par sept principes : l'adhésion volontaire et ouverte, le contrôle démocratique exercé par les membres, la participation économique des membres, l'autonomie et l'indépendance, l'éducation, la formation et l'information, la coopération entre les coopératives et l'engagement envers la communauté.

Les coopératives se distinguent par leur modèle de gouvernance, participatif et démocratique. Il n'y a pas d'autres barrières à l'entrée que l'acquisition de parts dont le prix est maintenu à des niveaux abordables pour ne pas en faire un facteur d'exclusion. Elles se caractérisent par un processus de prise de décision "un membre-une voix » qui permet une codétermination élevée. La participation est assurée par une assemblée générale réunie à intervalles réguliers. (Gregg & al., 2020) Elle rend compte de l'investissement des membres au sein de la coopérative et est envisagée en tant que processus donnant lieu à l'émergence et à l'évolution d'espaces d'échange et de délibération. Il s'agit de permettre aux citoyen.ne.s de s'approprier les enjeux, le fonctionnement et le développement de l'organisation, de mobiliser des ressources collectives, de créer du lien. Au-delà de la gestion interne, certain.e.s auteur.ice.s considèrent les coopératives comme des vecteurs de démocratie participative. En effet, elles incitent les citoyen.ne.s à prendre part de façon plus active aux questions publiques, en menant une réflexion collective sur les problèmes de société et en co-construisant des solutions pour y remédier. (Rijpens, Jonet & Mertens, 2014 et Rijpens & Mertens, 2016)

Au niveau économique, le modèle de propriété des coopératives diffère de celui des entreprises commerciales, car le capital appartient aux membres/utilisateurs qui sont aussi les investisseurs. En tant que propriétaires, les membres disposent à la fois du droit au contrôle résiduel et du droit aux bénéfices résiduels. Les bénéfices nets sont généralement répartis entre les membres, en fonction du volume des parts de l'entreprise qu'il.elle.s ont acquises. Au niveau des dividendes, la distribution des bénéfices est décidée en assemblée générale et soumise à un

²⁷ Source: <https://www.ica.coop/fr/coop%C3%A9ratives/identite-cooperative>

plafond. Ce dispositif limite la motivation de la maximisation du rendement du capital comme moteur d'investissement. (Bauwens, Gotchev & Holstenkamp, 2016)

Comme les autres entreprises sociales décrites précédemment, les coopératives sont soumises à des pressions qui attisent les tensions au sein des organisations et menacent leur identité. Elles doivent imposer leur légitimité sans fragiliser les valeurs sur lesquelles repose leur idéal. Selon Huybrecht et Mertens (2014), leur principal défaut réside dans un déficit de connaissance et de compréhension de leur modèle ce qui fragilise leur légitimité cognitive. Les autres difficultés qu'elles doivent affronter sont l'accès au financement et la lourdeur inhérente aux décisions collectives. (Richez-Battesti, 2017)

Après une période de démutualisation, le mouvement coopératif connaît un renouveau depuis les années 80 avec l'émergence de nouvelles formes et l'investissement de nouveaux secteurs d'activité comme le logement, la culture, la santé ou les énergies renouvelables. En réponse à la recrudescence des inégalités et à l'épuisement de l'État providence, les nouvelles coopératives ne visent plus seulement l'intérêt des membres comme dans les coopératives historiques, mais l'intérêt général en élargissant ses effets à la société dans son ensemble. (Rijpens & Mertens, 2016) Elles sont aussi marquées par les aspirations à la justice sociale et au développement durable. (Richez-Battesti, 2017) La crise de 2008 a encore accentué la recherche d'alternatives et le développement de nouvelles coopératives. (Dohet, 2018) Le modèle a traversé des périodes de crise et de renouveau, mais reste une source d'inspiration pour repenser l'économie, par la finalité sociale qui l'anime et par le mode de gouvernance et le processus participatif qu'il propose. (Rijpens & Mertens, 2016)

2.3.2. Les fausses coopératives ou coopératives de façades

Si la tradition coopérative est fortement ancrée en Belgique depuis le 19^e siècle, l'esprit du mouvement n'est pas implicitement présent dans la définition historique de la forme juridique du statut, « *une société coopérative étant celle qui se compose d'associé.e.s dont le nombre et les apports sont variables et dont les parts sont incessibles à des tiers* ». (Vanwelde, 2019) Le respect des principes coopératifs étant facultatif, de nombreuses entreprises, appelées « fausses coopératives », ont adopté ce statut pour sa souplesse et la facilité de collecter des fonds par la vente de parts nominatives.

La distinction entre vraies et fausses coopératives n'est reconnue qu'en 1962 par l'instauration d'un agrément²⁸ réservé aux organisations respectant les principes coopératifs internationaux. Cet agrément joue le rôle d'un label d'authenticité qui écarte les entreprises complètement

²⁸ Agrément octroyé par le CNC, par le Conseil National des Coopératives

étrangères aux valeurs du mouvement (Vanwelde, 2019), mais il ne permet pas de distinguer les organisations pour lesquelles l'aura positif de cette référence présente des intérêts stratégiques supérieurs aux désavantages formels imposés par le respect de ces principes comme la limitation des dividendes.

La réforme des sociétés de 2019 n'a pas résolu cette confusion entre vraies et fausses coopératives. Le nouveau statut des SRL, Sociétés à responsabilité limitée, permet à des entreprises de recourir au capital variable et aux parts nominatives sans se prévaloir d'une adhésion au mouvement coopératif, réservant le statut des SC Sociétés coopératives aux sociétés qui adhèrent pleinement aux principes de ce mouvement. Cette adhésion n'étant assortie ni de règles contraignantes ni de contrôles, le jeu des fausses coopératives peut continuer. (Vandewelde, 2019)

Dans le climat actuel, la méfiance à l'égard des institutions politiques et marchandes a pour conséquence de considérer la participation citoyenne d'une entreprise comme un gage de confiance. Cette participation est de plus en plus affichée, voire revendiquée, sans pour autant y assortir les ambitions sociétales prévues dans les vraies coopératives²⁹. Ce coopwashing présent dans la société est particulièrement sensible dans le domaine des énergies renouvelables où les multinationales et parfois les communes ouvrent les projets à un collectif de citoyen.ne.s constitué en « fincoop » ou coopérative de financement. Selon Bauwens, Gotchev et Holstenkamp (2016), la manière de considérer le modèle coopératif dans une société est un facteur susceptible de jouer un rôle dans l'émergence et la diffusion des CCER.

2.4. Les coopératives citoyennes d'énergie renouvelables et les REScoops

2.4.1. Les CERR et l'idéal coopératif

En tant que coopératives, les CCER adoptent les principes des entreprises sociales tels que définis dans l'idéal type du cadre de l'EMES (Defourny & Nyssens 2017) et plus particulièrement des coopératives, tels qu'énoncés par l'Alliance Internationale de la Coopération (AIC) et, en Belgique, par le Conseil National de la Coopération (CNC). Thomas Bauwens définit une coopérative d'énergie renouvelable comme « une organisation de taille limitée et ayant un ancrage local important qui développe des projets d'énergie durable et qui est détenue et contrôlée par les citoyen.ne.s ». (Bauwens 2015a cité par Warnier, 2016) L'ASBL, Énergie commune, association pour les énergies renouvelables, définit les

²⁹ Phénomène décrit dans Charles, J. (2019). Anticiper la vague de *coop washing* qui vient. *La Revue Nouvelle*, 4, 48-52. <https://doi.org/10.3917/rn.194.0048>

coopératives citoyennes comme des « leviers financiers de la transition énergétique et une opportunité d'appropriation locale des projets énergétiques, avec comme caractéristiques, des projets locaux et durables, l'épargne solidaire et éthique, une gouvernance saine et l'accès à l'énergie propre et juste. »³⁰

Les coopératives citoyennes d'énergie renouvelable proposent aux citoyen.ne.s de devenir propriétaires d'une source de production d'énergie comme une éolienne en échange de l'achat de parts de la coopérative. L'objectif est de permettre et d'inciter le public à investir et à s'investir dans la transition énergétique tout en instaurant une autre relation au marché de l'énergie. Le modèle coopératif permet aux citoyen.ne.s de s'autonomiser des filières classiques de production d'énergie ainsi que des pouvoirs publics en se réaffirmant comme un agent actif dans les négociations. Il s'agit à la fois de s'engager dans le défi climatique pour l'intérêt général de tous et toutes, et de promouvoir une économie plus attentive aux considérations éthiques et sociales. Pour Dirk Vansintjan, dirigeant d'Ecopower scrl (Berchem, Anvers), « la coopérative est plus qu'un statut, c'est un véritable modèle économique alternatif, qui peut et doit avoir vocation à répondre à tous les besoins économiques et sociaux des individus. » (cité dans Huybrechts, 2011 : 97)

2.4.2. Le nouveau coopératif, hybridité de mission et de gouvernance

Les CCER s'inscrivent dans le nouveau coopératif et se distinguent des structures traditionnelles par leur volonté marquée d'agir dans l'intérêt général de la collectivité alors que les anciens modèles visaient davantage l'intérêt mutuel des membres en privilégiant un service destiné à une catégorie d'individus. (Huybrecht 2011, Rijpens & Mertens, 2016) En effet, avec leurs objectifs environnementaux et sociaux, ces organisations génèrent des externalités positives au bénéfice de la collectivité. Le modèle des nouvelles coopératives est particulièrement adapté pour relever ces défis sociétaux issus de la crise climatique, car il intègre des activités économiques dans une perspective collective. Il est de ce fait très présent dans l'organisation de l'énergie communautaire. (Bauwens, 2016)

Les CCER conjuguent des finalités économiques, environnementales et sociales qui leur confèrent un caractère hybride. Par la production et la distribution de l'énergie, elles mènent une activité économique qui génère des bénéfices au même titre que les entreprises commerciales. Elles agissent et militent en faveur de la transition énergétique en soutenant les énergies renouvelables et en favorisant la réduction de la consommation. Elles mobilisent les

³⁰ Apere (<https://www.apere.org/fr/cooperatives-0>), depuis septembre 2021 Énergie Commune asbl

citoyen.ne.s dans des projets locaux pour susciter le développement communautaire et renforcer la cohésion sociale. Ces activités se révèlent parfois contradictoires, quand il s'agit d'associer des objectifs économiques de rentabilité compatibles à des desseins sociaux non lucratifs. Dans les CCER, elles sont intégrées de manière à se renforcer mutuellement, « par exemple, l'engagement communautaire est particulièrement utile pour réunir le capital et accroître l'acceptation sociale des projets de production d'ER, ce qui offre à son tour l'opportunité d'engager les membres à soutenir l'activisme environnemental. » (Huybrechts & Haugh, 2018 : 1092)

L'hybridité des nouvelles coopératives se marque aussi au niveau de la gouvernance qui associe différentes parties prenantes citoyenne, publique et économique. Dans le cas des CER, les membres issus de la communauté locale sont à la fois les propriétaires, les gestionnaires et les utilisateur.rice.s des sources d'énergie. (Huybrechts, 2011) Des partenariats avec les pouvoirs locaux sont parfois établis pour soutenir les projets et renforcer l'ancrage local tandis que des collaborations avec les entreprises commerciales permettent de réaliser des économies d'échelle. Pour appuyer l'activisme pro environnement et pro social, l'activité des CER est relayée par des associations de la société civile comme Greenpeace.

Toutes les coopératives citoyennes d'énergie renouvelables ne gèrent pas de la même manière cet équilibre entre leurs missions, ce qui se reflète dans la prédominance de l'intérêt général ou mutuel dans leurs activités. Bauwens, Huybrechts et Dufay (2019) par exemple distinguent deux types d'activités, les activités d'ER qui visent à développer de nouvelles sources d'ER, activités rentables plus tournées vers l'intérêt mutuel et les activités d'efficacité énergétique (EE) visant le conseil pour des économies d'énergie, moins rentables, plus locales et axées vers l'intérêt général.

2.5. Les CCER et les REScoop, moteurs d'innovation sociale pour la transition durable

2.5.1. La transition durable

La transition durable désigne l'émergence d'autres manières de penser et de vivre en société, motivées par les écueils écologiques et sociaux vers lesquels nous mènent la société de consommation globalisée. Contrairement aux crises écologiques des années 70-80 qui ont pu être surmontées par l'adoption de technologies plus propres, la menace environnementale qui pèse sur la planète depuis les années 90 nécessite des changements majeurs de la société dans son ensemble vu la complexité et l'envergure des problèmes. (Geels, 2010) " Limiter les risques d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté implique des transitions systémiques qui peuvent être rendues

possibles par une augmentation des investissements d'adaptation et d'atténuation, des instruments politiques, l'accélération de l'innovation technologique et des changements de comportement. "³¹

Dans les études sur la transition, ces transformations systémiques sont dites sociotechniques, car elles touchent la technologie, la politique, les marchés, les pratiques des consommateurs, les infrastructures, la signification culturelle et les connaissances scientifiques. (Geels 2011) Il s'agit de conceptualiser les futurs comme des processus à long terme qui impliquent des changements radicaux vers de nouvelles configurations en mobilisant de multiples acteurs, entreprises, décideurs politiques, consommateurs, société civile, ingénieurs et chercheurs. (Verbong & al. , 2012 cités dans Dóci & al., 2011 et Geel, 2011) La radicalité du changement est nécessaire, car les systèmes en place sont « enfermés » dans des trajectoires non durables par un ensemble d'institutions et de pratiques dominantes. (Seyfang & Longhurst, 2016)

Geels (2011) décrit les caractéristiques de la transition durable qui renforcent cet aspect systémique et multiacteurs. L'objectif de durabilité est une notion ambiguë et liée à la préservation d'un bien collectif. Ces aspects compromettent la responsabilisation et l'investissement privé. L'appui des pouvoirs publics et de la société civile est nécessaire pour surmonter les externalités négatives des contraintes et imposer les changements. Le caractère normatif des transformations mène à des désaccords, à des débats et à la création de récits pour renforcer leur légitimité. Le manque d'avantages à court terme des solutions durables requiert un soutien politique pour qu'elles puissent se développer dans un environnement économique favorable, ce qui implique des luttes de pouvoir en faveur ou contre le changement. Geels (2011) remarque aussi que l'implication des grandes entreprises en place dans les secteurs stratégiques liés à l'environnement, dont celui de l'énergie, est un facteur d'accélération du fait de leurs actifs et ressources complémentaires.

Les approches théoriques de la transition vers la durabilité doivent donc considérer la nature multidimensionnelle des changements et les dynamiques opérant ces mutations structurelles. Les systèmes non durables étant stabilisés par des mécanismes de verrouillage instaurant des dépendances, il s'agit de comprendre comment émergent les innovations, comment elles se développent et comment elles peuvent remplacer, transformer ou reconfigurer les systèmes non durables existants. (Geels, 2011)

³¹ Rapport spécial sur le réchauffement de 1,5°C, GIEC, https://climat.be/doc/181008_IPCC_sr15_spm.pdf

Les théories de la transition durable se sont développées dans différentes voies, en se focalisant sur l'innovation technologique, sur la gouvernance ou encore sur les niches émergentes, mais selon Hölsgens (2018), deux concepts principaux sont communément acceptés : la perspective multiniveaux et l'innovation sociale. La perspective multiniveaux permet d'analyser et d'expliquer les transitions d'un système sociotechnique à un autre. L'innovation sociale affirme que les changements doivent aller au-delà de la dimension technologique. Dans le domaine de la transition énergétique, ces deux concepts sont d'autant plus pertinents pour comprendre comment les innovations de niche évoluent en courant dominant et pour montrer les changements dans les pratiques sociales nécessaires à cette évolution.

2.5.2. L'innovation sociale dans le domaine de la transition

Le projet de recherche européen Casi³² identifie sept types d'innovations durables, nécessaires tout au long de la chaîne, de la production à la consommation. Parmi ceux-ci, l'innovation sociale qui vise un changement de comportement et de pratique sociale de manière intentionnelle joue un rôle déterminant. (Hölsgens & Shutlze, 2020) « L'innovation sociale désigne les nouvelles solutions axées sur la société qui répondent simultanément à un besoin social et conduisent à des capacités et des relations nouvelles ou améliorées et à une meilleure utilisation des actifs et des ressources. En d'autres termes, les innovations sociales sont à la fois bonnes pour la société et améliorent la capacité d'action de la société.³³

L'innovation sociale s'observe dans des contextes dans lesquels les relations humaines dominant et touchent des modifications dans les rapports sociaux, dans le travail, la vie en société, les relations de pouvoirs ou le partage des ressources. (Lévesque, 2006, Bouchard & Lévesque, 2017 cités dans Callorda Fossati, Degavre & Lévesque, 2018) Benoît Levesque énonce la possibilité d'une nouvelle génération d'innovations sociales dans le domaine de la transition énergétique et sociale, lorsque la volonté de réduire les inégalités sociales et économiques est intégrée dans des dispositifs de lutte contre la crise écologique. (Callorda Fossati, Degavre & Lévesque, 2018)

³² "Public Participation in Developing a Common Framework for the Assessment and Management of Sustainable Innovation", voir <http://www.futuresdiamond.com/casi2020/>

³³ Définition du cadre commun pour l'évaluation et la gestion de l'innovation durable, projet CASI financé par l'UE, cité dans Popper, M. & Poppes, R (2020). Sustainable Innovation Assessment and Management Framework: Principles, Methodology and Practice, in Martini, M., Hölsgens, R. & Popper, R. (editors) (2020). Governance and Management of Sustainable Innovation, DOI:[10.1007/978-3-030-46750-0_1](https://doi.org/10.1007/978-3-030-46750-0_1)

Selon Rückert-John (cité par Hölsgens, 2018), la société civile a un rôle important à jouer dans la diffusion des innovations sociales en faveur de la durabilité. Une des caractéristiques importantes de l'innovation sociale est sa volonté de traiter des défis collectifs et sociétaux pour répondre à des régimes non durables. Il n'est donc pas étonnant qu'elle soit pratiquée par des groupes inscrits dans la société civile dans le but de favoriser le changement vers une société plus inclusive et durable, par exemple pour réduire les émissions de carbone dans la production sociale. (Hoppe & de Vries, 2019)

Hoppe & de Vries (2019) distinguent la perspective individualiste qui repose sur les efforts des individus pour résoudre les problèmes sociaux non satisfaits au sein de leur communauté et la perspective plus structurelle selon laquelle le contexte institutionnel est le principal facteur d'innovation. Ces perspectives orientent deux grandes tendances d'étude, par les sciences comportementales ou par les sciences sociales et de gouvernance. Cette seconde orientation inclut l'innovation sociale au sens institutionnel et considère le changement dans sa capacité à diffuser ces innovations et à susciter des changements sociaux³⁴. Selon Richez-Battesti, Petrella et Vallade (2012), l'innovation sociale dans une perspective institutionnalisée caractérise les processus collectifs émergeant sur les territoires en vue de répondre à des besoins non satisfaits dans une dynamique de transformation de la société.

Les innovations sociales sont importantes pour la transition durable parce qu'elles visent à modifier des pratiques sociales, mais aussi parce qu'elles développent de nouvelles façons de travailler et de collaborer entre des acteurs multiples. En effet, l'inclusion d'une variété de parties prenantes est un atout majeur pour trouver des solutions largement soutenues et acceptées à des défis complexes. Ces nouvelles manières d'agir incluent la collaboration, la coopération et la mise en réseau. (Hölsgens & Schultze, 2020)

Les instances politiques ont tendance à privilégier une approche normative de l'IS, considérée en fonction des attentes de solutions aux problèmes sociétaux modernes. Leur étude se limite alors à identifier les compétences et les ressources dont les acteurs ont besoin pour les diffuser. Cependant, Hölsgens et Schultze (2020) soulignent l'importance de comprendre la dynamique globale de l'IS pour en saisir les potentialités de durabilité ou les éventuels effets secondaires négatifs pouvant survenir lorsque l'angle de vue change.

Il faut encore préciser que dans le domaine social, le caractère nouveau d'une innovation signifie que la pratique se démarque de ce qui se fait couramment à ce moment et à cet endroit. Ainsi, une pratique ancienne réhabilitée peut être considérée comme une innovation, de même

³⁴ Voir CRISES, <https://crises.uqam.ca>

qu'une innovation locale qui se diffuse à plus grande échelle. Se pose alors la question de la taille de l'innovation sociale, nécessaire pour dépasser ce niveau local. (Hölsgens & Schultze, 2020)

Les innovations sociales sont cruciales pour la transition et de nombreuses initiatives émergent à petite échelle. Selon Hölsgens (2018), le point critique de la recherche est de comprendre comment elles se diffusent plus largement dans la société et peuvent s'institutionnaliser en tant que nouvelles pratiques sociales.

2.5.3. Les CCER et les REScoops comme innovations sociales dans la transition énergétique

Dans le domaine des énergies renouvelables, l'interaction entre les innovations technologiques et les innovations sociales sont évidentes. La transformation vers un développement durable est le résultat non seulement de changements technologiques, mais aussi de changements comportementaux globaux à différents niveaux d'action. (Hölsgens, 2018) Dans le contexte de la transition énergétique, l'innovation sociale peut donc être définie comme « une innovation dont les moyens sont sociaux et qui contribue à la transition vers des énergies pauvres en carbone, à l'autonomisation des citoyen.ne.s et aux objectifs sociaux relatifs au bien-être général des communautés. » (Hoppe & de Vries, 2018 : 13)

de Geus et Wittmayer (2019) analysent les liens entre IS et transition énergétique. Ils soulignent que ces liens sont surtout considérés au niveau des initiatives communautaires alors que d'autres acteurs pourraient être impliqués. Ils appellent à une conception élargie de l'énergie, incluant les modes de vie au sens large. Ces auteurs analysent encore que l'IS peut favoriser la transition énergétique de quatre manières : par l'innovation émergeant des initiatives de niches, par la démocratisation du système énergétique et la participation citoyenne, en favorisant l'intégration de nouvelles pratiques et par la création de nouveaux modes de relations entre acteurs. Ces avantages sont cependant freinés par les difficultés de financement et la volatilité du soutien politique.

Les CCER et les REScoops sont des initiatives communautaires pionnières dans le domaine de la transition énergétique et peuvent être considérées comme des innovations sociales. Les besoins non satisfaits sont l'accès à l'énergie, au niveau des processus de production, de distribution et en lien avec la dimension sociale de ces enjeux comme la démocratisation de l'économie, l'accès à l'énergie verte pour tous, la réduction des inégalités sociales et économiques. Même si les coopératives restent majoritairement composées de personnes favorisées au niveau intellectuel et financier, la volonté d'inclusion est inscrite dans l'objet social de ces organisations. Huybrechts (2013) montre que les innovations sociales des

entreprises citoyennes d'ER reposent moins sur le produit en tant que tel, plus tourné vers les innovations technologiques, que sur les questions de propriété, de gouvernance, de production et d'approvisionnement d'une énergie de qualité en réponse à des besoins sociaux non satisfaits tels que la participation citoyenne, les circuits courts ou les droits des consommateurs.

Richez-Battesti et al. (2012) proposent que l'IS porte les mêmes ambitions et les mêmes valeurs que l'ESS, « les normes qui fondent l'ESS, à savoir la démocratie économique, la lucrativité limitée, une gouvernance élargie multiparties prenantes et les conceptions de la performance qu'elle induit constituent en soi une innovation sociale qu'il importe de diffuser dès lors que l'on aspire à un projet de société démocratique et plus égalitaire »³⁵

Avelino et al. (2019) ajoutent que l'innovation sociale est transformatrice, car elle remet en question, modifie et/ou remplace les structures et institutions dominantes dans le contexte social. Elle prend pour exemple l'énergie communautaire qui remet en question les structures politiques et économiques sous-jacentes au système dominant en introduisant des modèles commerciaux et des formes d'organisation alternatifs. Les circuits courts d'énergie prévus dans le cadre des CER et des CEE accentuent la décentralisation du marché en reliant la production à la consommation.

2.5.4. Les CCER et REScoops comme mouvements sociaux

Un mouvement social peut se définir comme un système d'action collective, constitué de réseaux d'individus, de groupes ou d'associations partageant une identité, en vue d'obtenir du changement social. (Hargrave & al., 2006) Il émane de la société civile considérée comme une arène dans laquelle ces individus mènent des activités hors de la tutelle directe du marché ou de l'État. (Hargreaves & al., 2011) Un mouvement social cherche encore à modifier les rapports de pouvoir en vue de cette transformation sociale. Neveu (2011) caractérise une nouvelle forme de mouvement social, émergeant dans la société post-industrielle. Il souligne la dimension qualitative des revendications, orientées vers d'autres valeurs et besoins des citoyen.ne.s, comme la quête de l'estime de soi, le bien-être ou la défense de l'environnement. Ces mouvements se déploient en marge du système politique et s'appuient sur la participation de la base. Ils partagent avec les nouvelles coopératives une recherche de l'intérêt général.

Smith (2014)³⁶ propose de considérer l'innovation sociale sous l'angle du mouvement social qui accompagne l'émergence et le développement des solutions transformatrices proposées

³⁵ Richez-Battesti, N., Petrella, F., Vallade, D. (2012) : 24.

³⁶ <http://www.transitsocialinnovation.eu/blog/considering-social-innovation-from-a-social-movement-perspective>

pour résoudre les problèmes sociaux, car elle implique une modification des discours et des rapports de force entre les acteurs. Il intègre la contestation des relations de pouvoir, la résistance, la perturbation et la confrontation.

Selon Pierre Wokuri (2020 : 158), « l'apparition des mouvements coopératifs dans le secteur de l'énergie peut s'interpréter comme une manifestation de « la volonté des citoyen.ne.s d'exprimer directement par leur choix marchand des positions militantes et politiques (Dubuisson-Quellier, 2018 : 11 cités par Wokuri, 2020) et représente un nouveau mouvement social économique. (Gendron 2001 cité par Wokuri, 2020) Les CCER et les REScoops sont des mouvements sociaux, initiatives de la société civile, cherchant à infléchir les rapports de pouvoir de manière à évoluer vers une société plus durable, au niveau social et écologique. L'ancrage local de ces mouvements favorise le changement étant donné la connaissance du contexte et l'immédiateté de l'action.

2.6. Les cadres multiniveaux et multiacteurs

2.6.1. La perspective multiniveaux, MLP

Comme évoqué plus avant, la MLP considère la transition comme résultant d'un ensemble de changements interconnectés affectant différents acteurs à différents niveaux d'un système sociotechnique. (Geels, 2019) Le concept de système sociotechnique renvoie à un ensemble complexe d'artéfacts, d'institutions et d'agents produisant des pratiques technologiques. Il insiste sur les liens intrinsèques entre les évolutions sociales et technologiques, car ce sont les acteurs sociaux qui négocient l'innovation. (Seyfang & Smith, 2007) Cette approche cherche à étudier les innovations susceptibles de modifier en profondeur les structures dominantes pour passer d'un système sociotechnique à un autre (Callorda, Degarve & Levesque, 2019 citant Geels, 2004:910 , Avelino, Frantzeskaki & Loorbach, 2017)

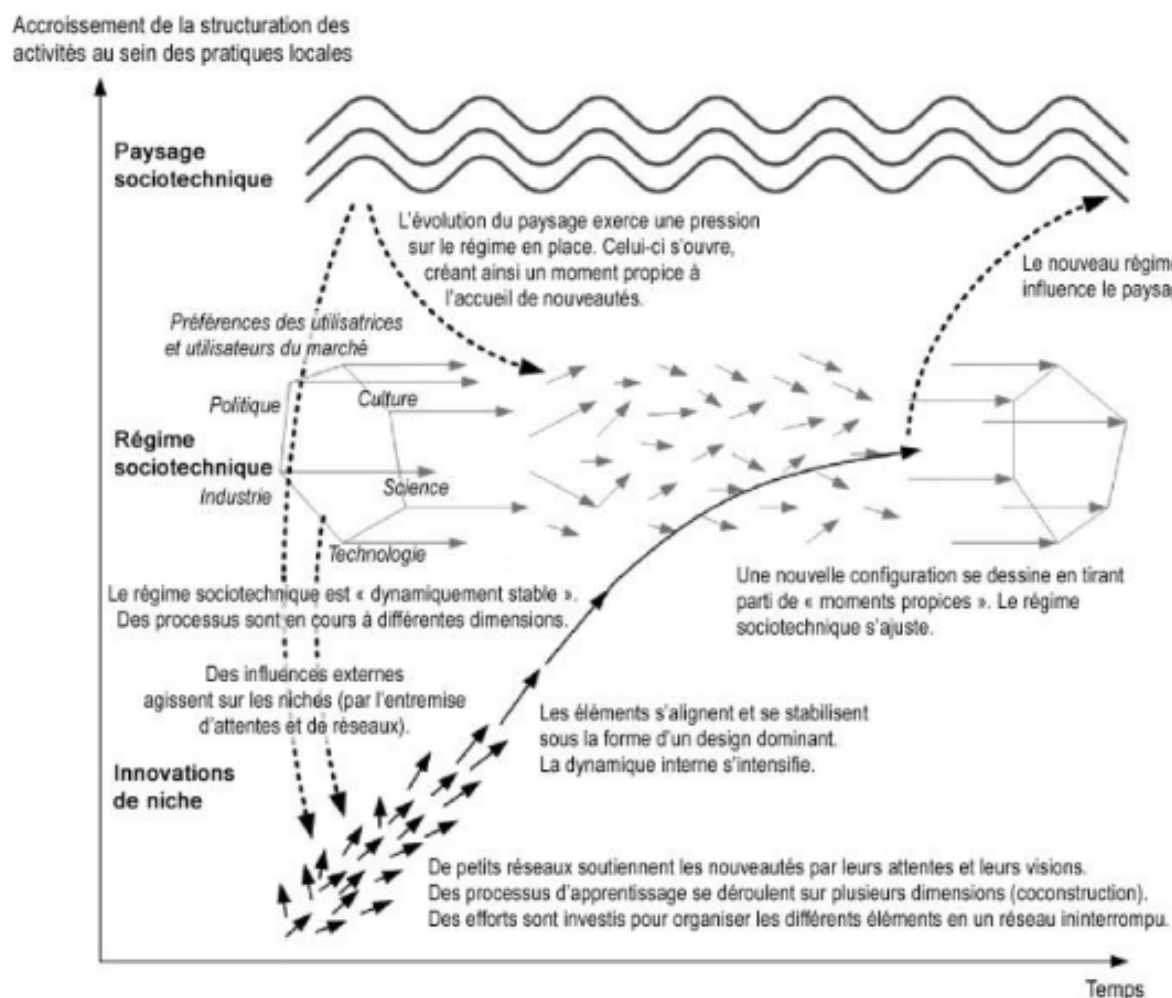
La MLP distingue 3 niveaux mus par des acteurs et une dynamique propres, mais en interaction au sein du système. Le paysage, niveau macro, constitue les tendances structurelles et profondes qui influencent sur le long terme les autres composantes et s'imposent aux acteurs. (Geels, 2011) Cet environnement exogène résulte de processus sociohistoriques comme la mondialisation, le réchauffement climatique ou de chocs ponctuels comme les conflits, les crises et les catastrophes. Ces tendances font pression sur le système, mais sans définir la direction que pourrait suivre le changement. (Audet, 2015) Le régime sociotechnique est le niveau intermédiaire du modèle. Il correspond à la configuration dominante qui fait l'objet de la transition. Il est composé « d'acteurs, de technologies, d'infrastructures et de ressources dont le fonctionnement est organisé par des règles et des pratiques institutionnalisées ». (Audet,

2015 : 81) Le régime a atteint une configuration stable et résistante au changement, car les différents éléments sont reproduits, entretenus et améliorés progressivement par les acteurs en place. (Geels, 2019) A l'intérieur du régime, les mécanismes de verrouillage d'ordre technico-économique, social et cognitif ou encore institutionnel et politique brident l'innovation. (Geels, 2019) Les améliorations qui s'y produisent constituent dès lors des innovations dites incrémentales, car elles ne modifient pas la structure et les règles du système. (Audet, 2015) Au niveau micro, les niches désignent des espaces protégés au sein desquels des innovations plus radicales peuvent se développer, car elles échappent aux contraintes imposées au niveau du régime. Elles jouent le rôle de chambres d'incubation favorables à l'apprentissage, à l'expérimentation et à la construction de réseaux sociaux nécessaires pour soutenir ces innovations. (Geels, 2019)

Les transitions résultent de pressions externes et/ou internes exercées par les niches et par le paysage. Lorsque les circonstances favorables s'alignent, c'est-à-dire une structuration suffisante des innovations de niche et l'ouverture de fenêtres d'opportunité par le paysage, ces pressions déstabilisent le système sociotechnique dominant. (Geels, 2019) Il n'y a donc pas de causalité simple dans les transitions, mais des processus qui s'imbriquent et se renforcent à différents niveaux. (Geels, 2019) Les innovations qui donnent lieu à une modification du système sont dites radicales. Elles déjouent les verrouillages imposés par le régime et s'écartent des dépendances de sentier dans lesquelles sont maintenues les innovations visant simplement une amélioration des structures existantes. (Geels, 2019)

Ces relations dynamiques entre les niveaux définissent différentes phases vers une transition durable, identifiées par Geels et Schot (2007) comme des trajectoires idéales typiques d'innovation. (Callorda, Degarve & Levesque, 2019) Au stade 0, le régime est dynamiquement stable et se reproduit sans pression externe ni interne. Durant une phase de transformation, le régime s'adapte graduellement à des pressions modérées du paysage alors que les innovations de niches ne sont pas encore assez structurées pour s'imposer. Lorsqu'une perturbation émanant du paysage vient éroder le soutien au régime, les forces internes se désalignent et menacent la stabilité. Si à ce moment aucune des innovations de niche n'est assez développée pour prendre l'ascendant, une compétition et une concurrence entre ces lieux d'innovation augmentent l'incertitude jusqu'à ce qu'une proposition devienne dominante et capable d'imposer un réalignement dans un nouveau régime sociotechnique. À l'opposé, si une innovation est assez développée et structurée au sein d'une niche, elle peut profiter de cette fenêtre d'opportunité pour remplacer le régime devenu incapable de lui faire barrage et qui subit alors un désalignement. Enfin, dans la voie de la reconfiguration, plusieurs innovations de niches

influencent ponctuellement le régime pour résoudre des problèmes locaux, mais, au-delà de la transformation, déclenchent des ajustements qui modifient les bases du système dominant. (Geels & Schot, 2007) Ces différentes trajectoires peuvent aussi être considérées comme des phases dans une dynamique de transition. En réponse à une pression paysagère disruptive³⁷, la transformation évolue en reconfiguration, en substitution ou en désalignement-réalignement.



Sur ce graphique, les flèches longues et grasses représentent les pressions de long terme exercées par le paysage. Les flèches longues désignent des processus réguliers et incrémentaux. La fragmentation des traits montre des tensions internes et des perturbations affaiblissant les éléments en place. Au niveau de la niche, les acteurs des réseaux travaillent sur des innovations radicales. Comme un modèle dominant n'est pas encore stabilisé, les efforts vont dans toutes sortes de directions, ce qui conduit à la variété représentée par les petites flèches allant dans différentes directions. Bien que les innovations radicales puissent sembler prometteuses pendant un certain temps, leur succès n'est pas garanti. Les innovations radicales peuvent aussi se stabiliser progressivement pour devenir une conception dominante, représentée par des flèches qui s'allongent et grossissent.

Figure 5 : Perspective multiniveaux, schéma et légende, source Aslund, 2016 sur <https://www.tamarackcommunity.ca/hubfs/Resourses/French%20Resourses/IAAG-Multi-Level-Perspective%20-%20traduit%20FR%20FINAL.pdf>

³⁷ Le changement climatique constitue un bouleversement du paysage de cet ordre, susceptible de générer des voies de transition dans le domaine de l'énergie et des transport. (Geels & Schot, 2007).

2.6.2. Les niches d'innovations de base ou grassroots

Conçue à l'origine pour rendre compte des trajectoires d'innovations d'ordre technologique au sein d'un secteur particulier, la MLP a fait l'objet de nombreuses critiques mettant en évidence ses limites pour rendre compte de toutes les dimensions du processus de transition. L'apport qui lui permet d'approcher pleinement l'économie sociale est l'élargissement de la notion de niche à l'action de la société civile.

Dans les études sur la transition durable, l'attention se portait sur les niches vertes où naissent les innovations technologiques pour comprendre les processus d'émergence et de diffusion au sein du marché commercial. Les changements vers le durable nécessitant une modification de la société dans son ensemble, Seyfang et Smith (2007) ont souligné l'importance des innovations émergeant d'un autre type de niche, les niches de base ou grassroots, dans lesquelles les réseaux de militant.e.s et d'organisations proposent des solutions ascendantes en réponse à une situation locale et aux valeurs des communautés. (Seyfang & Longhurst, 2016) Contrairement à l'écologisation des entreprises, ces innovations s'opèrent au sein de la société civile qui expérimente des nouvelles pratiques sociales et des technologies plus vertes. (Smith & al., 2016) Les moteurs de ces innovations sont les besoins sociaux non satisfaits et l'engagement idéologique. (Seyfang & Smith, 2007)

L'intégration des grassroots dans la MLP permet de prendre en compte une pluralité de logiques socio-économique et une plus grande diversité d'acteurs. (Callorda, Degarve & Levesque, 2019) L'inclusion du rôle des mouvements sociaux dans les transitions ajoute la notion d'un niveau sous-jacent par lequel ces mouvements sociaux font pression sur les niches et les régimes. (Loorbach & Rotmans, 2010 cité dans Avellino, 2011)

Dans le secteur des énergies renouvelables, la technologie du renouvelable pourrait être qualifiée d'innovation verte ou technologique alors que les initiatives citoyennes constituent une innovation de base. Cependant, selon Wokuri (2019), le potentiel transformateur de la première ne se résume pas à une substitution technique, car la transition énergétique qu'elle permet constitue une alternative de politique publique dans le secteur de l'énergie. Les coopératives citoyennes s'inscrivent dans cette alternative et manifestent la volonté de se réapproprier les moyens de production et de distribution de l'énergie.

2.6.3. La MLP et les relations de pouvoir

La prise en compte des mouvements sociaux dans les processus de transition met l'accent sur les relations de pouvoirs. Avelino (2011) propose d'analyser ces relations selon une typologie

de pouvoirs³⁸ propres aux différents acteurs afin d'établir une distinction qualitative dans la manière d'exercer le pouvoir, avec comme question centrale « comment (et dans quelle mesure) chacun peut influencer le fonctionnement d'un système sociétal pour atteindre un résultat particulier ? » Dans les régimes, les groupes d'acteurs exercent principalement un pouvoir de renforcement, dans les niches, les groupes exercent un pouvoir d'innovation, et dans les niches-régimes, un pouvoir de transformation. Le paysage est façonné par la capacité des acteurs à soutenir les tendances dominantes ou à les remettre en question. Le pouvoir systémique y est défini comme un pouvoir collectif exercé par ces différents groupes et à la mesure dans laquelle ces exercices de pouvoir contribuent à la survie durable d'un système. Il inclut la capacité de réagir et de s'adapter aux évolutions exogènes du paysage. Les niches, les régimes de niche et les régimes peuvent exercer le pouvoir de différentes manières, ils coexistent, chacun dans son propre "territoire", avec ses propres forces et faiblesses. D'un autre côté, ils peuvent aussi se concurrencer, coopérer, se soutenir ou se restreindre mutuellement. Au sein de chaque niveau, il faut distinguer une tendance modérée, conforme aux orientations dominantes et une tendance radicale opposée à celle-ci.

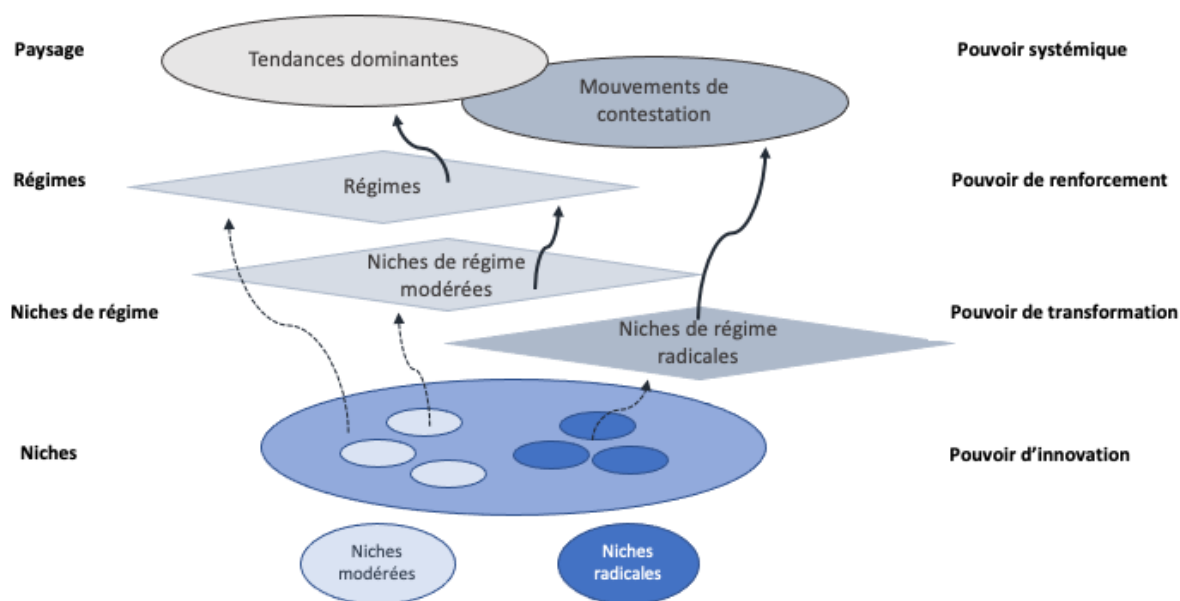


Figure 6 : Cadre de la perspective multiniveaux et les relations de pouvoir d'après Avelino 2011.

³⁸ La chercheuse émet une série de critiques à la conception du pouvoir dans le modèle MLP. Trop fonctionnaliste, elle exclut les acteurs et sa portée quantitative ne mesure pas les différences de qualité du pouvoir. Son caractère fini impliquant que le pouvoir de A limite nécessairement celui de B est trop réducteur par rapport à la réalité et enfin, elle doit être nuancée de la notion d'impact ou d'influence. (Avelino 2011)

2.6.4. La perspective multiacteurs

Cette intégration des acteurs se poursuit de façon plus manifeste encore dans la MaP, multi-actors perspective, qui remodèle le cadre de la MLP en conceptualisant l'évolution des relations de pouvoir. La MaP reprend les quatre catégories d'acteurs définies dans le modèle du Welfare Mix, à savoir, l'État, le marché, la communauté et le tiers secteur et distingue au sein de chacun de ces secteurs trois niveaux d'agrégation, les secteurs, les acteurs individuels et les acteurs organisationnels. (Avelino & Wittmayer 2016) Les secteurs sont donc à la fois considérés comme des acteurs et comme des contextes institutionnels dans lesquels les autres niveaux d'acteurs interagissent. Ils sont des lieux de luttes et de coopérations, aux frontières perméables et changeantes.

La MaP permet une exploration plus fine des rôles de chaque acteur dans les différents niveaux d'agrégation pour dépasser les associations simplifiées présentées dans la MLP. La société civile n'est pas uniquement présente dans les niches, car le tiers secteur peut aussi inclure des structures de régime. De même, l'État n'est pas assimilé au régime, car il réfère aussi à la manière dont les citoyen.ne.s-électeur.rice.s le façonnent. Il peut dans cette optique être le lieu de pratiques innovantes s'écartant du régime. Le marché est quant à lui constitué par les entreprises, mais aussi par les consommateur.rice.s qui orientent la demande.

Chaque catégorie d'acteurs à différent niveau d'intégration exerce un rôle, conformément une logique sectorielle et ces rôles font l'objet d'une négociation continue. Un.e coopérateur.rice est aussi un.e consommateur.rice et un.e électeur.rice. Un.e décideur politique est également un.e voisin.e, un.e consommateur.rice et même éventuellement un.e bénévole durant son temps libre. La MaP permet d'explorer comment les individus, les groupes et les secteurs agissent et interagissent dans les différentes logiques sectorielles, quelles logiques ont tendance à dominer et comment évoluent les relations de pouvoir entre et au sein des secteurs.

La Map tient aussi compte de relations de pouvoirs plus horizontales et qualitatives pour distinguer quels acteurs exercent quels types de pouvoir et pour mettre en évidence les questions de responsabilité et les relations de dépendance. Elle met en évidence les processus de (re)empowerment de la communauté, différents selon les logiques sectorielles et les rôles des acteurs.

3. Méthodologie

3.1. Le terrain d'étude, REScoop Wallonie et l'investissement éolien off-shore

Pour envisager les perspectives de diffusion du modèle coopératif dans le domaine des énergies renouvelables, l'étude s'est centrée sur l'organisation fédératrice REScoop Wallonie et sur son projet d'investissement dans un parc éolien off-shore impliquant un changement d'échelle considérable des coopératives citoyennes. REScoop a reçu des fonds européens pour mener une étude préliminaire afin d'évaluer les avantages de la participation citoyenne dans ce type d'investissement et identifier les freins à cette participation dans l'éolien off-shore. Le volet empirique de ce mémoire s'inscrit dans cette étude préliminaire et vise plus particulièrement les freins internes, présents au sein des coopératives citoyennes.

3.2. La recherche empirique

Pour comprendre l'émergence, la nature et les perspectives de diffusion des CCER et des REScoops, les publications scientifiques, les textes législatifs et les documents disponibles sur les sites des différentes organisations ont été consultés.

Les motivations et les freins perçus dans les organisations citoyennes dans cette perspective de changement d'échelle liée au projet off-shore ont été observés à l'occasion d'un focus groupe réunissant des membres des coopératives ayant pris part aux débats au sujet de la participation de leur coopérative. Ces données ont été complétées d'informations recueillies lors d'entretiens semi-directifs avec d'autres coopérateur.rice.s. Enfin, l'assistance à l'assemblée générale d'une coopérative consacrée au projet off-shore a encore élargi et contextualisé les points de vue.

3.2.1. Le focus groupe

Définition et justification de la méthode de recueil des données

Un focus groupe consiste à réunir des individus et à susciter une discussion ouverte sur un sujet de recherche précis. L'interaction des participant.e.s est utilisée pour recueillir des données, mais aussi surtout comme lieu d'analyse. (Kitzinger & al., 2013) En effet, comme les analyses en groupe dont ils sont issus, les focus groupes permettent d'« associer des acteurs concernés à la construction de l'analyse des situations dans lesquelles ils sont impliqués, de leurs expériences et de leurs pratiques. » (Van Campenhoudt, Franssen & Cantelli, 2009), alinéa 34) L'objectif de la rencontre est de mettre au travail les intervenant.e.s, de leur permettre d'agir et de réagir autour de la problématique. Le.la chercheur.euse est animateur.rice plus qu'interrogateur.rice.

Le focus groupe est pertinent dans l'étude d'un phénomène de transition. Les initiatives citoyennes dites « bottom-up » émergent de la société civile pour se diffuser dans la société de façon plus globale. Il est donc cohérent de favoriser une approche méthodologie axée sur les connaissances et le vécu des individus à ce niveau d'expérience. Le focus groupe est « une approche « par le bas », qui vise à rendre compte des expériences de terrain dans leur diversité, leur complexité et leur dynamique. L'approche est inductive, la théorisation est ancrée dans l'expérience des participants. » (Van Campenhoudt, Franssen & Cantelli 2009, alinéa 36) L'information découle de la relation entre les individus et non de la somme d'expériences isolées.

Ajoutons que la littérature sur la transition est abondante, parfois contradictoire. Les informations peuvent donner l'impression d'un consensus sur la nécessité de changement, mais sans mesurer la portée effective de ce changement. Dans cette optique, il est intéressant d'observer ce qu'il en est au cœur même de l'action, en explorant les réflexions et les positions des acteur.rice.s par rapport aux perspectives de changement des REScoops, à partir de leur vécu, de leurs expériences, de leurs ressentis et de leurs perspectives.

Objectif et contenu du focus groupe

En concertation avec REScoop, Wallonie le focus groupe s'est centré sur le projet d'investissement offshore pour lequel les coopératives membres ont été invitées à se positionner. La question a été débattue auparavant dans les conseils d'administration et parfois en assemblée générale au sein de chaque coopérative. Les coopératives flamandes ont répondu positivement de façon collégiale, mais du côté wallon, les débats ont été plus contrastés et ont débouché sur quelques refus. L'objectif de la rencontre était de mettre en évidence les freins et les opportunités que les membres des différentes coopératives perçoivent dans cette perspective de changement d'échelle, et ce en lien avec leur réalité sociale. Pourquoi, dans leur situation, certains prennent telle position ? Pourquoi pour certaines coopératives tel obstacle justifie un refus et pour d'autres pas ? Comment se positionnent les intervenant.e.s dans le champ plus large du secteur de l'énergie ?

Composition du groupe³⁹

Le groupe cible est celui des membres des coopératives sollicitées pour la participation au projet off-shore et ayant pris part au débat pour l'engagement de leur organisation dans le projet . Ces membres ont le même statut au sein du groupe, sans hiérarchie ni prévalence aucune et ont reçu

³⁹ Le focus groupe n'ayant réuni que des participants masculins, l'écriture inclusive n'est pas utilisée pour ces paragraphes

la même information. Pour faciliter la communication et motiver la participation, l'invitation a été envoyée par REScoop. Elle situait clairement les objectifs de la recherche, en lien avec le mémoire et avec l'analyse préliminaire menée par REScoop pour le projet off-shore.

Plusieurs rappels ont été nécessaires pour atteindre le minimum de six personnes requis ce qui trahit soit un manque de motivation pour les organisations ayant opté pour un refus, soit une lassitude devant la quantité de sollicitations additionnelles à leur engagement bénévole. Suite à un désistement de dernière minute, le focus groupe n'a pu réunir que cinq membres de trois coopératives différentes. L'anonymat des participants a été assuré en début de séance. Un courriel a été adressé à chaque participant pour les informer du fait qu'en cas de publication, les références à leur nom et à leur coopérative seraient anonymisées, mais que les informations descriptives utiles à la compréhension de l'analyse seraient conservées.

Déroulement de la séance

Pour des questions de temps et de difficulté pour réunir les d'intervenants, la démarche s'est limitée à une seule rencontre, en soirée et en distanciel⁴⁰. Après une brève introduction rappelant le contexte de la recherche et les objectifs de la séance, la rencontre a été rythmée par une succession de tours de table durant lesquels chaque participant était invité à prendre la parole par l'animatrice-chercheuse.

La première partie abordait directement le projet off-shore. Les intervenants ont été invités à s'exprimer sur ce qui, selon eux, motive leur organisation à participer à un projet impliquant un changement d'échelle puis sur ce qui la freine. Un troisième temps a été consacré à un retour sur ce qui a été exposé, sur ce que chacun en retenait. Cette étape d'interprétation, de « méta-analyse » a permis de faire un premier tri dans les informations. La discussion était alors laissée plus libre, moins cadrée pour permettre l'expression de propos complémentaires ou du ressenti par rapport à l'expérience.

La seconde partie de la rencontre élargissait le propos aux perspectives de diffusion des coopératives citoyennes dans le secteur de l'énergie. Le cadre de la perspective multiniveaux mobilisé dans la recherche a été exposé à l'assemblée à l'aide d'un schéma synthétique montrant les parcours d'innovations de niches. Les participants ont ensuite été invités à commenter ce schéma appliqué au secteur de l'énergie, à positionner l'action de leur organisation en lien avec les autres acteurs du secteur et à projeter celle-ci dans le futur.

⁴⁰ Il est à noter que les membres des coopératives sont rôdés à ce mode de communication pour les rencontres et sollicitations internes à leur organisation.

La séance

1er tour de table: **motivations/opportunités**

2eme tour de table : **freins/menaces**

3ème tour de table: **commentaires/interpretation**

Brève présentation du cadre d'analyse

4ème tour de table : **perspective de votre cooperative**

Pause / synthèse

5ème tour de table : **commentaires/validation**

Figure 7 : Plan d'organisation du focus groupe

La séance a duré trois heures et a été enregistrée. Un focus groupe se clôture habituellement par l'exposé d'une brève synthèse de ce qui a été exprimé, mais au vu des circonstances, cette étape a été remplacée par un temps d'échange pour des clarifications éventuelles.

Participant au FG	Coopérative	Statut	Observations
Pfg 1	Coop a	Membre fondateur et du CA	Coop a est une organisation créée récemment avec la volonté de soutenir des sources d'énergie durables. Elle rassemble encore peu de membres, mais a le souhait et la volonté de grandir et de créer des partenariats. Pfg 1 est très investi dans l'organisation et assiste aux réunions d'information sur le projet off-shore.
Pfg 2	Coop b	Membre fondateur et du CA	Coop b est une coopérative pionnière active dans l'éolien et intégrant une vision d'expansion. Pfg 2 est investi depuis longtemps dans le mouvement coopératif et connaît bien l'évolution de REScoop.
Pfg 3	Coop a	Membre	Pfg 3 est membre de la même coopérative que Pfg 1. Il participe activement aux assemblées générales et défend les principes fondateurs de l'organisation dans laquelle il s'est engagé. Il est bien informé sur le projet off-shore et a préparé un argumentaire pour défendre ses positions.
Pfg 4	Coop a	Membre	Pfg 4 est membre de la même coopérative que Pfg 1 et Pfg 3. Il soutient le mouvement coopératif dans son ensemble et est membre d'autres coopératives depuis longtemps. Sa participation au sein de Coop a n'a pas été très active jusqu'à présent, mais il y a investi, car il est intéressé par la démarche coopérative. Il n'est pas informé au sujet du projet off-shore.
Pfg 5	Coop c	Membre fondateur de deux CCER et membre du CA de Coop c	Coop c est une organisation mature active principalement dans l'éolien. Pfg 5 a participé à la fondation de deux CCER, est très investi et actif dans celles-ci.

Tableau 1 : Composition du focus groupe

Observations

Les membres ayant répondu à l'invitation sont tous des hommes ce qui illustre le caractère genré des CCER souvent déploré par les personnes rencontrées. Si la parité est relativement atteinte dans les organisations, les femmes restent très peu présentes dans les conseils d'administration. La rencontre a eu lieu un vendredi soir pour avoir la possibilité de compter sur des personnes professionnellement actives en journée. Sous cet aspect, l'équipe était mixte, car rassemblait des personnes retraitées et des personnes actives.

Le focus groupe s'est déroulé de façon fluide et respectueuse, chacun prenant la parole à son tour, avec la volonté de répondre de façon précise et pertinente. Les participants sont restés attentifs aux propos échangés auxquels ils ont répondu en faisant évoluer leur propre réflexion.

La première partie a donné lieu à des partages d'expériences sur les situations des différentes coopératives et sur les visions personnelles face au projet off-shore. Même si les avis n'étaient pas unanimes, ils s'accordaient sur de nombreux points comme la nécessité de rassembler les forces et de professionnaliser les organisations. Les propos se sont chargés d'affects lorsque la question des freins imposés par le monde politique a été abordée, trahissant une certaine résignation, voire une lassitude, mais aussi une détermination à poursuivre le projet envers et contre tout. La seconde partie avait comme support le schéma de la perspective multiniveaux. Les intervenants étaient curieux et surpris de considérer ainsi les coopératives de façon globale, ce qui a suscité chez eux des réflexions nouvelles, donnant parfois un autre éclairage sur des faits observés, par exemple l'incohérence du comportement de certains membres dans leur double statut de consommateur et de coopérateur. Les échanges ont encore mis en lumière un manque de communication entre les conseils d'administration et les coopérateurs, sources d'incompréhension et de dissonance.

Même si le nombre de participants était un peu court pour atteindre une saturation du contenu, la diversité des avis et des types d'organisation a néanmoins permis de dégager des pistes intéressantes. Le caractère ciblé des questions et des enjeux ainsi que l'existence de débats préalables au sein des différentes organisations ont aidé à atteindre un niveau d'information suffisant. D'autre part, en raison de ce nombre restreint, les débats ont été très intenses et ont mobilisé activement l'attention de chacun de façon permanente. Au terme du second volet d'échange, il a été jugé préférable de clore la session vu l'heure avancée. Chacun a encore eu la possibilité de s'exprimer sur ses impressions et sur ce que cette expérience lui avait apporté. Ces observations portent à considérer que les échanges nourris et sincères ont permis d'atteindre

un seuil d'analyse satisfaisant. Il est possible que la proximité imposée dans ce petit comité ait favorisé la confiance et permis à chacun d'aller plus loin dans ses propres réflexions.

3.2.2. Les entretiens semi-directifs

Les données issues du focus groupe ont été complétées par des entretiens semi-directifs avec d'autres membres de coopératives ayant également participé au débat pour le projet off-shore. Les personnes qui ont accepté ces entretiens avaient décliné l'invitation au focus groupe par manque de temps. À nouveau, plusieurs rappels ont été nécessaires, via REScoop ou de notre propre initiative pour atteindre un minimum de participation. Finalement, cinq personnes de cinq coopératives ont été écoutées. Le même guide d'entretien⁴¹ a été utilisé pour les cinq rencontres qui ont duré chacune entre trente-cinq minutes et une heure et toutes, sauf une, ont été menées en distanciel.

Entretiens	Coopérative	Statut	Observations
Entretien 1 (Teams, 18 octobre 2021, soirée, 1h30)	Coop b	Membre	Entretien 1 est une personne très investie dans les CCER. Il a été membre du CA de 2 coopératives, au sein de REScoop et de Cociter. L'entretien a eu lieu en amont du focus groupe et s'est centré sur le modèle économique des coopératives.
Entretien 2 (Teams, 31 janvier PM, 1 heure)	Coop a	Membre du CA	Entretien 2 est une coopératrice ayant rejoint récemment le CA de la coop a. Ses intérêts sont très marqués par les dynamiques collectives et leur pouvoir de transformation.
Entretien 3 (Teams, 10 février AM, 1 heure)	Coop e	Membre fondateur et du CA	Coop e est une organisation relativement jeune. La concurrence d'autres projets a motivé un refus de participer au projet off-shore tout en espérant pouvoir l'intégrer par la suite. Entretien 4 est un coopérateur engagé au sein du CA et conscient de l'importance de l'investissement que cet engagement représente. Il ne pouvait pas participer au focus groupe par manque de temps, tout comme les autres membres de cette coopérative sur le point de concrétiser un autre projet.
Entretien 4 (Teams, 16 février AM, 1 heure)	Coop d	Membre du CA	Coop d est une organisation mature principalement active dans l'éolien. Entretien 4 est une coopératrice ayant de très bonnes connaissances du domaine de l'énergie du fait de son activité professionnelle. Elle a été poussée par son organisation à réaliser un entretien, car elle défend une position très critique envers le projet éolien qu'elle soutient malgré tout.
Entretien 5 (Liège, 24 mars PM, 35 minutes)	Coop f	Membre fondateur et du CA	Coop f est une jeune organisation investie dans les projets durables locaux, hors éolien. Entretien 5 est un coopérateur très actif professionnellement et au sein de la coopérative qu'il a créée. L'entretien s'est déroulé sur son lieu de travail.

Tableau 2 : Liste des entretiens

⁴¹ Voir guide d'entretien en annexe

Le guide d'entretien

En préambule de chaque entretien, la recherche était contextualisée dans le cadre d'un mémoire de fin de master en politique économique et sociale. Les objectifs de la rencontre étaient centrés sur la position des différentes coopératives vis-à-vis des perspectives de diffusion du modèle dans le secteur de l'énergie. Le thème était abordé de manière générale puis situé dans le cadre du projet off-shore.

Les personnes rencontrées commençaient en général par parler de leur coopérative pour expliquer son histoire, son évolution, son champ d'action. Elles abordaient à ce moment les relations qu'elles entretiennent avec d'autres partenaires, REScoop, les autres coopératives d'énergie renouvelable, les pouvoirs publics et les entreprises industrielles. La position vis-à-vis du projet off-shore venait ensuite, avec une mise en perspective des opportunités de diffusion. S'ils n'avaient pas été assez développés lors de la discussion, des précisions étaient ensuite demandées sur des sujets, principalement la professionnalisation et les partenariats.

Les entretiens exploratoires

Durant la phase exploratoire de cette recherche, deux autres entretiens ont été effectués et les informations recueillies ont été exploitées. Le projet off-shore n'étant pas encore défini comme le centre de la démarche empirique, les positions envers celui-ci n'ont pas été abordées, mais les données sur les perspectives de diffusion des CCER sont bien présentes. Une dernière entrevue vient compléter le panel d'intervenants. La personne rencontrée est salariée de REScoop Wallonie et a été engagée pour ses compétences juridiques.

Entretiens	Coopérative	Statut	Observations
Entretien 6 (Teams, 29 décembre 2020, AM, 1h)	Coop g	Membre du CA	Coop g est une organisation mature principalement active dans l'éolien. Entretien 7 est un coopérateur très investi dans les CCER et membre du CA de Coop g. Il est particulièrement interpellé par la dimension sociale des objectifs des coopératives. La rencontre a livré des éléments entre autres sur les partenariats initiés par les coopératives.
Entretien 7 (Teams, 18 décembre 2020, AM, 1 heure)	Coop d	Membre fondateur et ex-membre du CA	Entretien 8 est un coopérateur ayant une connaissance pointue du monde coopératif du fait de son activité professionnelle. Il a participé activement à la création de coop d. L'entretien a abordé les objectifs et le fonctionnement des coopératives de manière générale.
Entretien 8 (Teams, 8 décembre 2022, PM, 1 heure)	REScoop Wallonie	Membre (salarié)	Entretien 2 est engagé dans REScoop Wallonie pour ses compétences juridiques. Il est informé des négociations avec le politique et les autres acteurs pour positionner les CCER dans le secteur de l'énergie.

Tableau 3 : Liste des entretiens exploratoires

Observation non participante à une assemblée générale (coop a)

L'assistance à l'assemblée générale d'une coopérative durant laquelle était débattue la participation au projet off-shore a encore livré d'autres enseignements. Organisée en pleine période Covid, l'assemblée générale s'est tenue à distance, mais les membres du CA étaient réunis chez l'un d'entre eux.

En début de séance, le projet off-shore a été présenté de manière précise à l'aide de slides expliquant les données techniques et contextualisant l'investissement dans le marché de l'énergie. Les avantages de la participation ont été développés. Les freins possibles ont été exposés dans le cadre de la situation de la coopérative et de son objet social. Deux intervenants d'autres coopératives proches⁴² étaient invités et ont partagé leur point de vue. L'exposé était très convaincant et témoignait du sérieux avec lequel les membres du CA s'étaient documentés sur la question. Après cette présentation, les participant.e.s à l'AG ont été invité.e.s à s'exprimer. Les arguments en faveur du projet étaient majoritaires, mais les réticences ont aussi été entendues. Les échanges ont duré environ une heure. Le vote a confirmé l'approbation de la participation de la coopérative au projet off-shore, moyennant quelques réserves pour protéger l'objet social de l'organisation.

Conclusions et limites

Au terme de l'énumération de toutes ces sources, il est important de souligner que presque toutes les personnes rencontrées sont ou ont été activement investies dans le mouvement coopératif. Il.elle.s ont une connaissance et une expérience solides des organisations, de ce qui les motive et de leurs difficultés. Vu leur engagement, il.elle.s adhèrent aux principes coopératifs et les respectent. D'autres coopérateur.rice.s moins investi.e.s, voir simples détenteur.rice.s de quelques parts, auraient peut-être tenu d'autres propos. Pour cette recherche axée sur les perspectives de diffusion, il était cependant nécessaire de réunir des personnes ayant mûri une réflexion sur ce sujet, qui sont assez engagées pour se sentir concernées par les choix d'orientation et qui sont à la manœuvre dans leur organisation. Seuls Pfg 3 et Pfg 4 ne correspondent pas à ce profil, mais leur intérêt pour la coopérative dont ils sont membres les a motivés à s'informer sur le projet afin de se forger une opinion avisée et de la défendre en AG. Il était présumé que les membres des CA connaissaient les intérêts et les enjeux signifiants pour leurs coopérateur.rice.s et qu'ils pourraient, de ce fait, en rendre compte dans les entretiens. Les différentes opinions ont en effet été relayées et expliquées. Mais les discussions dans le cadre

⁴² Ces coopératives actives sur un territoire proche envisagent de s'unir pour partager une part de participation au projet off-shore

du focus groupe entre des membres des CA et de simples coopérateur.rice.s motivé.e.s ont aussi montré qu'un déficit de communication entre le CA et la base de la coopérative pouvait conduire à une certaine stigmatisation des opinions, source d'incompréhension mutuelle. Plus que des dissonances, ce constat a plutôt mis en évidence une communauté de motivation et d'intérêt à partir du moment où l'information était complète.

Une seule des coopératives ayant choisi de ne pas participer au projet off-shore a été entendue. Les discussions au sein des coopératives ayant révélé une certaine homogénéité dans les réticences exprimées, il est permis de supposer qu'il en va de même dans les autres organisations. De plus, le principal motif de refus de la coopérative qui a choisi de ne pas participer est d'ordre conjoncturel et ne rejette pas un éventuel soutien dans le futur.

Pour toutes ces raisons, même si le nombre de personnes rencontrées dans le cadre de cette étude reste limité, les résultats et analyses peuvent être considérés comme pertinents.

3.2.3. L'analyse des données

Les enregistrements ont été transcrits sans recourir à un logiciel particulier. Vu le caractère ciblé du questionnaire, il n'a pas été jugé nécessaire de mobiliser une technique de codage pour dégager des résultats. Les discours ont été confrontés, comparés pour tenter de dégager des similitudes et pour mettre en évidence différents profils d'organisations. Dans un second temps, les informations recueillies ont été confrontées aux données rassemblées dans la recherche documentaire menée en amont de façon à esquisser une analyse multiniveaux de la situation des coopératives d'ER dans le secteur de l'énergie.

4. Résultats

Pour répondre à la problématique des perspectives de diffusion des CCER, l'analyse des données s'attache dans un premier temps à ancrer le réseau REScoop Wallonie dans le champ de l'EES. Elle s'attarde en particulier sur la volonté de collaboration entre organisations, apte à concilier des positions contrastées et dans laquelle s'inscrit le projet éolien off-shore. Une attention est ensuite portée à la description des freins que les membres des coopératives ont exprimés vis-à-vis de leur participation à ce projet, car ils mettent en lumière les obstacles et les verrouillages que la configuration actuelle du secteur des énergies renouvelables oppose à la diffusion des CCER.

4.1 REScoop Wallonie

REScoop Wallonie, réseau wallon des coopératives citoyennes d'énergie renouvelable est créée en 2014 et fédère aujourd'hui vingt coopératives, mille cinq cents membres pour vingt-trois millions d'euros de capital⁴³. Elle est le pendant régional de REScoop Vlanderen, les deux entités étant coordonnées par REScoop.be et relayées au niveau européen par REScoop.eu. (Warnier, 2016) La croissance et la stabilisation de l'organisation ont nécessité l'engagement de personnel afin de pérenniser le projet. En 2020, elle a reçu une subvention de la Région wallonne en tant que projet pilote en économie sociale⁴⁴.

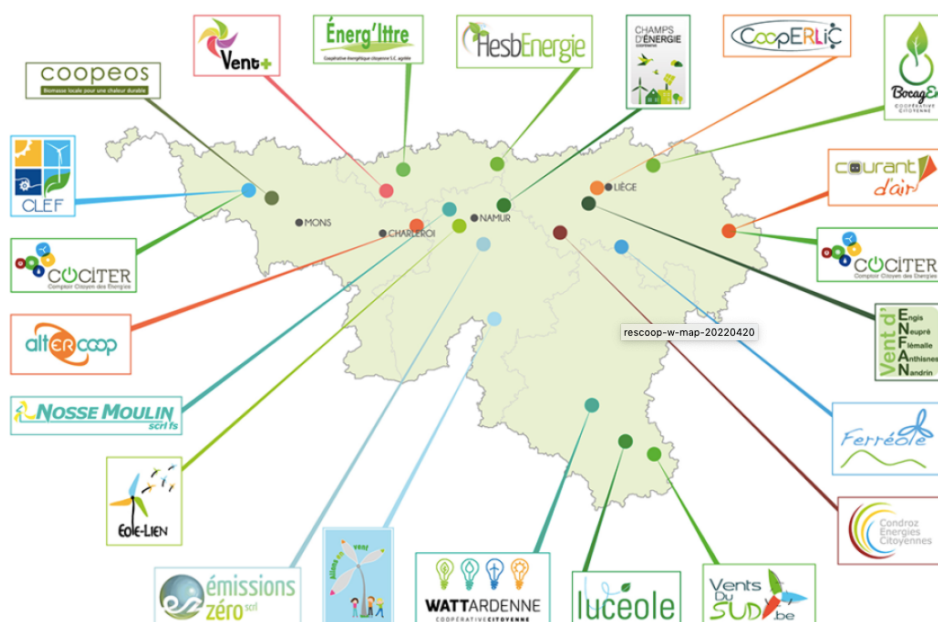


Figure 8 : Les coopératives membres de REScoop Wallonie, <https://www.rescoop-wallonie.be/home-2-2/>

⁴³ Site de REScoop Wallonie, <https://www.rescoop-wallonie.be/>

⁴⁴ dans Coopérative Clef, rapport annuel 2021 consulté le 26 juin 2021 sur <https://www.clef-scril.be/wp-content/uploads/clef-rapport-annuel-2020-web-1.pdf>

Ces organisations sont principalement actives dans l'éolien, mais multiplient les sources d'énergie renouvelable comme le photovoltaïque, les centrales hydroélectriques, la biométhanisation et la biomasse.

Dans ses statuts déposés en 2014, REScoop Wallonie définit ses objectifs comme suit: « Dans le respect des principes du développement durable, l'Association a pour objectif de fédérer ses membres pour renforcer la participation active des citoyen.ne.s dans l'exploitation et l'utilisation des ressources énergétiques accessibles sur le territoire de la Belgique ».⁴⁵ Ses actions portent sur la production d'ER par et pour les citoyen.ne.s, la sensibilisation à une consommation rationnelle de l'énergie, le soutien aux coopératives ou associations par la mutualisation des expériences et des compétences, la création d'outils pour faciliter cette mutualisation, le développement de synergies entre les niveaux de fédérations régionales, nationales et européennes, assurer la cohérence entre les valeurs et les actes, et enfin assurer la visibilité de l'association et de ses membres.⁴⁶

Les coopératives fédérées au sein de REScoop Wallonie ont toutes demandé et obtenu l'agrément CNC. Les valeurs et les caractéristiques du mouvement coopératif sont rappelées dans leur charte. « L'agrément CNC s'est rapidement imposé pour Lucéole : il répond à leur volonté de ne pas générer du profit, mais plutôt un service à ses membres et il correspond à leur choix de fonctionnement démocratique et de transparence. En plus, cet agrément leur permet de lancer un appel à l'épargne privée ». (cité dans Huybrechts, 2011 : 93) Le montant des parts va de 100 euros à 250 euros. La nécessité de maintenir un prix accessible pour l'acquisition d'une part répond à un souci d'inclusion, car la crise climatique est une dynamique d'exclusion sociale. (Huybrechts, 2011 : 92)

REScoop Wallonie et les coopératives fédérées constituent des innovations sociales, cherchant à répondre à des besoins non satisfaits, ni par l'État ni par le marché : permettre aux citoyen.ne.s de se réapproprier la production de l'électricité pour être capables d'agir sur sa qualité, sa disponibilité et son coût. Elles cherchent aussi à réaliser la transition écologique et sociale, par la promotion d'énergies vertes, d'une consommation responsable et la lutte contre la précarité énergétique.

Dans le triangle de l'EMES décrit dans les cadres théoriques⁴⁷, ces organisations se situent dans la zone intermédiaire caractérisée par une hybridité de ressources. Elles ont tendance à glisser

⁴⁵ Statut de REScoop Wallonie, https://www.rescoop-wallonie.be/wp-content/uploads/2018/10/Statuts_publics.pdf

⁴⁶ Statut de REScoop Wallonie, https://www.rescoop-wallonie.be/wp-content/uploads/2018/10/Statuts_publics.pdf

⁴⁷ Voir figure 3 p. 25

vers le haut lorsque l'intérêt général domine et que les préoccupations sociales ou environnementales priment sur l'intérêt direct des membres. Le poids du facteur financier les attire à droite vers le pôle marchand. L'équilibre entre ces intérêts et les éventuelles tensions inhérentes à l'hybridité des missions sont cadrés par les chartes. Des dispositifs particuliers comme l'instauration d'un statut « garant »⁴⁸ sont parfois prévus pour préserver les principes défendus lors de la constitution et ainsi éviter des dérives, la plus sensible étant la prévalence de l'intérêt financier. Même si l'attachement à la perception de dividendes est variable entre les différentes coopératives, il n'est jamais dominant. L'intérêt général est toujours manifeste tandis que l'intérêt mutuel reste, dans la plupart des cas, assumé, mais minoritaire. De même, le penchant vers une attitude plus entrepreneuriale varie, souvent en lien avec la dynamique de croissance. Lorsqu'une coopérative atteint un certain seuil de développement, elle cherche à stabiliser sa structure en se professionnalisant. La participation au marché implique d'en adopter les règles et les impératifs de croissance poussent à un déploiement territorial. En général, cette dynamique de croissance va de pair avec l'instauration de partenariats et de collaborations avec d'autres organisations, citoyennes, privées ou publiques.

Comme le montrent Bauwens et Defourny (2017), la création de réseaux est un atout majeur pour permettre à une organisation de privilégier des activités en faveur de l'intérêt mutuel sans renoncer aux gains pour l'intérêt général et le capital social. La collaboration entre coopératives permet de concilier les finalités plurielles inhérentes à l'hybridité au niveau collectif tout en se focalisant de façon plus ciblée sur une mission, en évitant de ce fait une dérive ou une assimilation par isomorphisme.

Cette dynamique de collaboration est très ancrée au sein de REScoop. Par exemple, les coopératives Hesbénergie, NosseMoulin et Champs d'énergie ont créé une société d'exploitation, propriétaire d'une éolienne, qui redistribue les bénéfices au prorata de l'investissement de chaque partie⁴⁹.

⁴⁸ Le statut « garant » donne un poids supplémentaire aux membres fondateurs de la coopérative, garants des valeurs qui ont motivé la constitution de la coopérative.

⁴⁹ <https://www.nossemoulin.org/coopérateur/>

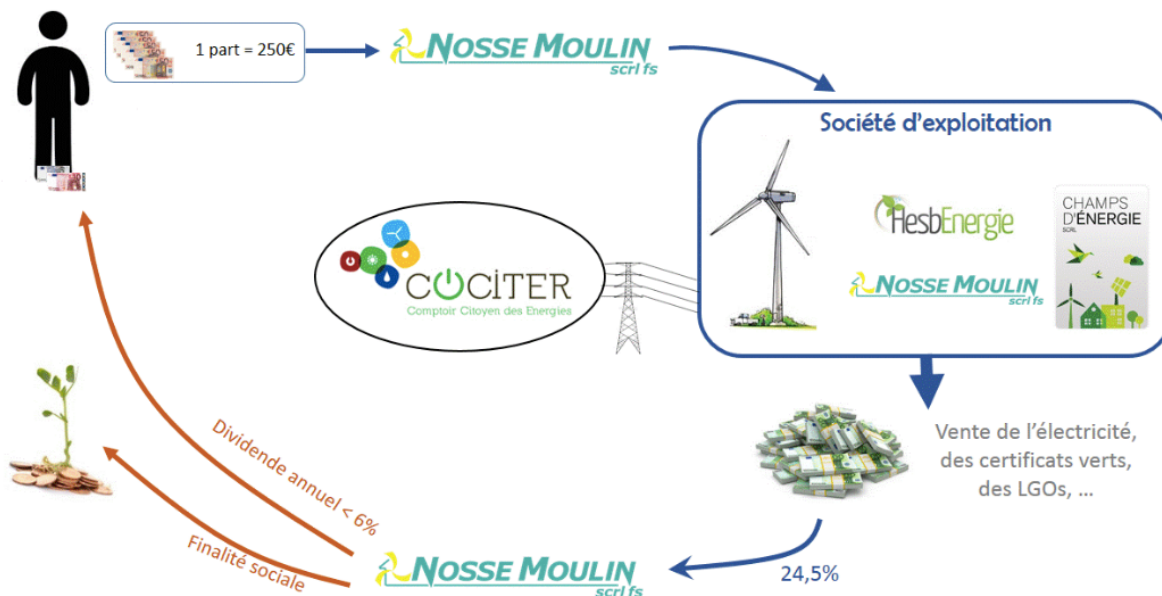


Figure 9 : Schéma de la collaboration entre coopératives, source site de la coopérative NosseMoulin, <https://www.nosseemoulin.org/coopérateur/>

Le tableau figurant sur la page suivante liste les coopératives wallonnes membres de REScoop⁵⁰. Elles sont classées selon l'année de leur création. La grande majorité a été créée autour d'un projet éolien qui reste leur principal outil de production même si plusieurs d'entre elles n'ont pas encore concrétisé le projet. Le nombre de membres varie, mais reste proportionnellement limité (à titre indicatif, Ecopower compte presque six mille cinq cents membres). Le nombre de parts maximal par coopérateur.ice est très disparate, d'illimité pour Émission Zéro à trois cents euros pour Éole-Lien. Ce plafond est un facteur limitatif sur les montants à lever, mais favorise la multiplicité des membres. Il est directement lié à la hauteur des levées de fond et donc des projets. La dynamique d'Émission Zéro, favorable à motiver l'investissement au bénéfice de projets régionaux est en accord avec le choix de ne pas limiter les montants et de multiplier les collaborations. Le nombre d'emplois reste très limité.

■ activité principale autre que l'éolien

■ coopérative ayant au moins un.e employé.e

⁵⁰ Les informations émanent des données mentionnées sur les sites internet des différentes coopératives

Nom	Année	Activités	F.j.	Périmètre	Membres	Emploi	Parts
Allons-en Vent (Houyet)	2001	Éolien, Photovoltaïque Hydroélectricité	SCRL	Province de Namur	919	0	?
Vent+ (Ittre et Nivelles)	2008	Éolien,	ASBL	Nivelles et région	?	0	?
Emission Zero (Namur)	2007	Éolien, Photovoltaïque Hydroélectricité Biomasse Biométhanisation	SCRL	Wallonie et Bruxelles	2175	1	250 € Illimité
Clef (Leuze-en Hainaut)	2008	Éolien	SCRL	Hainaut	1600	1,9	250 € Max. 10000 €
Courant d’Air (Elsenborn)	2009	Éolien, Photovoltaïque Hydroélectricité	SCRL-Fs	Com. germanophone et Prov. de Liège	2896	6	250 € Max. 750 €
Lucéole (Habay)	2010	Éolien, Hydroélectricité	SCRL	Wallonie, Province du Luxembourg	968	0	100 € Max. 5000 €
Nosse Moulin (Gembloux)	2011	Éolien	SCRL-FS	Province de Namur	750	0	250€ Max. 250€ (depuis 2022)
Vents du Sud (Arlon)	2012	Éolien Hydroélectricité	SCRL-FS	Province du Luxembourg	700	0,5	100 € Max. 5000 €
Ferréole (Ferrières)	2012	Éolien, Photovoltaïque	SCRL	Province de Liège	500	0	125 € Max. 5000 €
Altercoop (Genappe)	2013	Biométhanisation	SC	Genappe et région	?	0	?
Champs d’énergie (Fernelmont)	2013	Éolien, Photovoltaïque Biomasse	SCRL	Fernelmont	931	0	125 € Max. 8000 €
Eole-Lien (Temploux)	2013	Éolien, Photovoltaïque	SCRL	Région de Temploux	350	0	100 € Max. 300 €
Hesbénergie (Orp-Jauche)	2013	Éolien Hydroélectricité	SC	Hesbaye	1113	0	125 € Max. ?
Condroz Energie Citoyenne (Modave)	2014	Hydroélectricité Biomasse Biométhanisation	SCRL SCFC	Wallonie	n.s.	0	250 € Max. 5000 €
Coopeos (Ottignies-LLN)	2015	Biomasse	SCRL	Wallonie et Bruxelles	?	0	250 Illimité
Vent d’Enfan (Neupré)	2016	Éolien	SCES	Neupré et région	208	0	125 € Max. ?
Bocagen (Herve)	2017	Photovoltaïque Hydroélectricité	SCRL-FS	Herve et région	100	0	100 € Max. 300 €
Wattardenne (Neufchateau)	2018	Éolien Hydroélectricité	SCRL-FS	Ardennes	100 (?)	0	100 € Max ?
Energ’Ittre (Ittre)	2019	Éolien Photovoltaïque Hydroélectricité Biomasse	SCRL	Ittre et région	65	0	250 € Max. 5000 €
CoopERLIC (Liège)	2021 (?)	Éolien Photovoltaïque	SCRL	Liège et région	?	0	100 € Max. 5000 €

Tableau 4 : Liste des organisations membres de REScoop Wallonie

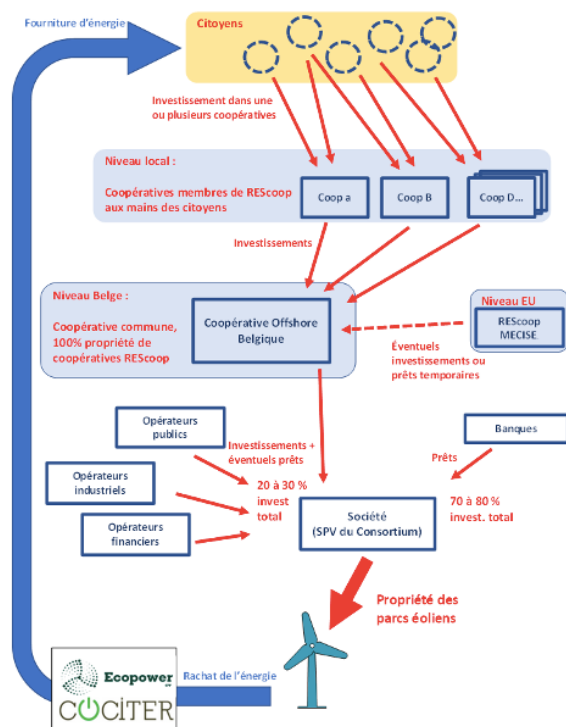
Le rassemblement des coopératives dans une « supra » coopérative pour répondre à un objectif particulier comme le propose la coopérative off-shore a déjà été expérimenté et mis en œuvre lors de la création de Cociter, coopérative en charge de la distribution de l'électricité produite par les outils de production citoyens. Conformément à la tradition de centralisation dans l'organisation du système énergétique, les CCER ne géraient dans un premier temps que la production de l'énergie tandis que le transport, l'approvisionnement et la distribution continuaient à être assurés par les groupes industriels en charge de ces activités. Rapidement, la maîtrise de la distribution de l'énergie produite s'est imposée comme déterminante pour la croissance et le développement du modèle économique des coopératives citoyennes. En 2013, six organisations ont créé conjointement une structure d'approvisionnement, Cociter, qui achète et vend l'énergie produite par les coopératives. Les membres bénéficient d'une remise du fait de leur adhésion et il.elle.s sont assuré.e.s de la qualité de l'énergie produite, car elle n'est pas mélangée à l'énergie « non verte ». Cette mise en commun a aussi l'avantage de réduire les coûts de transaction liés à l'obtention d'une licence de fournisseur, ce qui permet des économies d'échelle. (Bauwens, Gotchev & Holstenkamp 2016) Les coopératives associées à Cociter sont aujourd'hui au nombre de treize. Le pivot critique pour atteindre les bénéfices en termes d'économie d'échelle était de cinq cents membres et a été atteint rapidement. Pour que le modèle fonctionne, il est important que Cociter puisse recevoir le maximum d'énergie produite par les coopératives et que les coopérateur.ice.s adhèrent à la totalité du système. Cette adhésion n'est pourtant pas systématique, car elle peut représenter un surcoût pour les membres consommateur.ice.s et parce que certaines coopératives ont engagé leur production dans des contrats de partenariat.

4.2. L'investissement éolien off-shore, leviers et motivations mis en avant par les porteur.euse.s du projet et par les membres des coopératives

Alors que les terres disponibles pour les projets éoliens on-shore se raréfient sur le territoire belge, les deux fédérations régionales REScoop Wallonie et REScoop Vlanderen ont le projet de répondre ensemble à un appel d'offres pour la concession d'exploitation d'un parc éolien en mer du Nord, ce qui ancrerait durablement la participation citoyenne et belge dans l'énergie renouvelable. Vu l'ampleur de l'investissement qui dépasse de loin toutes les offres pour lesquelles elles se sont déjà mobilisées, REScoop propose à ses coopératives membres de se réunir au sein d'une coopérative off-shore, Seacoop, qui devra négocier une place au sein d'un consortium composé d'autres entreprises industrielles ou financières actives dans l'énergie renouvelable. Afin d'atteindre un seuil critique de 20% des parts de capital de ce consortium, les structures individuelles ont été sollicitées et invitées à se prononcer sur la hauteur de leur

ambition de participation. Si l'offre remporte le marché, elles devront rassembler le capital pour lequel elles se sont engagées et recevront des dividendes à hauteur de cet investissement une fois le projet lancé.

Outre cet engagement à lever des fonds, REScoop demande la participation d'un membre de chaque coopérative participante à un groupe de travail pour suivre l'évolution du projet. La communication pour recruter les nouveaux et nouvelles coopérateur.rice.s et rassembler le capital sera pilotée par Seacoop puis relayée localement par les entités. Seacoop prendra aussi en charge le montage financier de l'offre puis de l'installation et de la gestion du parc afin de ne pas amputer les forces vives de chaque coopérative.



La coopérative off-shore, Seacoop, a été créée le 15 avril 2022. Les termes de l'appel d'offres ne sont pas encore publiés et il reste des inconnues pour la constitution du consortium. REScoop est en contact étroit avec le cabinet de la ministre Groen Tine Vanderstreepen pour faire valoir qu'une part significative de vraie participation citoyenne soit valorisée dans l'attribution du marché.

Figure 10 : montage du projet off-shore porté par REScoop, [source REScoop](#)

La puissance des installations citoyennes reste très marginale par rapport à la production éolienne industrielle et le nombre de coopérateur.rice.s très limité par rapport à la population wallonne. Ce déficit engendre un surcoût d'investissement et de fonctionnement par rapport à des plus grosses structures, une fragilité par rapport aux décisions de celles-ci et un pouvoir limité dans les négociations. La part citoyenne a même tendance à diminuer dans le secteur éolien. Sous cet angle, il est permis de considérer que les coopératives dans leur forme actuelle se trouvent dans un moment charnière.

Selon REScoop, le projet off-shore est une opportunité unique pour les coopératives citoyennes d'être intégrées dans un parc produisant des quantités massives d'énergie renouvelable. Il signifie un changement d'échelle important, susceptible d'ancrer durablement la participation citoyenne dans ce secteur. L'ambition de REScoop est de se positionner aux côtés des acteurs

industriels pour accroître son influence, rendre aux citoyen.ne.s une plus grande maîtrise de l'énergie, au niveau de sa circulation et de l'évolution des prix. Il s'agit aussi d'affirmer le rayonnement du mouvement coopératif vis-à-vis du politique et des citoyen.ne.s. Vu la rentabilité des installations éoliennes off-shore, l'investissement devrait générer des revenus substantiels aux bénéfices des organisations individuelles.

Les membres des coopératives consulté.e.s soutiennent le développement éolien off-shore pour ses potentialités techniques et trouvent important que les citoyen.ne.s puissent y participer. Ils admirent l'ambition de REScoop et remarquent le côté innovant du partenariat envisagé, réunissant des groupes privés et une entreprise citoyenne. Ils sont conscients que ce projet est une occasion unique, car il vise le dernier territoire national disponible. Vu la difficulté d'obtenir des permis d'installation on-shore, il faut saisir cette opportunité d'augmenter de façon massive les outils de production. L'éolien off-shore a, de façon unanime, plus d'avenir que l'éolien on-shore. La perspective de retour financier est une grande motivation, pas en termes de dividendes, mais parce qu'elle permettrait de sortir du bénévolat, identifié par la plupart des organisations comme un frein majeur à leur diffusion. Ces revenus devraient aussi favoriser le développement des activités locales moins rentables.

La coopération entre coopératives, la dimension fédératrice du projet sont soulignées par tous. Vu son ampleur, il oblige les organisations à travailler ensemble. Cette mutualisation des forces est la seule façon d'accroître l'influence des citoyen.ne.s. Un gain en légitimité accordé par le politique au niveau fédéral pourrait avoir des effets bénéfiques, si pas auprès des autres niveaux de pouvoir, au moins auprès des citoyen.ne.s.

« C'est pour ça qu'ici ça m'intéresse, l'offshore, parce que, à nouveau, ça nous oblige à venir travailler ensemble. Évidemment c'est un challenge terrible ... mais c'est la seule solution et c'est la seule façon que des citoyens aient l'occasion de faire pression soit sur les autres sociétés soit sur le pouvoir politique qu'il soit local ou régional ou fédéral » (Pfg2).

Cette solidarité est aussi appréciée par les organisations plus petites ou plus jeunes comme l'occasion d'un apprentissage sous « l'aile protectrice » des plus expérimentés.

4.3. L'investissement éolien off-shore, les freins identifiés par les coopérateur.rice.s

Deux freins principaux ressortent des positionnements des membres des coopératives face au projet off-shore. L'un est lié à l'importance de l'investissement financier et l'autre au caractère extra local des installations. D'autres réticences sont liées à une perte d'authenticité des coopératives citoyennes, mais celles-ci sont vite tempérées, presque d'elles-mêmes, par un

certain réalisme. Parmi ces réticences, la crainte d'être assimilé à une entreprise financière est la plus sensible.

4.3.1. Importance de l'investissement financier

Pour entrer dans le projet, REScoop demande à chaque coopérative une participation de cinq mille euros par tranche de cinq millions d'ambition de participation, seuil plancher au départ⁵¹, à verser lors de la fondation de la coopérative offshore. Si l'offre remporte le marché, les coopératives devront réunir le(s) million(s) pour le(s)quel(s) elles se sont engagées.

« Les budgets qui sont prévus pour rentrer dans le projet sont particulièrement importants et moi personnellement c'est ça qui m'inquiétait c'était l'ampleur de la participation financière » (Entretien 4)

« Le premier frein, évidemment c'est la finance ! Il faut d'abord la trouver, ... ça c'est un très gros frein même pour nous !⁵² » (Pfg2)

Pour les plus petites coopératives, en général les plus jeunes, le capital social atteint à peine le demi-million ce qui rend de telles sommes vertigineuses. La perspective d'engager des montants de l'ordre de plusieurs millions fait peur. Les coopérateur.rice.s sont majoritairement des particulier.ère.s, non averti.e.s aux rouages entrepreneuriaux et peu accoutumé.e.s à prendre des risques financiers. Ce qui compte au sein de la coopérative, c'est de parvenir à mener des projets, mais sans risquer d'engager des pertes.

« La majorité des coopérateurs ce sont des gens qui ne sont pas des indépendants, ce sont beaucoup de salariés ou de pensionnés, en tout cas ce sont des ordres de grandeur qu'ils ne maîtrisent pas du tout et donc il a fallu beaucoup de discussions, beaucoup d'insistance pour avoir une validation... Pour la majorité des gens, l'investissement aujourd'hui c'est leur maison donc c'est plutôt de l'ordre de deux cent mille ou trois cent mille euros donc un million c'est déjà énorme alors cinq, on n'en parle même pas ! » (Entretien 5)

Cette prudence est d'autant mise en avant par les petites structures, bénéficiant de peu de rentrées et déjà engagées dans d'autres projets à risques. Le CA est responsable de la bonne gestion de l'argent des coopérateur.rice.s et doit faire preuve de réalisme, de retenue devant les opportunités.

⁵¹ Le montant des tranches a évolué par la suite, mais c'est ce seuil de 5 millions qui a été annoncé dans les premières communications

⁵² La coopérative de Pfg2 est une des plus importantes

« Au total, nous ne pouvons pas investir davantage à risque, et le risque dans le projet offshore n'est pas négligeable. Nous sommes adeptes d'une gestion prudente et responsable de l'investissement de nos coopérateurs. » (Entretien 3)

Par-delà la prudence, pour toutes les coopératives, il y a aussi un souci de cohérence dans les projets soutenus pour ne pas donner l'impression aux coopérateur.rice.s que le CA s'engage dans tous les sens.

« À un moment donné il faut que le message soit cohérent parce que si on explique aux coopérateurs existants, alors cette année on essaie de réunir des sous pour tel projet, mais l'année prochaine c'est l' off-shore, ça donne un peu l'impression que ça part dans tous les sens ! » (Entretien 4)

Le fait que la coopérative repose sur des bénévoles accentue cette réticence, car c'est difficile, dans ce contexte, de s'engager pour des sommes très importantes alors qu'il en va de leur responsabilité.

« Les membres de la coopérative ont été effrayés par l'ampleur des montants, même le président. C'est dur en tant que bénévole d'assumer ce rôle-là ! » (Entretien 2)

À la crainte du risque financier, s'ajoute aussi le doute quant à la rentabilité rapide annoncée. Même si les perspectives peuvent être favorables à longs termes, il est clair qu'il faudra du temps avant qu'elles se réalisent et ce délais extensible accroît l'incertitude.

« Il faut quand même reconnaître que c'est un peu se lancer, c'est une aventure quoi et voilà il y a des risques. Je suis un peu sceptique, mais on verra ! On verra d'abord parce que c'est un tellement gros investissement qu'avant qu'il y ait un ruissellement vers les coopératives locales je pense qu'il faudra quand même longtemps. » (Entretien 3)

Un membre souligne que pour lui, la récolte d'argent n'est pas un problème, tout en reconnaissant qu'il réside dans une région privilégiée. Au-delà des différences dans le poids financier des organisations, les disparités économiques entre régions doivent aussi être prises en compte quant à la possibilité de lever des fonds.

« Ça fait plus de 15 ans que je suis le secteur ... et il n'a jamais manqué un euro nulle part. De l'argent, il y en a, il y a trois cents milliards sur les comptes en banque, il y a un paquet de gens qui ne demandent pas mieux que d'investir beaucoup c'est même nous qui devons freiner. Après je ne dis pas que c'est simple de trouver des coopérateurs, mais on préfère avoir mille coopérateurs à mille euros que d'avoir un coopérateur à cent mille euros même si on peut en trouver aussi... Évidemment on est dans une région relativement privilégiée donc ça joue aussi on en est bien

conscient, mais pour des choses garanties, même si le retour financier n'est pas exceptionnel, trouver l'argent ce n'est pas un problème. » (Pfg5)

En lien avec l'importance de l'investissement financier, il est probable qu'à un moment, une concurrence se manifeste entre le projet off-shore et d'autres projets plus en accord avec les objectifs définis dans les chartes des organisations. Il se peut qu'une coopérative contrainte de respecter ses engagements doive renoncer à des projets locaux plus modestes, mais peut-être plus porteurs de sens pour ses membres. Un coopérateur évoque « un risque de cannibalisation de notre énergie et moyens financiers au détriment d'autres projets » (*Entretien 3*).

« Je ne voudrais pas non plus que les projets locaux des coopératives locales dans lesquelles vraiment les citoyens s'engagent soient délaissés, subissent le contrecoup on va dire de ce gros investissement qu'on va devoir faire. » (Pfg3)

« Il arrivera un moment où il faudra honorer ses engagements et là j'ai peur qu'il y ait une concurrence entre ce projet et les petits projets locaux. » (Pfg3)

La peur de ne pas parvenir à réunir la somme pour laquelle elles se sont engagées est attisée par le risque de concurrence entre les coopératives qui devront toutes, au même moment, mobiliser leurs membres et probablement une quantité importante de nouveaux membres. La coopérative off-shore mise plus sur la collaboration que sur la concurrence et s'engage à prendre en charge la communication au niveau national. Le discours devra cependant se décliner en fonction des régions pour parvenir à rendre les spécificités locales attractives.

« Il faut à la fois dire qu'on travaille avec les autres et attirer à soi ! Il faut vraiment lisser sa communication, ce n'est pas évident, il faut faire ça correctement, et construire une histoire qui n'aille pas mettre en opposition toute une série d'éléments... Donc il faut y aller sur des œufs et j'espère que REScoop va fournir une grosse part de la communication sur laquelle on pourra se reposer. »

(Entretien 4)

Pour court-circuiter ce risque de concurrence, il a été question de ne pas relever les planchers maximum des parts définis au sein des organisations pour inciter les plus gros investisseur.euse.s à répartir leur mise dans plusieurs coopératives. Cette proposition n'est finalement pas rendue obligatoire, probablement parce que des plus gros investissements seront aussi nécessaires. Reste alors pour répondre à ce frein financier l'engagement des plus grosses coopératives, principalement Ecopower, de se porter garantes de la totalité des sommes nécessaires et de combler les manquements éventuels, pour permettre à des plus petites structures de s'engager pour des sommes inférieures au seuil initial. Malgré ces précautions et

gages de solidarité entre coopératives, certains membres préfèrent s'abstenir par prudence et par souci de crédibilité.

Ces peurs et réticences devant l'investissement financier révèlent une fragilité des coopératives face aux acteurs industriels. Lorsque ceux-ci veulent mobiliser des fonds, soit ils puisent dans leurs réserves, soit ils obtiennent un prêt. Les coopératives doivent réaliser des campagnes de levées de fond et engager les économies des coopérateur.rice.s dont ils sont responsables.

4.2.2. Caractère non-local du projet, hors des objectifs sociaux des organisations

Le caractère non local du projet a été mentionné de manière récurrente et semble constituer un frein important. Ce frein peut être relié à la manière dont le réseau de coopératives s'est constitué en Wallonie. La première coopérative wallonne, Émission Zéro, avait l'ambition d'attirer l'ensemble des coopérateur.rice.s de la région, mais on a plutôt assisté à la multiplication de projets liés à une dynamique locale. La plupart des différentes coopératives sont nées lorsqu'un projet d'implantation d'éolienne a été déposé dans leur commune. Certaines découlent de l'initiative d'un groupe de citoyen.ne.s constitué à cette occasion, d'autres par un groupe préexistant au projet. D'autres encore se forment à l'initiative de la commune. De ce fait, les objectifs, les projets, mais aussi les discours et la communication de ces coopératives se sont construits sur cette dimension locale, au service la collectivité. Un investissement en mer du Nord rompt avec cet ancrage et avec cette logique d'action.

Cette revendication du local est reprise de façon explicite dans l'objet social de la plupart des organisations, mentionnant une volonté de sensibiliser les citoyen.ne.s du territoire aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie. Ce travail de proximité consistant à informer, à éduquer, à conscientiser est plus évident dans un projet local, autour d'installations concrètes ou lors de la création de partenariats originaux entre des acteurs présents dans la région.

« Je me verrais beaucoup plus faire de la sensibilisation pour un projet tout à fait local, en allant sur place montrer aux citoyens, voilà en collaboration en partenariat avec d'autres ... et donc sensibiliser, impliquer les citoyens en s'appuyant sur ce projet-là, moi je ne le sens vraiment pas du tout ! » (Pfg3)

L'ancrage local est aussi porteur de sens, car il véhicule une certaine perception, une vision voire une philosophie, qui définit les enjeux dont se saisit la coopérative. Des enjeux liés à la réalité proche et incarnée par les citoyen.ne.s ont plus de chances de sensibiliser, de rassembler et de fédérer. Par exemple, valoriser les ressources locales pour produire une énergie consommée localement a plus de sens qu'un investissement lointain. Dans le projet off-shore,

les outils de production et l'énergie produite peuvent être perçus comme étranger et sans lien direct avec le territoire.

« (Notre nom) pour moi représente une certaine philosophie, ça représente aussi les enjeux des réalités et je trouvais que des projets liés à nos réalités auraient beaucoup plus de chances de fédérer les citoyens, de rassembler les gens, de sensibiliser... » (Pfg3)

Certains membres craignent que la distanciation avec les objectifs premiers de la coopérative ne soit pas comprise par les coopérateur.rice.s qui constituent la base géographique locale et qu'elle nécessite une révision du discours. D'autres tempèrent cette crainte d'une moindre adhérence au projet par le fait que le problème climatique est un fléau mondial et parce que finalement, la mer du Nord, ce n'est pas si loin. Aujourd'hui, tou.te.s les citoyen.ne.s sont préoccupé.e.s par le prix de l'électricité or le projet off-shore offre une possibilité de reprendre un peu de pouvoir sur ceux-ci. Le travail local d'information peut aussi intervenir à ce niveau, pour conscientiser les citoyen.ne.s aux enjeux de la maîtrise de l'énergie.

Cette réticence à sortir du local est appréhendée de façon différente en fonction des types de coopératives et caractérise plutôt les organisations qui se sont développées autour d'un projet de grand éolien. Il est vrai que la proximité d'une éolienne citoyenne est symboliquement très forte : de partout dans le village, on voit ce qui produit l'électricité locale, on peut la visiter... Les coopératives qui se sont développées localement offre quelque chose de très concret aux coopérateur.rice.s.

« Moi ça m'inquiète un peu parce que on « perd » l'âme de la coopérative qui tourne autour de sa petite église, au milieu de son petit village avec sa petite éolienne ...et on va vers « l'inconnu » ou carrément en pleine mer. » (Entretien 4)

4.3.3. Moins de forces humaines pour les projets locaux

Au-delà des considérations financières, le risque de concurrence avec les projets singuliers des coopératives se pose aussi en termes de moyens humains. La plupart des organisations éprouvent déjà des difficultés à trouver du personnel pour s'occuper de leur projet et estiment n'avoir personne pour suivre l'off-shore.

« Nous sommes une relativement petite coopérative avec peu de personnel disponible et les projets dont nous nous occupons vu le temps que ça prend et l'énergie que ça demande, on n'a personne qui pourrait prendre en main le suivi de ce projet. » (Entretien 3)

Cette réserve est tempérée par l'assurance de REScoop que la coopérative off-shore prendra en charge l'essentiel des tâches à réaliser. La participation en énergie humaine peut se limiter à l'engagement d'un membre dans l'AG pour établir la communication entre chaque coopérative membre et la coopérative off-shore. La gestion technique et administrative sera assurée par le personnel de Seacoop. L'essentiel de l'engagement se concentre donc sur un travail de sensibilisation de proximité pour rassembler le plus possible de coopérateur.rice.s et garantir les levées de fond. Certain.e.s y voient alors le danger d'être réduit.e.s à un organe de financement, mobilisé pour trouver de l'argent, mais qui ne s'occupe de rien de plus. Cette attitude n'est pas du tout conforme à leur philosophie, car les coopératives veulent responsabiliser le.la citoyen.ne pour lui permettre de prendre position, de s'engager, de donner son avis, de participer.

« On sait bien qu'on ne serait pas nécessairement dans le noyau de gestion du projet, d'autres le feront mieux et ils le feront bien, mais on ne peut pas non plus être simplement une coopérative de financement qui donne de l'argent et qui ne s'occupe plus de rien quoi. Le minimum c'est quand même d'être suffisamment au courant pour pouvoir faire le lien entre le projet et les coopérateurs, c'est quand même les coopérateurs qui doivent investir et donc il est normal que on leur demande leur avis enfin qu'il y ait des allers-retours entre le projet offshore et les citoyens. » (Entretien 3)

Pour éviter cet écueil, un bon relais des informations sera indispensable entre ce qui se passe au niveau off-shore et tous les membres de chacune des coopératives. Cela nécessitera l'investissement d'au moins une personne dans la coopérative off-shore et certaines structures estiment ne pas avoir cette disponibilité.

4.3.4. Éloignement des principes fondateurs et prévalence du financier

En lien avec leur attachement idéologique, les participant.e.s remarquent que le projet off-shore renoue avec le modèle de production centralisée opposé à ce que les coopératives citoyennes ont cherché à promouvoir dès leur origine. Les principes fondateurs défendent une production décentralisée de l'énergie, plus proche des citoyen.ne.s pour leur permettre d'y prendre part, de se l'approprier et delà, de mieux se responsabiliser par exemple au niveau de la consommation. C'est dans cette optique à nouveau que les coopératives favorisent des projets locaux à la portée des citoyen.ne.s. Le risque de ces grands projets hyper-centralisés est de réduire la participation citoyenne à un investissement financier puisque tout le reste nécessite des compétences hors de portée des non spécialistes, ce qui sort clairement de la philosophie de la citoyenneté promue par les CCER.

Réduire ainsi la participation citoyenne risque aussi d'interférer avec l'objet social des coopératives. En effet, si la communication se centre trop sur l'investissement et sur la nécessité de prendre du pouvoir dans le secteur, elle risque d'attirer un nombre important de personnes qui attendent de fait un retour financier. Ces nouveaux membres pourraient déséquilibrer l'assemblée générale et détourner l'organisation en privilégiant le versement de dividendes au détriment de projets locaux. Mais l'ampleur de la levée de fond nécessaire est telle que cet argument de rendement doit aussi être mobilisé. Si la perspective de dividendes doit être mobilisée, il sera important que les coopérateur.ice.s soient maintenu.e.s en contact avec le projet, avec ses développements, qu'ils puissent voir à quoi sert cet argent.

« Investir dans une coopérative, c'est investir son argent au niveau local pour faire progresser quelque part la transition énergétique, pour aller vers des sources de production d'énergie plus propres, ça c'est l'idée en fait au départ de la coopérative... quand on a été chercher tous ceux qui rentrent dans ces coopératives parce qu'ils y croient fondamentalement et qu'ils ont une certaine aisance financière aussi pour se dire mon investissement ne me rapportera pas énormément, mais pour moi c'est important de le faire pour des raisons idéologiques et autres... Pour aller en chercher d'autres, à ce moment-là il faut effectivement une question de rendement » (Entretien 4)

Un autre élément de tension autour du financier questionne les revenus générés au niveau du consortium. La rentabilité de ce type d'installation laisse espérer des bénéfices supérieurs aux 6% de dividendes qui seront versés aux coopératives membres. Ces bénéfices excédentaires pourront-ils percoler vers les projets locaux ?

4.3.5. Dilution du pouvoir et instrumentalisation par les groupes industriels

Les plans de gouvernance prévoient que la coopérative off-shore représente l'ensemble des coopératives selon le principe un membre-une voix afin d'assurer la représentativité de tous les membres, même les plus petits. Au sein du consortium, REScoop vise 20% de participation pour se réserver un pouvoir d'influence suffisant, étant supposé qu'aucun autre partenaire ne peut dépasser ce seuil et s'arroger le pouvoir de décision. Le pouvoir de contrôle des citoyen.ne.s est donc perçu comme dilué entre ces deux échelons, la coopérative off-shore puis le consortium. Au sein même du consortium, il y a des craintes que le pouvoir de décision laissé à la coopérative citoyenne ne soit pas assuré et que trop de compromis doivent être concédés en contradiction avec ses valeurs.

De là, l'inquiétude à nouveau d'être réduit à une coopérative de financement au même titre qu'une fincoop et donc de servir le coopwashing des groupes industriels. Au-delà du

renoncement idéologique déjà évoqué, le risque est ici de perdre le soutien de la population et des membres déjà actif.ve.s aujourd'hui dans les coopératives.

« Dans ce méga projet, nous ne serons jamais majoritaires, voilà ils seront minoritaires même si on espère le moins possible, mais enfin il faut pas rêver non plus ce sont des projets industriels dominés par les multinationales et nous ferons du financement citoyen » (Entretien 3)

« Ce n'est pas le rôle du citoyen de simplement financer un projet. Je crois que notre rôle c'est aussi de permettre aux citoyens d'être maîtres de leur énergie, d'essayer de se passer justement de l'emprise des multinationales. Or dans un projet comme ça ben il y aura énormément de compromis à faire avec les multinationales et ça c'est évidemment dommage. » (Entretien 3)

Pour tempérer ces réserves de principes, il a aussi été souligné de façon pragmatique et réaliste, qu'il était important que les citoyen.ne.s se positionnent le mieux possible dans le développement off-shore, car, même en étant conscient que REScoop ne sera jamais à égalité avec les multinationales, il faut essayer d'en avoir un maximum. Il faut être prudent dans la manière d'y parvenir, mais rester en dehors serait une erreur. La position de Seacoop, véritable acteur ou faire valoir, dépendra de la place qui lui sera réservée par le politique.

« Ça dépendra de quelle sera l'importance qui sera donnée au niveau politique là-dedans on en revient à ça ! On leur donne 25% parce qu'on est bien obligé, pour donner « une image citoyenne », ou on appuie sur cet élément comme étant une condition sine qua non, comme un passage obligé et donc avec les coopératives qui ont droit à la parole » (Entretien 4)

4.3.6. En conclusion

Les freins exprimés par les membres des coopératives peuvent se répartir en deux pôles principaux. Les arguments plus pragmatiques reflètent les craintes face à la hauteur de l'investissement financier dépassant de loin les sommes auxquelles il.elle.s ont l'habitude d'être confronté.e.s, crainte accentuée par le fait que les coopératives sont des structures reposant sur des bénévoles non averti.e.s aux démarches entrepreneuriales d'investissement. L'obligation de gérer les économies des coopérateur.rice.s de façon responsable appelle à la prudence. L'autre versant est plus idéologique et identifie des menaces pour les principes fondateurs des organisations : la réappropriation de l'énergie par les citoyen.ne.s. Ces deux pôles sont liés, car il va s'agir de lever des fonds importants sans trahir ces principes fondateurs. Malgré ces freins, les différentes coopératives reconnaissent l'importance de la participation citoyenne dans le projet off-shore et sont fières de l'ambition de REScoop. La poursuite de leur action a beaucoup

à gagner de la réussite de ce projet, au niveau de leur stabilité économique et de leur légitimité. L'expression de ces freins révèle les points auxquels la communication du projet auprès du public devra être attentive afin de préserver une cohérence entre les actions locales et l'investissement citoyen dans un parc national de grande envergure.

4.4. Des positionnements révélateurs de différentes visions au sein du modèle

En lien avec la mobilisation des cadres de EMES⁵³ initiée dans la description du réseau REScoop Wallonie, les différents positionnements des coopératives quant à leur participation à la coopérative off-shore peuvent révéler plusieurs visions au sein du modèle. Dans leur recherche consacrée aux coopératives d'énergie renouvelable en Flandres, Defourny et Bauwens (2017) différencient les organisations en fonction du type de capital social qu'elles génèrent, variables selon qu'elles donnent la priorité à l'intérêt général ou à l'intérêt mutuel. Dans une autre recherche, Bauwens, Dufays et Huybrechts (2019) éclairent l'évolution de différentes CCER en fonction de la mission définie lors de leur création et de leur stratégie de développement, en lien avec cette priorité à l'un ou l'autre de ces intérêts.

La coopérative Émission Zéro⁵⁴ ayant été créée avec l'ambition de couvrir le territoire wallon, ses membres proviennent de Bruxelles et de toute la région⁵⁵. Lorsqu'un collectif souhaite développer un projet local, il peut bénéficier des fonds récoltés auprès des membres de la coopérative. Ces ancrages locaux organisent des ACL, assemblées générales locales qui mobilisent de nouveaux et nouvelles coopérateur.rice.s dont les parts permettront le développement d'autres projets, dans d'autres localités. Émission Zéro affirme donc dès sa création des objectifs de croissance et de diffusion nécessitant de valoriser l'intérêt mutuel des membres afin de garantir ses ressources. L'intérêt général de soutien à la transition ou de lutte contre la précarité énergétique est plus présent dans les antennes locales, plus proches des collectivités et bénéficiant des fonds récoltés. Émission Zéro fonctionne déjà dans une logique

⁵³ Voir figure 2, p.25 et p.54

⁵⁴ Émission Zéro est la coopérative wallonne la plus proche des ambitions de croissance affichée par Ecopower en Flandres. Elle ne revendique pas d'ancrage local et compte des coopérateur.rice.s dans toute la Wallonie et à Bruxelles, ainsi que quelques-uns en Flandres et en France. La comparaison de la répartition des coopératives citoyennes en Flandres et en Wallonie illustre une différence dans la dynamique de développement des organisations, ayant une incidence sur l'attachement au territoire. Dans les années 2000, Bauwens, Gotchev et Holstenkamp (2016) recensent 19 coopératives d'énergie renouvelables en Wallonie dont 9 sont opérationnelles. Les auteurs décomptent aussi 6 associations de citoyens, appelées à se constituer en coopératives à courts termes. À la même époque, la Flandres ne compte que 6 coopératives pour 3 associations locales, alors que le nombre d'investisseurs est supérieur ce qui témoigne d'une différence d'envergure des projets en lien avec les choix en matière de diffusion géographique et de croissance.

⁵⁵ <https://www.emissions-zero.coop/page/aboutus>

de délocalisation pour la mobilisation des coopérateur.rice.s tout en préservant un ancrage local des projets, initiés et pris en charge par un collectif de citoyen.ne.s directement concerné.e.s.

Au sein de REScoop Wallonie, la majorité des coopératives se sont développées dans des communes autour d'un projet de grand éolien suivant la dynamique de l'évolution historique du secteur. Comme évoqué précédemment, ces coopératives ont un ancrage local plus marqué. Vu la rentabilité de l'outil éolien, elles se sont tout de suite développées avec une perspective de rendement même si certaines ont dû attendre longtemps avec d'y parvenir.

« Donc l'idée c'est d'investir localement, à l'heure actuelle en tout cas, pour avoir un revenu, un petit dividende de cette activité... ça c'est vraiment quelque chose de très concret pour tous les gens locaux qui ont donc acheté des parts, on a fait une fête autour de l'éolienne et ... c'est tangible, on se dit voilà mon éolienne, là elle tourne, là elle ne tourne pas,... » (Entretien 4)

La dynamique de la coopérative est orientée par cet attachement à l'action concrète locale et à la perception de dividendes. L'intérêt mutuel prioritaire dans un premier temps se nuance d'intérêt général par les objectifs sociaux qui se déclinent dans des actions locales. La stratégie de croissance de ces organisations passent par la participation à des projets de plus grande envergure en dehors de leur territoire en collaboration avec d'autres coopératives. Les revenus générés permettent d'assurer les projets locaux, plus typiques de l'intérêt général, répondant aux objectifs sociaux, mais ne générant pas ou peu de rentrées. Les parts sont ouvertes à tous les citoyen.ne.s, quelques soient leur origine ou lieu de résidence. Par exemple, la coopérative Champs d'énergie précise sur son site : « Bien que son ancrage soit local, la coopérative est ouverte à d'autres personnes que les habitant.e.s de sa commune de naissance. Environ 40 % des coopérateur.trice.s n'habitent pas Fernelmont et ses communes voisines. Le changement des habitudes de production et d'utilisation des énergies est finalement une question globale. »⁵⁶ Il est probable que les réserves vis-à-vis du projet off-shore soient plus fortes au sein des organisations relativement jeunes, qui n'ont pas encore atteint ce stade de croissance.

Hors du champ éolien, d'autres coopératives se sont créées pour agir en faveur de la transition en développant des projets énergétiques locaux moins rentables comme le photovoltaïque ou la biomasse. C'est le cas de Bocagen sur le plateau de Herve ou de Coppeos⁵⁷. L'intérêt prédominant est général, en faveur de la transition, car il y a peu d'ambition de rendement. Les perspectives de croissance sont réduites, car l'objectif est d'agir localement, en mettant en place

⁵⁶ Site de la coopérative Champs d'Énergies <https://champsdenergie.be/faq/>

⁵⁷ Coppeos est une coopérative citoyenne attachée à valoriser les ressources de bois local pour chauffer les bâtiments pour des collectivités, des entreprises, des écoles, des communes, <https://www.coopeos.be/notre-cooperative>.

des partenariats originaux avec les acteurs locaux. Par exemple, Bocagen travaille beaucoup avec des coopératives actives dans l'alimentation pour les aider à réduire leur empreinte énergétique. Ces projets étant pas ou peu rentables, ces organisations sont ouvertes à des collaborations extérieures lucratives. Ce qui prime pour elles est la possibilité de revenus pour soutenir leurs projets locaux significatifs en termes de transition. La participation au projet off-shore est vu comme une opportunité de recevoir des bénéfices qui pourront être investis dans ces projets. Dans cette optique, ces coopératives ne se sentent pas menacées par le caractère non local du projet éolien off-shore, celui-ci répondant aux exigences en termes de transition et aux attentes de revenus.

« Oui c'est le point qui leur (aux coopérateur.rice.s) parle, trouver des financements pour des projets locaux, comme du mécénat pour des projets non rentables, vu que les projets rentables ne sont pas évidents à trouver » (Entretien 5)

Les dispositions récentes autour des communautés d'énergie ont donné lieu à l'émergence d'un autre type de coopératives énergétiques, plus urbain, dans lesquelles l'aspect communauté prime sur la production d'énergie en tant que telle. Cooperlic à Liège et Brupower à Bruxelles sont des exemples de ce nouveau modèle.

Pour contrer l'emprise des multinationales et la mainmise du secteur marchand dans le domaine de l'énergie, un coopérateur évoque la possibilité d'un sursaut des États, avec une éventuelle renationalisation de l'énergie. Même si certaines rumeurs suggèrent parfois des réflexions dans le sens de cette éventualité apte à mieux équilibrer le secteur entre les pôles d'influence, il reconnaît que ce n'est pas envisageable dans l'état actuel de choses (*Entretien 3*).

4.5. Les obstacles et verrouillages face à la diffusion

Les entretiens avec les membres des coopératives se rejoignent de façon presque unanime sur deux principaux obstacles à la diffusion des CCER. Le premier, qualifié d'interne, tient à l'organisation des coopératives et résulte du fait que la majorité des structures reposent exclusivement sur le bénévolat. Le second, externe, résulte d'un manque de soutien ou dans le pire des cas d'un sabotage de la part des politiques locales. Ce second obstacle peut être assimilé à un verrouillage de régime.

4.5.1. Obstacle interne, le manque de professionnalisation

La question du bénévolat est sensible, car pour beaucoup, l'essence même de la coopérative repose sur ce mode de fonctionnement particulier : les coopérateur.rice.s investissent de l'argent et du temps dans la coopérative et il.elle.s bénéficient d'avantages en retour. L'introduction du salariat, même partiel, fausse cette dynamique et peut créer des tensions entre

les différents statuts. Néanmoins, vu la taille et la complexité croissantes des projets, toutes les personnes rencontrées ont le sentiment que le système a atteint ses limites et estiment qu'une professionnalisation est indispensable s'il.elle.s veulent prendre plus de place dans le domaine de l'énergie.

« C'est indispensable de se professionnaliser c'est clair, c'est inscrit dans la logique de l'évolution de la coopérative. » (Entretien 3)

Comme mentionné auparavant, les sommes engagées dans les appels d'offres deviennent très lourdes pour peser sur des épaules non professionnelles. L'engagement dans des installations énergétiques ne permet pas l'amateurisme. Grâce au partage des savoirs et des connaissances assuré par REScoop, les membres des coopératives ont accès aux compétences nécessaires, mais le danger vient plutôt de la durée, de la pérennité des structures. La majorité des postes des conseils d'administration sont assurés par des personnes pensionnées qui, vieillissant, se sentent moins performantes et qui ont souvent des difficultés à trouver des remplaçant.e.s plus jeunes. Avec la complexification des projets et le gouffre de temps à investir, il devient très difficile pour une personne travaillant à temps plein d'assurer un poste à responsabilité au CA. Et ce manque de stabilité peut représenter des risques importants pour l'organisation. Il faut assurer des bases sur le long terme.

« Le bénévolat a des limites il n'y a rien à faire. C'est très chouette, mais c'est très dangereux aussi ... Même avec toute la bonne volonté qu'il a, le bénévole peut disparaître du jour au lendemain et ça fragilise l'organisation. Il faut garder une part de bénévolat, il faut garder l'implication citoyenne, mais si c'est uniquement sur du bénévolat, ça, c'est trop dangereux, c'est trop risqué. » (Entretien 3)

En plus du risque, le bénévolat est aussi perçu simplement comme un frein, car les coopérateur.ice.s manquent de temps pour se consacrer au projet.

« Pour le moment on est tous bénévoles et c'est un vrai frein au développement ! J'ai plein de projets, plein d'idées, mais qui ne se réalisent pas parce que d'une part c'est difficile de mobiliser les coopérateurs ... et parce qu'on n'a pas de revenus pour payer le quart temps... Le bénévolat c'est chouette c'est sympa et tout ce qu'on veut, mais il y a plein de choses qui ne décollent pas parce que ce n'est pas possible » (Entretien 5)

Cet appel à la professionnalisation n'est pas évoqué comme une menace, au contraire elle est perçue comme tout à fait compatible avec le fonctionnement de la coopérative vu le développement des CCER. L'important est de trouver un équilibre entre les postes permanents et la participation citoyenne qui doit être maintenue, car il n'est pas question de devenir une

entreprise classique « dans laquelle il y en a qui font et d'autres qui financent » (*Entretien 3*). En effet, la professionnalisation ne doit pas entamer la responsabilisation des citoyen.ne.s engagé.e.s dans la coopérative. De nombreuses tâches doivent continuer à être réalisées par des bénévoles comme l'information, le relais vers les autres citoyen.ne.s... Trouver cet équilibre doit être structurellement organisé pour éviter que tout ne retombe sur les permanent.e.s.

Certaines coopératives ont rapidement fait ce choix de consacrer une bonne part des revenus à l'engagement, pour stabiliser un CA un peu fragile, mais aussi parce que symboliquement c'était important pour leur image en termes de création d'emploi local.

« L'air de rien une petite coopérative qui a juste 3/4 d'éoliennes, plus 14% dans une autre éolienne bah ils ont un employé, à mi-temps on est d'accord, mais c'est quand même pas mal quoi ! » (Pfg5)

L'enjeu de la professionnalisation est au cœur du changement d'échelle visé par le projet offshore.

4.5.2. Obstacle externe, le manque de soutien politique

Comme cela a été décrit dans la première partie, le pouvoir politique régional en charge des matières énergétiques n'a pas pris les mesures qui auraient permis un développement plus efficace du secteur des énergies renouvelables et en particulier de celui de l'éolien. Malgré les efforts de REScoop, la participation citoyenne n'a pas été mieux soutenue, car même s'ils sont bien devenus un acteur incontournable, la recommandation de laisser un quart des parts aux citoyen.ne.s mentionnée dans les décrets n'a aucun caractère contraignant. La seule réglementation claire étant l'obligation d'obtenir un permis, le véritable pouvoir de soutenir ou d'écarter l'implantation d'un parc éolien et une éventuelle participation citoyenne revient aux communes, propriétaires des terrains convoités pour une potentielle installation.

Parmi les témoignages recueillis, quelques rares cas mentionnent un soutien du pouvoir communal qui, ayant eu connaissance d'un projet d'implantation par un groupe industriel, décide d'en réserver une partie à une coopérative citoyenne. Lorsque la commune de Ferrières a été interpellée par des multinationales pour développer un parc éolien sur des parcelles communales, elle a proposé à la coopérative Feréole déjà existante de prendre part au projet. La décision finale prévoit de développer conjointement trois éoliennes, une pour chaque entreprise et une pour les citoyen.ne.s. La commune a dans ce cas joué le rôle de facilitateur et a aidé la coopérative à se positionner face aux groupes industriels plus puissants économiquement.

Le plus souvent cependant, c'est plutôt de freins dont il est question lorsque le politique est abordé. Certaines communes refusent simplement l'éolien sous la pression de la population ou des mouvements antis, ou encore parce que leur économie privilégie d'autres sources concurrentes comme le nucléaire. D'autres communes choisissent de s'arranger avec les groupes industriels au mépris des mouvements citoyens. La commune de Neufchâteau-Léglise a privilégié un accord avec Eneco Wind Belgium et Electrabel pour développer un parc de cinq éoliennes en écartant la coopérative Wattardennes active sur ce territoire⁵⁸. D'autres encore préfèrent créer une coopérative d'investissement pour les électeur.rice.s, mais sans aucune ambition sociétale, à la manière d'une fincoop. Ce modèle est très confortable pour les groupes industriels, car il apporte les fonds sans concéder de pouvoir, et pour la commune qui s'attribue des intentions écologiques et citoyennes. Dans tous ces cas, ce sont les enjeux électoraux locaux qui semblent guider les décisions, en toute liberté vu l'absence d'injonctions au niveau de la région.

« Il y avait des bonnes idées et on aurait pu aller plus loin, mais le politique nous a saboté, parce que clairement le personnel politique manque de courage ... ils suivent un peu la direction du vent parce que le politique ne voit jamais que la prochaine échéance électorale ... mais clairement on aurait pu aller plus loin parce que avec ce qui était mis sur la table dans la première mandature de Philippe Henry, ... , on aurait pu avoir 49% de tous les parcs et si on n'y est pas arrivé c'est juste parce qu'on a été torpillé c'est pas plus compliqué que ça ! » (Pfg5)

Trouver des terrains propices à l'installation d'un parc éolien et obtenir les autorisations sont des épreuves redoutables sur lesquelles ont buté de nombreux projets. La thématique est devenue très clivante au sein des communes. Le soutien ou le rejet des populations dépend fortement de la manière dont la politique locale s'en saisit. Dans quelle mesure la participation citoyenne au projet off-shore pourrait-elle influencer l'attitude des communes face aux projets d'énergie citoyenne locaux ? La perspective d'un gain en légitimité a été évoquée, mais convainc finalement assez peu. Cependant, une bonne communication autour de ce projet off-shore permettant d'augmenter le nombre de coopérateur.rice.s dans une commune et donc autant d'électeur.rice.s potentiel.le.s pourrait s'avérer plus efficace pour infléchir les pouvoirs locaux.

Si pour l'éolien, les pouvoirs communaux sont incontournables, d'autres installations nécessitent moins d'implications officielles et certaines coopératives ont préféré se tourner vers

⁵⁸ <https://www.lavenir.net/regions/luxembourg/neufchateau/2021/11/12/eolien-on-a-ferme-la-porte-a-watt-ardenne-YTS7WIXLGJAXPLDUVE2PT7M5WM/>

ces projets moins contestés. Ils sont plus petits, ont moins d'envergure, mais ils permettent aussi de faire évoluer la transition localement dans les infrastructures économiques.

5. Discussion des résultats à partir de la perspective multi niveaux

La problématique soutenant cette recherche interroge les possibilités de diffusion des coopératives citoyennes d'énergie dans le secteur de l'énergie. Le projet off-shore représentant une opportunité de changement d'échelle importante, la manière dont les coopératives reçoivent et s'approprient ce projet est révélateur de leur position quant à cette diffusion. Les freins et les verrouillages mis en lumière par l'étude de terrain aident à inscrire ces perspectives dans l'évolution de la société de manière globale comme le proposent les perspectives multiniveaux et multiacteurs. Ces cadres sont en effet particulièrement utiles pour étudier les phénomènes de transition et, pour cette recherche, la manière dont les CCER, identifiées comme des niches d'innovations sociales, peuvent modifier en profondeur le secteur de l'énergie dans sa configuration actuelle conforme au régime dominant. Il s'agit de saisir l'inclusion de ces organisations dans le secteur des énergies renouvelables, en tant que niches au sein d'un régime caractérisé par des routines de fonctionnement, des pratiques et des valeurs. L'attention se porte aussi sur les interactions que ces niches entretiennent avec les autres acteurs et les réponses qu'elles apportent pour surmonter les obstacles à leur développement. En lien avec l'évolution des enjeux économiques, politiques, sociaux et écologiques, cette vision globale peut révéler et éclairer les tensions motivant ces niches à augmenter leur influence ou au contraire à rester sous la protection de leur statut afin de mieux préserver leur intégrité.

Le développement des mouvements citoyens dans le domaine de l'énergie est au confluent de deux trajectoires intégrées dans l'étude des systèmes sociotechniques : le développement des énergies renouvelables, en lien avec le réchauffement climatique et la raréfaction des énergies fossiles, et l'implication citoyenne dans le secteur stratégique de l'énergie. Si le premier axe entre pleinement dans le champ de l'innovation technologique, le second y ajoute une dimension sociale. Pour rendre compte de l'évolution des coopératives citoyennes, il est nécessaire de suivre ces deux trajectoires, distinctes, mais complémentaires. À cette fin, l'analyse expose dans un premier temps l'évolution des énergies renouvelables et le rôle des coopératives citoyennes comme niches d'innovation inscrites dans cette évolution. Elle aborde ensuite le renforcement de ces niches par le rassemblement des initiatives individuelles dans REScoop et la concurrence des coopératives de façade sur le terrain de l'investissement citoyen. Le dernier point identifie le projet off-shore comme une option pour répondre aux enjeux de

diffusion de ces initiatives, en générant des possibilités de limiter les effets des obstacles et des verrouillages.

5.1. L'énergie renouvelable dans le secteur de l'énergie et la place des coopératives citoyennes

Le développement des énergies renouvelables répond à l'épuisement des énergies fossiles et à la crise environnementale, menaces qui pèsent sur la société de façon croissante depuis la fin du siècle dernier. Dans le climat néo libéral des années 90, la libéralisation du marché de l'électricité en Europe est une voie avancée pour répondre à ces défis, étant établi que les États seuls ne pourraient les surmonter.

Les technologies du renouvelables se sont développées dans des niches d'innovation et ont été soutenues par des collectifs citoyens organisés en coopératives. Ce qui unit ces citoyen.ne.s est la conscience que le monde va mal et qu'il faut se regrouper pour tenter d'améliorer la situation.

La pression des mouvements écologistes d'une part et des menaces énergétiques d'autres part ont poussé les États à développer des politiques favorables aux ER comme l'instauration des certificats verts qui assure la rentabilité des investissements. Ces aides au développement ont rendu ce marché intéressant et attractif pour le secteur marchand, le pôle éolien en particulier au vu de sa rentabilité avérée. Progressivement, les grandes entreprises d'énergie se sont positionnées sur le marché du renouvelable de plus en plus lucratif, au côté des coopératives citoyennes. Si les discours des industries et des citoyen.ne.s se rejoignent autour de la volonté de développer des énergies vertes, les motivations de ces acteurs divergent profondément. En effet, les coopératives défendent une autre manière de produire, de consommer l'énergie et les finalités sociales se démarquent des finalités commerciales. Leur objectif est de redonner aux citoyen.ne.s le pouvoir sur le marché de l'énergie et de les rendre responsable de leur consommation.

Dès les premiers projets, l'éolien a dû faire face à une résistance très importante qui se cristallise dans la difficulté d'obtenir des permis pour les installations. Ces obstacles découlent du manque de procédures législatives claires permettant l'introduction de recours. La résistance citoyenne anti-éolien s'est organisée et dispose de moyens importants pour introduire des actions en justice afin de bloquer les projets. Les raisons invoquées sont souvent d'ordre social (bien-être des personnes, pollution sonore, effets stroboscopiques), écologique (impact sur la faune, le paysage) ou économique (dégradation des paysages, impact sur le tourisme), mais il s'agit aussi surtout d'une lutte pour le marché de l'énergie. Le développement de l'éolien terrestre est fortement ralenti et empêché par ces blocages. Ce ralentissement peut être imputé à la résistance

des acteurs traditionnels de l'énergie, le manque de soutien politique et la méfiance des citoyen.ne.s manifestant l'effet NIMBY (not in my back yard), elle-même attisée et encouragée par l'action des lobbys protégeant les énergies fossiles ou nucléaire.

Dans ce combat pro-éolien, les acteurs industriels de l'ER et les coopératives se trouvent partenaires même si les intérêts sont déséquilibrés. Il est clair que les entreprises n'ont pas besoin des organisations citoyennes pour réaliser une implantation, mais des études⁵⁹ ont montré que la participation citoyenne est un moyen d'améliorer l'acceptabilité sociale des projets et donc de limiter les recours. De leur côté, les coopératives citoyennes profitent d'un projet d'implantation pour acquérir une éolienne, si elles parviennent à se positionner favorablement au niveau du plan financier. Différents types de partenariats se sont établis et les configurations ont évolué avec l'augmentation de l'expertise et des compétences acquises par les citoyen.ne.s engagé.e.s. L'administrateur d'une CCER explique qu'au début, il.elle.s achetaient des parts d'un parc à l'entreprise qui développait le projet, mais que, petit à petit, il.elle.s se sont sentis capables de se positionner eux.elles-mêmes comme développeur.euse. Cette évolution leur a permis d'être plus autonomes et plus influent.e.s dans l'élaboration du plan financier, avec une assurance de gains majorés. Ce positionnement est aussi plus risqué, mais a pu être assumé grâce à la confiance générée par l'action collective des fédérations de coopératives.

« Dans cette relation entre les développeurs industriels et nous c'est difficile, ... et elles ont assez de facilités d'imposer leur volonté et d'imposer leurs conditions que ce soient des conditions financières ou des conditions de fonctionnement. On perd énormément d'énergie à négocier, à essayer d'obtenir un maximum de choses, un maximum d'autonomie, certains y arrivent mieux que d'autres ... tandis que si on est autonome dès le départ, c'est plus risqué, il y a de l'argent à risque évidemment qu'on doit mettre dans un développement, mais quand on réussit alors on est totalement autonome. » (Entretien 3)

« Le fait d'être ainsi à la manœuvre donne confiance, on s'aperçoit jour après jour qu'on a des choses à dire, qu'on a des choses à apporter, qu'on a nos spécificités en tant que coopérative citoyenne par rapport à ces multinationales qui ont d'autres objectifs. » (Entretien 3)

Dans les configurations de partenariat, il est intéressant de relever que certaines coopératives exploitent leur proximité pour proposer leurs services de maintenance à l'entièreté d'un parc,

⁵⁹ Par exemple Bauwens, T. (2015). Propriété coopérative et acceptabilité sociale de l'éolien terrestre. *Reflets et perspectives de la vie économique*, tome liv (1-2), 59-70. <https://doi.org/10.3917/rpve.541.0059>

ce qui permet d'augmenter leur retour financier. La coopérative Vents du Sud offre ce service pour les éoliennes du parc d'Arlon à l'entreprise Eneco basée dans le Brabant Wallon. (Entretien 6).

Les acteurs industriels des ER et les coopératives militent auprès des instances politiques pour renforcer le soutien aux énergies renouvelables et faciliter les implantations, mais, malgré de nettes avancées au niveau européen, beaucoup d'hésitations subsistent encore au niveau des régions, lieux de compétences des matières énergétiques en Belgique. L'attitude des pouvoirs communaux est aussi déterminante pour une ouverture aux énergies renouvelables. L'obtention d'un permis reste un parcours du combattant, les procédures sont longues. Il faut parfois plus de 10 ans avant qu'un projet n'aboutisse. Les entreprises disposent de capitaux et de bureaux d'études pour réaliser ce travail préparatoire, mais dans les coopératives, il faut procéder à une levée de fonds et ce sont les bénévoles qui doivent se charger du travail préparatoire, avec un refus potentiel à la clé.

« Au niveau local, chez nous principalement les difficultés c'est les bâtons dans les roues qu'on met dans nos projets parce que une fois qu'ils sont là, on a les moyens de les gérer. Quand il faut développer, on trouve des gens, on a des bénévoles pour s'occuper de l'exploitation, on a des bénévoles pour s'occuper de la communication, pour le recrutement, mais quand ça fait onze ans qu'il y a un projet et qu'il va de recours en refus..., je me dis tous les jours que c'est un miracle si sur mille coopérateurs, il n'y en a que cinquante qui soient partis dont vingt-cinq parce qu'ils sont décédés ! Et on n'a toujours pas versé un gramme de dividendes ! (Pfg5)

Malgré ces freins symptomatiques du verrouillage du système, la situation tend à évoluer à la faveur du renouvelable. La mobilisation pour le climat s'est intensifiée ces dernières années et pousse le politique à reconsidérer ses positions en matière d'énergie. Les avancées technologiques ont favorisé la promotion de nouvelles sources d'énergie au sein du monde industriel. Des entreprises actives dans le secteur traditionnel se sont emparées de ce marché et défendent les énergies vertes auprès des politiques, contre la résistance des représentants des énergies traditionnelles, fossiles et nucléaires. Les mouvements sociaux, la montée en puissance des technologies vertes et l'ouverture du monde politique annoncent une modification significative du domaine énergétique privilégiant d'autres sources d'approvisionnement.

Dans une optique multiniveaux, le développement des énergies renouvelables a déjà modifié le secteur. Depuis trois décennies, les pressions en faveur d'un changement en matière d'énergie ont pris de l'ampleur, pour le climat, mais aussi pour pallier l'épuisement des ressources fossiles. Elles incitent le régime à modifier progressivement les réglementations et les pratiques.

Si dans un premier temps les innovations expérimentées dans les niches n'étaient pas assez développées pour être intégrées dans le système, le renouvelable a peu à peu gagné du terrain auprès des différents acteurs. Tandis que les résistances internes au régime perdent en influence, le monde scientifique intensifie ses alertes sur les dangers de l'immobilisme, l'opinion publique s'organise et la recherche industrielle affine les alternatives technologiques. Aujourd'hui, la production d'électricité à partir de sources renouvelables est une réalité que les politiques doivent soutenir par de nouvelles dispositions institutionnelles. Les acteurs du régime ont assimilé ces injonctions par des ajustements : omniprésence des préoccupations climatiques dans les discours, affirmation d'un soutien politique, changements de comportement des citoyen.ne.s... Cette nouvelle configuration constitue une transformation du régime dominant en raison de son mode progressif et du caractère incrémental des innovations. Lorsque les changements s'affirment subitement suite à un choc induit par une alerte climatique, comme lors d'inondations, ou économique suite à l'envolée des prix de l'énergie, elle prend le caractère d'une substitution technologique supposant plus de radicalité au niveau des innovations.

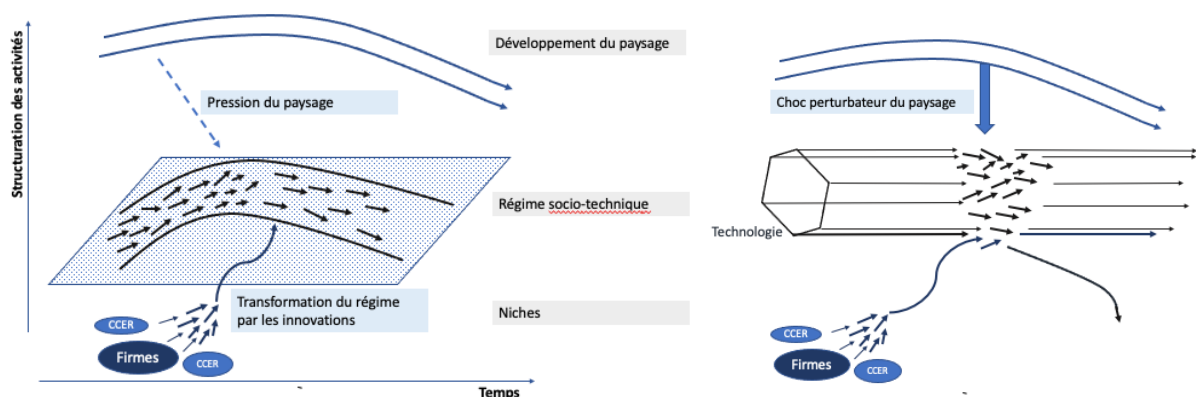


Figure 11 : schémas de la transformation du régime par les innovations des niches et de la substitution technologique, adaptés de Geels & Schot, 2007.

Dans ces schémas, les acteurs industriels et citoyens coexistent au niveau des niches, mais de manière déséquilibrée. Leur influence et ce qu'ils cherchent à modifier au niveau du régime diffèrent également. Pour les CCER, l'intégration dans le nouveau système présente des risques d'isomorphisme, car les règles du marché restent inchangées alors que les spécificités du modèle coopératif citoyen ne font pas partie des innovations assimilées dans le nouveau régime. Les sources d'énergie renouvelable étant potentiellement à la disposition de tout le monde, cette évolution rend possibles des modifications profondes dans l'organisation de la production et de la distribution de l'énergie, avec une éventuelle affirmation croissante du rôle des citoyen.ne.s.

5.2. Les initiatives citoyennes dans le secteur de l'énergie et la concurrence des fincoops

Les failles des États Providence et des politiques néo libérales ont généré une pression croissante des initiatives citoyennes qui réclament un accès plus direct au pouvoir. (Avelino & Wittmayer, 2016) Dans de nombreux domaines de la vie en société, des mobilisations s'organisent.

« Et ça dépasse l'énergie, je crois qu'on a vraiment besoin actuellement à tous les niveaux dans la société que les citoyens prennent confiance dans leurs possibilités d'action, de décision et qu'on leur laisse la possibilité d'avoir une certaine autonomie. On voit bien dans toutes les révoltes actuelles dans différents secteurs, à quel point les gens sont, se sentent frustrés, dépossédés d'un pouvoir. Ce n'est pas toujours raisonnable, rationnel, mais je pense qu'on a un rôle à jouer là-dedans. (Entretien 3)

Dans la vie publique, les consultations populaires sont de plus en plus envisagées pour guider ou affirmer des positionnements politiques. Les instances dirigeantes ont intégré cette pression, certains partis allant jusqu'à modifier leur nom et leur ligne de conduite pour mieux répondre à ces nouvelles aspirations démocratiques.

« Les politiques se rendent compte qu'ils vont se faire tacler, que politiquement ils ne seront plus crédibles s'ils n'écourent pas. Ils sont en train de se rendre compte que les citoyens sont en train de s'organiser réellement, parce qu'ils se forment à la démarche participative, parce qu'ils s'écourent les uns les autres, que c'est un vrai mouvement pensé, ils sont bien obligés d'y faire attention. Ce sont des humains comme les autres, ils voient leur intérêt et ils voient où le vent va ! » (Entretien 2)

L'évolution des politiques énergétiques intègre cette participation citoyenne, rendue possible par la libéralisation du marché de l'énergie dans un premier temps puis surtout par le développement des énergies renouvelables, considérées comme un bien commun. Le package européen est très clair dans cette volonté avec l'instauration des communautés d'énergie. En Wallonie, le soutien politique envers les initiatives citoyennes se concrétise dans les recommandations du décret de 2002, dans la Pax Eolénica de 2018 et dans le Plan wallon Air Climat Energie mais, dans l'état actuel des arrêtés d'application, le positionnement n'est pas assez franc. Les incitants financiers restent faibles pour le.la citoyen.ne qui peut hésiter à investir dans la production de son énergie, car les avantages autres qu'idéologiques ne sont pas assurés. Pour les projets de plus grande ampleur, les flous juridiques laissent un pouvoir

d'appréciation aux communes dans le développement des installations dans le choix de privilégier les citoyen.ne.s face aux acteurs industriels.

Malgré ces hésitations politiques, on assiste dans le domaine de l'énergie à un véritable coopwashing pour profiter de la souplesse de la forme juridique et du vent en poupe de la participation citoyenne.

« Avant les coopératives étaient vraiment un sous-produit qui n'intéressait personne, des vieux trucs agricoles, le monde des coopératives n'était pas très « sexi ». Et puis il y a eu des vrais projets, des mouvements citoyens qui se sont intéressés à ce modèle coopératif, mais pour d'autres activités que ce qui existait avant ... Maintenant, le monde du dur a bien compris ce qui était en train de se passer avec les coopératives... » (Entretien 2)

De plus en plus de coopératives appelées « fincoops » sont créés par les groupes industriels en vue de bénéficier des parts de projet réservées par des dispositions politiques, de l'acceptation sociale accrue dans les communautés locales et d'une source de financement doublée d'une plus-value éthique. À la différence des vraies coopératives citoyennes, l'objectif commercial demeure cependant le moteur de ces entreprises. Le capital coopératif constitue un prêt accordé aux sociétés qui restent propriétaires des installations.

Si l'ambition des CCER est de rendre le pouvoir aux citoyens dans le secteur de l'énergie, ce pouvoir citoyen est un leurre dans les coopératives industrielles. Les citoyen.ne.s investisseur.euse.s sont bien représenté.e.s dans l'AG selon le principe une personne-une voix, mais n'ont pas d'influence sur la société mère. De plus, les parts « garants » sont en général détenues par le groupe industriel qui se réserve la nomination des administrateur.rice.s. (Bauwens, Gotchev & Holstenkamp, 2016)

Au-delà de la concurrence dans les appels d'offres, le brouillage autour de la participation citoyenne dans les vraies et fausses coopératives a des conséquences importantes pour la transition énergétique, car les objectifs commerciaux des fincoops sont difficilement compatibles avec la réduction de la consommation visée par REScoop, le meilleur kW/h restant celui qui n'est pas consommé. Les CCER injectent une partie des bénéfices dans la sensibilisation à la transition énergétique. Par exemple, le projet « Génération Zéro Watt » de la coopérative Courant d'air organise des débats et des séances d'informations autour de ces questions. La sobriété énergétique et l'éducation à la dé-consommation de l'énergie défendues par les CCER sont des thèmes peu compatibles avec des sociétés guidées par des buts de croissance. La liberté d'injecter les bénéfices dans des projets locaux de sensibilisation et d'éducation à la transition énergétique, de même que ceux guidés par la lutte contre la précarité

sont au cœur des débats sur la participation aux projets off-shore. Les uns y voient un risque de détournement des bénéfices du local vers des objectifs d'investissements dans une logique de croissance, les autres mettant en avant l'accroissement des bénéfices pour servir ces projets locaux, sociaux et environnementaux.

Les coopératives industrielles sont conçues pour rendre la participation citoyenne « compatible » avec le système économique dominant. Les finalités environnementales et sociales des coopératives citoyennes ont dans ce contexte peu de chance d'être considérées. L'enjeu pour les vraies coopératives est donc de faire prévaloir leurs spécificités par les valeurs qu'elles portent, auprès du public pour préserver leur potentiel de croissance et auprès des politiques pour bénéficier pleinement des soutiens accordés aux initiatives citoyennes.

« Nous voulons donner du pouvoir aux citoyens, nous voulons retrouver du pouvoir dans un secteur qui est très stratégique finalement. C'est bien aussi que les citoyens prennent du pouvoir dans d'autres domaines, mais il y a des domaines qui sont vraiment très importants pour nous et là l'énergie en fait partie et nous voulons donc prendre des parts du pouvoir des multinationales dans le secteur énergétique. »
(Entretien 3)

Le soutien politique à la démocratie énergétique est un enjeu crucial pour la légitimité des vraies initiatives citoyennes. Les études de Pierre Wokuri (2019, 2020) sur l'évolution de la participation citoyenne dans l'éolien au Danemark montrent que les instruments de politiques publiques de soutien aux ER et les pratiques adoptées par les groupes industriels ont fait évoluer « le rôle des citoyen.nes-consommateur.rice.s d'une « participation par irruption », initiée par eux-mêmes et pensée comme l'expression de leur autonomie à une « participation par invitation » dans laquelle des riverain.ne.s répondent à la sollicitation d'une entreprise d'énergie désirant ouvrir en partie son projet à l'investissement individuel ». (Wokuri, 2019 :170) L'auteur observe que cette mutation engendre une neutralisation de la participation citoyenne, rendue inoffensive pour les rapports de pouvoir, les collectifs citoyens ne parvenant plus à concurrencer les développeurs dans leurs activités de production et fait le constat d'une diminution du nombre de coopératives citoyennes vu l'environnement de régulation défavorable. (Wokuri, 2019)

Les risques de concurrence avec les coopératives de façade sont bien réels et sont aussi au cœur des négociations pour la définition des communautés d'énergie par le gouvernement. L'objectif des directives européennes est de permettre aux collectifs citoyens de se positionner à égalité avec les grandes entreprises sur le marché de l'énergie en leur octroyant une série d'avantages comme des réductions d'impôts. Si ces grandes entreprises se profilent comme des coopératives

citoyennes, cela fausse le jeu, car elles détournent les soutiens mis à disposition par les autorités, mais sans impliquer véritablement les citoyen.ne.s. La dernière définition des CE en seconde lecture de l'arrêté va dans le bon sens, car elle impose que le contrôle effectif soit réalisé par les personnes physiques, les PME non actives dans le secteur de l'énergie ou par les pouvoirs communaux ce qui exclut les grandes entreprises. La communauté d'énergie doit aussi être propriétaire des moyens de production ou détenir un droit réel sur ceux-ci, ce qui leur permet d'être indépendante et autonome. Sans cela, elle pourrait louer une éolienne à une entreprise et être dépossédée de son autonomie. Ces définitions font l'objet de tensions entre les représentants des différents acteurs et les arrêtés finaux ne sont toujours pas rendus. (Entretien 8)

5.3. La fédération des coopératives au sein de REScoop

La défense des intérêts des initiatives citoyennes auprès des instances politiques est un des objectifs majeurs du rassemblement des coopératives au sein des REScoops, au niveau européen, national et régional. La fédération permet aux initiatives locales réunies de se positionner comme un acteur unique, reconnu dans le secteur de l'énergie et de faire entendre sa voix auprès des politiques au côté des acteurs industriels. En Wallonie, le rôle de REScoop est d'autant plus important que les coopératives ont eu tendance à se développer de manière indépendante autour de projets locaux.

« Les enjeux de la fédération, c'est vraiment de défendre les intérêts de toutes les coopératives. Chaque coopérative a déjà son travail à part entière, souvent réalisé par des administrateurs bénévoles ou à temps partiel. Ils savent s'impliquer à fond dans leur coopérative, mais REScoop permet de les défendre dans les projets de plus grande ampleur. (Entretien 8) »

Depuis peu, la fédération s'est adjoint les services d'un juriste pour défendre les intérêts des coopératives dans les textes légaux. Il travaille en concertation avec les représentants des organisations individuelles pour rendre des avis sur les projets de décret. Il s'agit d'un véritable travail de lobbying pro citoyen au sein des cabinets.

« On a tout de même pas mal d'entrevues (avec le cabinet) et c'est ça qui est intéressant, il y a des réponses dans tous les sens. Je crois que le cabinet travaille beaucoup avec des avis et des conseils, avec nous, les GRB (Resa, Ores), Edora... car ils sont parfois un peu du mal à comprendre la complexité à la fois au niveau juridique pour les communautés d'énergie, mais aussi du côté juridique, technique, lié à tout ce qui touche aux GRB et à l'électricité donc nous on essaie de leur montrer notre position. Les GRB et Edora font de même, ils écoutent les avis et les points de »

vue, on sent que c'est un peu tendu... Puis ils rendent des commentaires dans les articles en mentionnant les avis reçus et ils essaient de répondre point par point, ils essaient de répondre aux attentes de chacun. » (Entretien 8)

L'activité fédératrice de REScoop est également une aide précieuse au sein des coopératives dans la mutualisation des expériences, des bonnes pratiques ou même des projets, favorable à l'apprentissage et à l'acquisition de compétences.

« Dans la coopération entre nous, pour relever des problèmes même quand ils sont techniques, que ça a l'air vraiment insurmontable au début... puis on se rend compte de la richesse qu'il y a alors, on peut sonner aux autres, ... on sait qu'on peut aller demander de l'aide, des conseils, essayer ça, tout le monde se parle, y'a quand même une émulation, une entraide, ça c'est l'aspect très rassurant » (Pfg5).

Du côté wallon, nous avons déjà évoqué le fait que les coopératives membres de REScoop restent très autonomes et indépendantes dans leur pouvoir de décision vu le développement historique. L'ancrage local des projets motivé entre autres par la nécessité de dépasser des réticences locales va de pair avec une volonté de créer une cohésion entre les habitants et de leurs assurer des retours positifs.

« Nous voulons qu'il y ait une part citoyenne parce que c'est notre territoire et nous avons des choses à dire sur notre territoire nous voulons peser sur les caractéristiques du projet, nous voulons avoir notre mot à dire et nous voulons aussi prendre nos responsabilités là-dedans et avoir fatalement aussi des retours financiers puisque nous sommes les premiers concernés par ce projet » (Entretien 3)

Dans ce contexte, REScoop Wallonie est un soutien, mais le pouvoir reste fort dans chaque coopérative, on respecte le choix de chacune, petite ou grande (Entretien 8). Cette situation rend les décisions plus lentes et plus difficiles. Cet ancrage local s'accompagne de la perception de dividendes qui peut peser dans la volonté de conserver une certaine indépendance. La réticence à perdre sa souveraineté et donc éventuellement de renoncer à ses propres intérêts pour l'intérêt collectif est un frein à la coopération. Un membre coopérateur regrette cette situation, car selon lui un renforcement de la coopération est nécessaire pour gagner en efficacité et répondre aux nouveaux défis du secteur de l'énergie.

« Je vois l'avenir des coopératives dans plus de regroupements, oui je pense qu'on perd énormément de temps, d'énergie et d'argent aussi à faire des choses que les autres font déjà, on réinvente la roue chacun de son côté alors qu'on pourrait simplement se faire bénéficier l'un l'autre de ce qu'on a, de ce qu'on fait, de nos

compétences, de notre expérience si on était plus regroupé ... mais tout le monde n'est pas prêt à ça, on est tous un peu jaloux de son autonomie, de sa souveraineté sur les décisions à prendre pour ses projets pour sa coopérative. » (Entretien 3)

Ce déficit de coopération se manifeste aussi dans les difficultés de Cociter, la coopérative de distribution. Alors que Ecopower en Flandres peut compter sur une grande partie de l'énergie produite dans ses coopératives membres, lui permettant d'avoir assez de poids pour résister aux fluctuations du marché⁶⁰, l'approvisionnement de Cociter reste plus aléatoire ce qui le fragilise sur un marché instable. Même si les coopératives sont membres de Cociter, leur production ne lui est pas systématiquement réservée pour diverses raisons dont aussi des possibilités de vendre plus cher à d'autres. Elles ne sont pas forcément prêtes à privilégier l'intérêt de la coopérative à leurs dépens.

« Cociter, c'est aussi des coopératives qui se mettent ensemble, mais à chaque fois qu'il y a des décisions stratégiques à prendre l'équipe de gestion doit négocier avec les coopératives pour savoir si elles sont d'accord de faire ceci ou de cela et puis il y en a qui sont d'accord d'autre part, ça prend un temps fou et finalement on arrive à des décisions qui tiennent compte de tout le monde, des réticences de l'un, des réticences de l'autre. Ça n'existerait pas s'il y avait une coopérative Cociter avec une gestion centralisée. » (Entretien 3)

Cette tension entre intérêts est également visible au niveau individuel. Même si Cociter propose une réduction sur les tarifs de distribution aux membres des coopératives, le prix du kW/h proposé peut être supérieur à celui d'autres fournisseurs. Le soutien des membres individuel.le.s et des coopératives garantirait le succès de Cociter, mais les intérêts individuels priment parfois sur l'intérêt collectif.

Transposée en termes multiniveaux, la situation des coopératives citoyennes peut être représentée par une volonté d'organisation et de structuration. Les niches indépendantes se rassemblent pour gagner en influence et cette évolution est indispensable pour peser face aux acteurs industriels et avoir une chance de modifier le régime. Les innovations sociales proposées par les CCER trouvent des allié.e.s au sein du régime comme des citoyen.ne.s, des partis favorables à la participation... Elles sont aussi freinées par des résistances émanant de différents acteurs ou organisations : le.la consommateur.rice privilégiant le coût, le politique favorisant l'impact commercial... Dans ce schéma, les fincoops sont quant à elles une

⁶⁰ Ecopower est un des seuls fournisseurs à maintenir un taux fixe malgré la crise énergétique (AG Wattardennes)

récupération par le régime des innovations de niches et une illustration du risque d'isomorphisme.

Au niveau des niches, les CCER établissent des collaborations avec d'autres niches, coopératives ou associations, pour se renforcer, se stabiliser et diffuser leurs activités en limitant les risques de récupération. Ce second réseau peut ainsi résister aux verrouillages, mais le manque d'accès aux ressources reste un frein à cette diffusion.

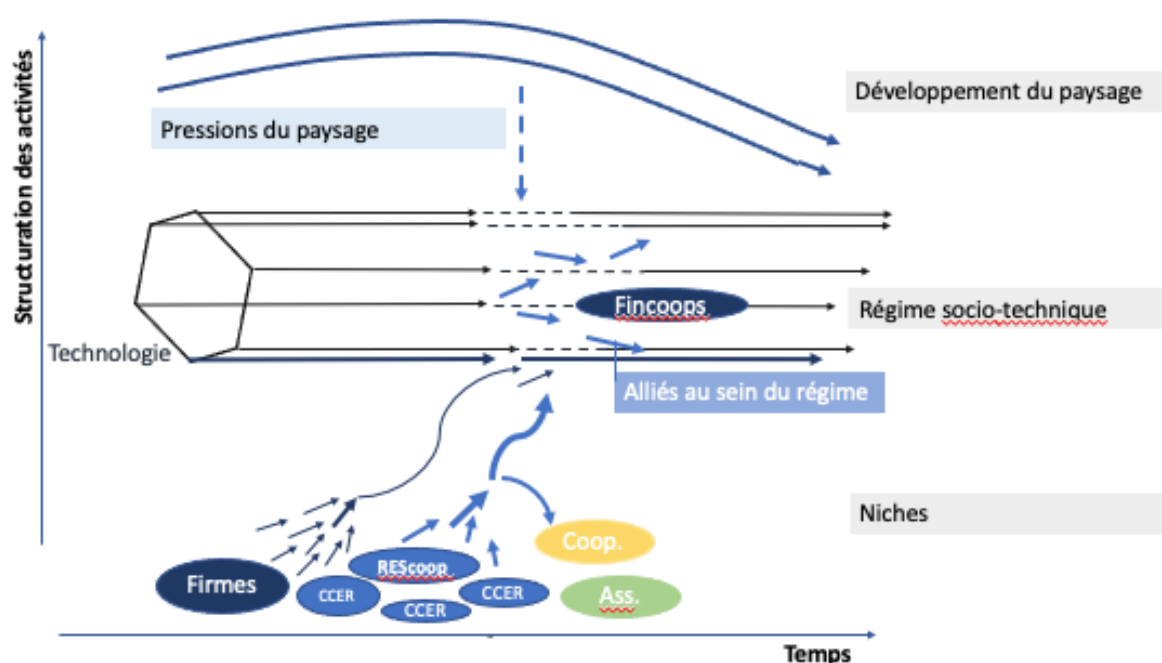


Figure 12 : renforcement des CCER avec le rassemblement dans REScoop et l'établissement de collaboration avec d'autres niches. Des liens se créent avec des alliés au sein du régime.

Les résistances au renforcement interviennent dans une perspective multiacteurs, révélant des intérêts contrastés. Les coopérateur.ice.s sont aussi des consommateur.ice.s qui, sans motivation ou informations adéquates, pourraient privilégier un avantage financier à un gain pour l'environnement, ou un intérêt mutuel sur un intérêt collectif. Les difficultés de Cociter sont révélatrices de ces écueils. Pour dépasser ces divergences, le focus groupe a révélé que la communication et l'apprentissage ont un grand rôle à jouer. Les individus qui acceptent d'investir dans des parts d'une coopérative plutôt que dans des actions classiques n'attendent pas forcément des retours importants et sont sensibles à l'intérêt général lorsque les enjeux sont clairement définis. Le déficit de communication rencontré peut être imputé à un manque de temps des administrateurs bénévoles qui travaillent « le nez dans le guidon ». Au niveau de REScoop, cela implique aussi que les synergies soient parfois plus lentes à se mettre en place et demandent un grand travail de communication.

En conclusion de cette première partie d'analyse consacrée à la situation des initiatives citoyennes dans le secteur des énergies renouvelables, les observations montrent que les pressions en faveur des énergies renouvelables et les aspirations démocratiques ont ouvert des fenêtres d'opportunité pour les innovations sociales dans le domaine de l'énergie. Les CCER se sont structurées et organisées en réseaux pour assimiler les évolutions technologiques et pour s'imposer comme acteurs dans les négociations politiques pour la régulation du secteur. Si les innovations liées aux énergies renouvelables adoptées par une partie de l'industrie et du marché semblent bien s'imposer au régime dominant même si des réticences persistent à certains niveaux de pouvoir, la dimension citoyenne démocratique des innovations tend à rester au niveau des niches. La structuration progressive et l'organisation de ces initiatives leur a permis de se positionner comme acteur et interlocuteur dans les négociations politiques, mais elles cumulent des difficultés qui les disqualifient face aux acteurs industriels. Parmi ces handicaps, les études antérieures ont pointé un manque d'accès au capital, une asymétrie de ressources et un manque de professionnalisation des membres dont résulte un manque chronique de temps. À ces difficultés, s'ajoutent un soutien politique hésitant et la nécessité d'un lobbying constant. Les avis ne sont cependant pas entièrement négatifs sur le chemin parcouru et les perspectives.

Je n'attends pas qu'il y ait 50% des Belges qui se donnent aux coopératives pour que ça bouge et d'ailleurs on le voit très bien, on est un nain si on prend la taille économique et pourtant tous les opérateurs nous écoutent d'une manière ou d'une autre en nous disant non ou oui, mais il n'y en a aucun qui oserait vraiment nous passer dessus avec un rouleau compresseur parce que, dans le domaine de l'éolien en tout cas c'est un peu moins bien dans les autres formes de production d'énergie, mais on est quand même pas si anecdotique que ça ! Moi je pense qu'on va aller plus loin, c'est écrit dans les astres ! (Pfg5)

Le marché du renouvelable est de plus en plus dominé par les grandes entreprises qui ne laissent qu'une place limitée aux coopératives, car elles représentent des parts de marché. Si elles ont pu obtenir la recommandation d'un co-investissement, cette mesure reste non contraignante et le taux limité. « Un seuil obligatoire de co-investissement devrait rester raisonnable, car les développeurs doivent être à même de gagner de l'argent : « imaginer dans un autre secteur une entreprise qui céderait la moitié de ses profits ! » (Wokuri 2019 p.171)

Parallèlement, les technologies deviennent de plus en plus compliquées et les infrastructures plus coûteuses, nécessitant toujours plus de compétences techniques et de capitaux. L'éolien terrestre, fer de lance des grands projets d'ER, reste ralenti par les recours et les mouvements antis. Le manque de soutien politique persiste, la concurrence des acteurs industriels s'accroît,

notamment avec les coopératives de façade. En marge de l'éolien, d'autres organisations ont choisi d'autres types d'action très orientés vers l'intérêt général et l'action locale en développant des projets de petite envergure avec des partenaires locaux. Elles évitent ainsi les risques financiers, les résistances citoyennes et les blocages politiques. Une législation favorable relative aux communautés d'énergie pourrait généraliser ce type de projet et modifier le paysage de la production et de la consommation de l'énergie au niveau local.

5.4. Le projet off-shore

Le projet off-shore intervient comme un amplificateur du mouvement de renforcement et de structuration initié par REScoop. Les porteur.euse.s du projet affichent clairement une volonté de changement d'échelle des initiatives citoyennes. Il s'agit d'un enjeu stratégique important, pour se positionner de manière affirmée et stable sur le marché. D'un point de vue technologique, investir dans l'éolien off-shore est indispensable pour rester compétitif, car il est unanimement reconnu comme plus rentable que l'éolien terrestre. Au niveau sociétal, l'off-shore offre moins de motifs de résistance vu son faible impact paysager, ses nuisances limitées et de possibles effets positifs sur la biodiversité. Sous le prisme de l'innovation sociale, il représente une opportunité de relâcher les freins et les verrouillages identifiés précédemment pour modifier le régime dans d'autres registres que ceux investis par les développeurs industriels.

Pour que ce projet ait des chances d'aboutir, il faut que REScoop soit suffisamment attractif pour intéresser d'autres acteurs à les intégrer dans un partenariat. Pour cela, il est nécessaire que la participation des initiatives citoyennes soit valorisée comme un atout pour remporter l'appel d'offres. Cette valorisation est forcément politique. Il faut que la spécificité des coopératives citoyennes vis-à-vis des fincoops soit entendue, comprise et soutenue dans les clauses de l'appel. Cet enjeu impose un lobbying intensif auprès des instances politiques. La conjoncture politique est favorable au projet, car c'est le parti écologiste qui est en charge de l'énergie au niveau fédéral, compétent pour les matières off-shore puisque la zone d'implantation est un territoire national.

Pierre Wokuri (2019 : 214) considère que « l'exercice de la citoyenneté énergétique est fortement conditionné par le pouvoir économique des collectifs citoyens au sein du secteur et par leur pouvoir d'influence au sein d'un régime de politique publique. » Si REScoop parvient à convaincre le politique de les soutenir dans ce projet ambitieux, l'investissement citoyen dans le renouvelable gagnerait en visibilité et surtout en légitimité. Cela devrait avoir un effet positif sur l'engagement de la société, en facilitant la vente des parts et en renforçant le poids des

coopératives dans les entités locales de manière à infléchir les politiques communales. Plusieurs coopérateur.rice.s rencontré.e.s se montrent en effet plutôt sceptiques quant à une influence du fédéral sur les autres niveaux de pouvoir, mais croient beaucoup plus dans le poids des électeur.rice.s dans la balance électorale. Cette perspective positive peut atténuer la crainte des coopérateur.rice.s de ne pas rencontrer les objectifs financiers. Elle pourrait aussi à terme atténuer les obstacles imposés par les autorités communales, alors contraintes de considérer les initiatives citoyennes dans les politiques de développement local.

« Lorsqu'on aura déjà quelque chose qui marche alors ça va commencer à faire réfléchir les politiques .. Il faut montrer qu'on est fort, si on ne le montre pas c'est perdu d'avance » (Pfg2)

L'enjeu sera pour l'avenir de conserver ces avantages acquis en imposant une modification profonde du secteur faute de quoi les innovations risquent de demeurer incrémentales, dépendante de la volatilité politique, comme Pierre Wokuri le décrit dans la diminution des initiatives citoyennes dans le domaine de l'énergie au Danemark.

L'investissement des coopératives individuelles dans la coopérative off-shore marque une étape supplémentaire dans la structuration du mouvement vers la coopération entre coopératives entamée avec la création des REScoops. Cette logique de collaboration pour multiplier les ressources existe déjà de façon très concrète à travers plusieurs projets⁶¹ impliquant plusieurs organisations. Chacun peut collaborer à hauteur de ses moyens et reçoit un retour financier qui vient compléter ses revenus propres. Un administrateur témoigne du fait que ces collaborations sont appréciées par les membres. Il.elle.s manifestent de l'enthousiasme pour celles-ci, souhaitent être informé.e.s des développements et apprécient l'effet positif des rentrées sur l'équilibre. (Pfg5)

La création de Cociter a représenté un pas important dans cette volonté de mutualisation pour gagner en efficacité. La coopérative off-shore s'inscrit dans cette dynamique. Cette collaboration est considérée de façon unanime comme nécessaire et indispensable pour surmonter les obstacles et les verrouillages identifiés. « Ensemble on est plus fort ! » est une évidence pour tous et ce mouvement doit s'amplifier. Spontanément, les coopératives vont chercher de l'aide auprès des autres, montent des projets communs pour faciliter le financement.

⁶¹ Par exemple, le projet d'une centrale hydroélectrique sur l'Ourthe, associant 10 coopératives réunies en SCRL Hose, Sofico et le SPW Mobilité et Infrastructures, <https://sofico.org/une-nouvelle-centrale-hydroelectrique-a-liege-pour-produire-lequivalent-de-la-consommation-annuelle-de-1-300-menages/>

Un autre projet collectif entre plusieurs coopératives de REScoop se concrétise par la réponse à un appel d'offres de la SOFICO pour implanter des éoliennes sur des aires d'autoroutes. Un consortium de plusieurs coopératives se sont vues attribuées deux aires situées dans le Hainaut. <https://www.ferreole.be/tous-les-projets/>

Pour certains, REScoop, fédération de coopérative ne va pas assez loin. Une seule coopérative « mère » avec des antennes locales serait plus efficace et intéressante, car les synergies seraient favorisées. L'avantage majeur de cette union est de permettre d'envisager des projets de grande envergure et, dans le cas de l'off-shore, de dépasser de loin les objectifs jamais atteints en termes d'investissement. La hauteur de cet investissement promet des retours financiers proportionnellement élevés, au bénéfice de toutes les structures à la hauteur de leur participation.

Deux éléments sont à souligner ici, d'une part le fait que cette perspective d'apport financier peut réduire le manque de professionnalisation des organisations identifié comme un obstacle à leur diffusion et d'autre part, l'activation de la solidarité entre coopératives pour atteindre cet objectif. Il s'agit bien de s'unir pour se donner les moyens d'agir, pour acquérir du pouvoir et le renforcer.

Un des socles fondateurs du projet est la volonté de renforcer la stabilité de toutes les coopératives d'énergie, même les plus petites, en leur permettant de se professionnaliser, cette stabilisation étant elle-même indispensable à la croissance. Pour atteindre cet objectif, les grandes coopératives se sont engagées à verser à la coopérative off-shore des montants assez importants pour compléter les engagements des petites structures, ceci afin de permettre à toutes les coopératives d'entrer dans le projet et d'en retirer des bénéfices sans risquer de se trouver en défaut par rapport à leur engagement. Des cinq millions avancés au départ comme montant minimum, le seuil conseillé est descendu à un million deux cent cinquante mille euros, car les dividendes de 6% de cet investissement correspondent à la somme nécessaire pour l'engagement d'un mi-temps. Dans l'intention, toutes les coopératives devraient donc avoir la possibilité, grâce à un investissement minimum dans le projet off-shore, de sortir du bénévolat complet. Cette perspective de dividendes permettant un engagement est une motivation certaine énoncée par plus d'une organisation.

« Effectivement, le fait d'avoir des dividendes un peu plus élevés, un peu plus réguliers qui permettraient d'engager quelqu'un ça va changer fortement la dynamique de la coopérative donc ça c'est quelque chose de fondamental. »

(Entretien 5)

Le projet d'investissement dans un projet commun délocalisé génère cependant des résistances au sein des organisations, car cela implique un changement de positionnement par rapport aux principes fondateurs, en particulier la décentralisation du marché de l'énergie, la prévalence du social sur le financier et la territorialisation des actions. Le pragmatisme avait déjà entamé cette frilosité à sortir des actions locales et à développer des projets communs entre plusieurs

coopératives ce qui impliquait au moins pour une partie d'entre elles une délocalisation, mais la logique est poussée un cran plus loin avec l'off-shore.

Le projet off-shore offrant une opportunité de soulager les deux obstacles majeurs à la diffusion des coopératives citoyennes identifiés dans cette étude, il est important d'insister sur la complémentarité des deux leviers d'action, local et supra-local. L'action locale constitue l'essence des coopératives et est nécessaire pour une modification profonde de la gestion de l'énergie par les citoyen.ne.s, mais elle doit être soutenue et gagner en pouvoir. Le projet off-shore, par ses apports financiers et en légitimité est un vecteur pour accroître ce pouvoir d'influence. L'enjeu est alors d'articuler les actions au niveau macro, le projet éolien, et les actions locales en soulignant les apports réciproques.

L'équilibre à trouver est délicat. Les réticences exprimées par les organisations peuvent être considérées comme des garde-fous qui mettent l'accent sur les risques de dérives du mouvement citoyen s'il perd le contact avec sa motivation première, rendre aux citoyen.ne.s du pouvoir dans le domaine de l'énergie. Cette perte de sens ou un manque de motivation à collaborer pourraient générer une diminution des investissements et mettre de cette manière les projets en danger.

Pour éviter ces risques, il est important de montrer que le soutien à une production d'énergie éloignée en mer ne s'oppose ni aux coopératives ni aux communautés locales, car la production par le projet off-shore dépasse de loin les capacités de gestion et d'investissement d'une seule communauté. Cela a donc un sens de passer par un regroupement de coopératives pour avoir un accès à cet outil de production. L'échelle du projet appelle d'autres technologies et ce qui n'est pas possible à un niveau réduit peut être réalisé à un niveau supérieur tout en contribuant à élargir l'action locale.

« Les communautés d'énergie ne s'opposent pas aux projets off-shore, on peut très bien combiner les deux parce que c'est une question d'échelle de moyens de production et ça, ça a du sens. » (Entretien 4)

Cette prise de conscience de la complémentarité des projets à des niveaux d'échelle différents est aussi efficace pour apaiser les craintes de déséquilibre entre les motivations financières et les préoccupations sociales ou environnementales. Les citoyen.ne.s qui veulent investir leur argent dans des projets qui leur parlent peuvent le faire soit dans une coopérative locale soit dans un projet comme l'éolien off-shore, qui a autant de sens, mais qui dépasse les capacités des organisations locales. Enfin, pour éviter une déconnexion avec les réseaux de terrain, une

attention particulière doit être portée au sein de la coopérative off-shore pour instaurer des mécanismes de gouvernance intégrant pleinement les coopératives locales.

Pour revenir à la description multiniveaux, la création d'une coopérative off-shore poursuit la dynamique engagée avec la création de REScoop, avec une intensification de la structuration des initiatives développées dans les niches. Les mouvements citoyens se positionnent au côté des développeurs industriels pour lesquels ils retrouvent un statut de partenaire. Leurs actions gagnent en influence pour perturber les dynamiques du régime, de manière à la fois parallèle et opposée à la trajectoire des énergies renouvelables.

En termes de diffusion, la mise en réseau plus organique d'entités locales se combine avec le développement par le haut impulsé par la coopérative off-shore. La position de Seacoop dans le régime indique que des influences sur le système dominant sont possibles, mais, à l'inverse, qu'elle risque d'adopter les règles de fonctionnements en vigueur comme celles des entreprises industrielles commerciales. La mise en place d'une gouvernance adaptée à cette situation avec l'instauration de contre-pouvoir pour garantir l'accès des entités locales est nécessaire et une vigilance doit être maintenue pour éviter les risques de récupérations. Les actions d'influence sur le régime doivent garder le contact avec les niches. Ce sont ces initiatives locales qui donnent du sens aux actions collectives et qui bénéficient des retombées financières et d'influence. C'est en effet l'ancrage local qui favorise le changement grâce à la connaissance du contexte et l'immédiateté de l'action. L'objectif est d'accroître l'influence des innovations sociales portées par les coopératives citoyennes. Même si le renversement du régime n'est pas encore annoncé, ce renforcement est favorable, si pas nécessaire au maintien des niches.

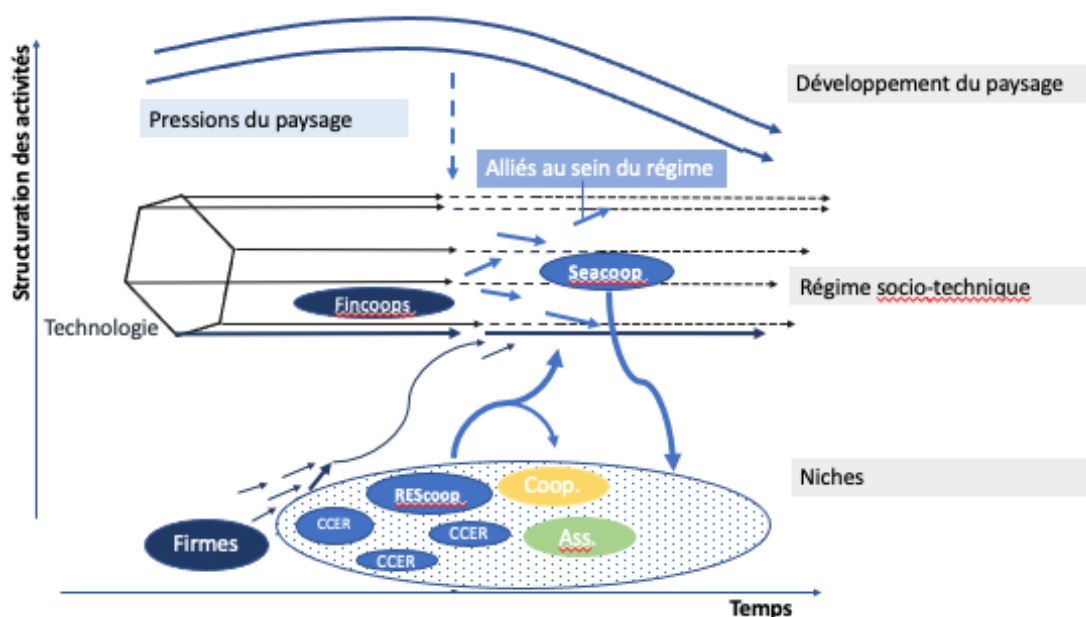


Figure 13 : présence complémentaire des CCER au niveau local et au niveau du régime

Il est prématuré aujourd'hui d'évoquer une réorganisation de régime comme cela a été fait pour les ER. Pour l'instant, le marché de l'énergie reste organisé par des libres concurrence et des systèmes d'appel d'offres pour remporter les marchés. Un soutien politique est nécessaire pour permettre aux initiatives citoyennes de se positionner dans ce marché. Il se profile favorablement aujourd'hui et en cas de succès du projet citoyen off-shore, il faut que les modifications de régime opérées résistent à une potentielle perte de soutien dans l'avenir.

6. Conclusion

Dans le contexte contemporain d'intensification de la crise climatique et de raréfaction des sources d'énergie traditionnelles, le secteur des énergies renouvelables est promis à un développement important. Dès le début de ce mouvement dans les années 90, les initiatives citoyennes se mobilisent avec la volonté et l'ambition de se réapproprier le marché pour « faire l'énergie autrement ». La transition énergétique n'est pas que technologique. Elle appelle aussi des innovations sociales et institutionnelles.

Depuis quelques années, dans un climat de méfiance croissante envers les institutions, un renforcement de la participation citoyenne est souhaité dans de nombreux domaines, dont celui de l'énergie comme en témoigne l'instauration des communautés d'énergie dans les politiques européennes. Ces perspectives de croissance du renouvelable et de la participation s'annoncent favorables aux initiatives citoyennes. La problématique de cette recherche se base sur ce constat et interroge les perspectives de diffusion des coopératives citoyennes actives dans le secteur de l'énergie.

En écho au constat d'un déficit de compréhension du modèle coopératif de la part des différents acteurs de la société (Huybrechts & Haugh 2018), la question de l'énergie citoyenne recèle en elle-même plusieurs niveaux d'action qui peuvent prêter à confusion. Elle tient à la fois du développement des énergies renouvelables et de la réappropriation de l'énergie par les citoyen.ne.s, deux tendances qui ne suivent pas la même trajectoire. Un investissement dans le renouvelable peut passer à côté des aspirations participatives. Des objectifs de croissance et de territorialisation peuvent paraître contradictoires. La participation en elle-même résonne différemment pour les citoyen.ne.s, les coopérateur.rice.s, les industriels du renouvelable ou encore les politiques. Les décrets en faveur de la participation citoyenne qui insistent sur l'instauration de dynamiques locales répondent à la nécessité de diversifier les sources d'énergie et d'investissement, mais qu'en est-il de la participation citoyenne sur le marché globalisé ?

Pour dégager des pistes de réponses, cette recherche s'est centrée sur l'évolution des coopératives citoyennes actives dans le renouvelable alors qu'elles projettent de participer à l'exploitation d'un important parc éolien en mer du Nord. Ce projet off-shore, porté par les fédérations de coopératives belges, REScoop Wallonie et REScoop Vlanderen réunies dans la coopérative Seacoop, est une opportunité d'analyser les perspectives de diffusion de ces initiatives dans le secteur de l'énergie en Belgique. La combinaison d'un focus groupe et d'entretiens semi-directifs auprès des membres des coopératives fédérées dans REScoop a révélé les motivations et surtout les freins qui limitent la diffusion des organisations ainsi que les verrouillages mis en place au sein du régime. Il s'agit principalement d'une faible professionnalisation liée à un déficit de ressources et un manque de soutien politique bridant la légitimité. Les freins observés sont aussi en lien avec les possibles confusions autour des notions de renouvelable et de participation citoyenne. Même au sein des coopératives, il est probable que ces notions ne répondent pas toujours aux mêmes objectifs et n'impliquent pas forcément les mêmes engagements.

L'analyse des résultats orientée dans une perspective multiniveaux montre que le projet off-shore va bien dans le sens d'un changement d'échelle et que les retombées positives sont nécessaires pour surmonter les obstacles et les verrouillages mis en place par le système dominant. La diffusion des CCER est entravée par des difficultés endémiques qui touchent l'éolien on-shore, principal vecteur de développement, mais aussi le fonctionnement des organisations caractérisé par un déficit de ressources et de légitimité auprès du public et du politique. S'il n'est pas une solution garantie, un investissement massif dans un parc de dimension supranationale offre des opportunités d'atténuer les obstacles à la diffusion. L'analyse multiniveaux identifie néanmoins un risque d'isomorphisme des initiatives citoyennes lorsqu'elles sont réduites à une source d'investissement comme c'est le cas dans les fincoops. Un autre risque est un affaiblissement de la réappropriation du pouvoir sur l'énergie par les citoyen.ne.s si la coopérative off-shore se déconnecte des aspirations, des besoins et des expériences des organisations locales.

Les conclusions de cette étude apportent leur contribution à la définition du concept de citoyenneté énergétique, terme en vogue pour évoquer les nouveaux arrangements sociaux et institutionnels rendus possibles par la modification du système énergétique. Il fait référence aux formes d'engagement civique pour une énergie plus durable et démocratique. Il désigne aussi un mode de gouvernance émergent, nourri d'idéaux signifiants pour les acteur.rice.s de la transition énergétique et dans lequel les individus s'assignent de nouveaux rôles, responsabilités et identités. (Pel & al., 2022) Comme le cas concret de la diffusion des CCER, objet de cette

analyse, cette notion riche en possibilités d'émancipation est aussi vulnérable à la marginalisation et à l'instrumentalisation. Pour éviter ces écueils, il est important d'ancrer le cadre normatif nourri d'idéaux dans une opérationnalisation concrète, révélant les potentialités et les conditions d'innovation et de changement, mais aussi les risques de récupération et de neutralisation. (Pel & al., 2022) Les perspectives de diffusion des CCER oscillent entre ces possibles. Le développement d'un réseau local intégré dans les communautés protège les principes fondateurs, mais est limité par un manque de ressources du à son faible poids dans le système régi par le marché. La prise de position au sein de ce marché ambitionnée par le projet off-shore et la coopérative Seacoop vise des gains économiques et sociétaux, mais risque de diluer la participation citoyenne en épousant les règles imposées par les acteurs industriels. Les fincoops se profilent comme une récupération de l'investissement citoyen par les multinationales actives dans l'énergie. Les communautés d'énergie peuvent se réduire à un outil de production alternatif à la portée des nantis si elles ne sont pas encadrées par une législation attentive aux spécificités de la participation citoyenne.

La mise en évidence de ces déviances sous-tend que le positionnement du politique vis-à-vis des initiatives citoyennes peut faire office de rempart en leur réservant de façon exclusive des parts de marché et en les intégrant dans celui-ci tout en préservant leurs spécificités. Pour équilibrer les effets des libéralisations, les États ont donc un rôle à jouer en instaurant des politiques qui reconnaissent un pouvoir citoyen face au secteur marchand. Pour cela, il est nécessaire d'insister sur ces spécificités et leur plus-value par un travail soutenu de communication, d'éducation et d'information. Ce travail « par le haut » est mené par REScoop et prend tout son sens dans cette configuration. Il est complémentaire d'une action « par le bas », car les membres des coopératives locales doivent aussi être informé.e.s sur le fonctionnement du marché de l'énergie et sur le rôle qu'il.elle.s peuvent y jouer. Il faut qu'il.elle.s saisissent le sens et la complémentarité des actions locales et non locales, l'importance d'un investissement au sein des territoires, alimenté par une présence dans des infrastructures délocalisées.

Enfin et pour conclure, il est souhaitable de maintenir et de renforcer le lien entre la coopérative off-shore et les initiatives locales, car c'est à ce niveau que les citoyen.ne.s peuvent réellement exercer leur pouvoir de changement en faveur d'une énergie durable et accessible à tous. Les réseaux locaux sont conscients des limites de leur action dans la configuration actuelle du secteur de l'énergie, mais aussi des risques encourus en cas d'intégration plus large dans le marché. Pour éviter ces risques, les coopératives fédératrices, REScoop et surtout Seacoop doivent être attentives à instaurer un mode de gouvernance qui préserve l'exercice du pouvoir

des entités locales. Il est important que les interventions délocalisées restent significantes pour les initiatives de terrain et que le positionnement des coopératives dans le marché continue à promouvoir les revendications sociales de la participation citoyenne.

En termes de limite, il faut souligner que cette recherche ne s'est nourrie que d'un nombre restreint de témoignages, représentant une seule catégorie d'acteurs. Elle se focalise sur les freins exprimés en interne au sein des coopératives comme reflets des obstacles et des verrouillages opérés par le système. Un élargissement à d'autres acteurs pourrait nuancer les perspectives et apporter d'autres éclairages, de même que l'analyse d'autres caractéristiques comme les motivations individuelles des membres ou la démarche entrepreneuriale des organisations.

Le projet off-shore rassemble les fédérations wallonne et flamande, mais seule la partie wallonne a été approchée dans cette étude. À plusieurs reprises, des différences notoires sont apparues entre ces deux réseaux, dont la plus manifeste est une adhésion à 100% au projet off-shore du côté flamand. Une partie des difficultés des coopératives observées en Wallonie et des freins exprimés par les coopérateur.rice.s tient à la configuration spécifique de ce réseau qui multiplie les organisations fortement attachées à un territoire et relativement autonomes. Il est apparu aussi que le réseau flamand s'est configuré autrement et manifeste une centralisation plus intense. Il serait intéressant de pousser plus loin la comparaison de ces deux réseaux et de mettre en évidence les liens entre ces configurations contrastées et les différentes attitudes à l'égard d'une perspective de diffusion. De cette manière, les résultats de cette analyse pourraient être nuancés et élargis à d'autres secteurs en transition.

7. Bibliographie

Sur l'ESS et les coopératives

Collard, M-C. éditrice responsable (2013). Démocratisons l'économie ! Pratiques et utopies, Monceau-sur-Sambre : SAW-B, Les dossiers de l'économie sociale, <http://www.economiesociale.be/spip/Democratisons-l-economie-Pratiques>

Collard, M-C. éditrice responsable (2011). Coopératives, un modèle tout terrien, Monceau-sur-Sambre : SAW-B, Les dossiers de l'économie sociale, <http://www.economiesociale.be/spip/Etudes-annuelles>

Defourny, J. & Nyssens, M. (2011). Approches européennes et américaines de l'entreprise sociale : une perspective comparative. *RECMA*, 319, 18-35, <https://doi.org/10.7202/1020805ar>

Defourny, J. & Nyssens, M., (2013). L'approche EMES de l'entreprise sociale dans une perspective comparative, working paper Interuniversity Attraction Pole (IAP) on social enterprise (SOCENT) – 2012-2017, <https://doi.org/10.7202/1020805ar>

Defourny, J. & Nyssens, M. (2021). *La diversité des modèles d'entreprises sociales: nouvelles dynamiques au cœur et aux confins de l'économie sociale et solidaire*. In: *Empower SE Stakeholder Brief*, no.8, p. 1-21 <http://hdl.handle.net/2078.1/254570>

Dohet, J. (2018). Le mouvement coopératif : histoire, questions et renouveau. *Courrier hebdomadaire du Crisp*, 5(5-6), <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2018-5-page-5.htm>

Hiez, D. & Laurent, R. (2011). La nouvelle frontière de l'économie sociale et solidaire : l'intérêt général? *Revue internationale de l'économie sociale*, (319), 36–56, <https://doi.org/10.7202/1020806ar>

Mertens, S. & Marée, M. (2007). Les contours de l'économie sociale : clarification conceptuelle, https://edge.edx.org/asset-v1:LouvainX+Louv26x+2019_T3+type@asset+block@Louv26x_note_Mar%C3%A9eMertens.pdf

Nyssens, M. (2020). Les fondements de l'économie sociale et solidaire, a course of study offered by LouvainX, an online learning initiative of Université catholique de Louvain.

Richez-Battesti, N. (2017). Chapitre 2 : Les coopératives dans Nyssens M. & Defourny J. (2017). *Economie sociale et solidaire, socio-économie du 3e secteur*, Louvain-la-Neuve .

Rijpens, J., Jonet C. & Mertens, S. (2015). Coopératives et démocratie, Un état des lieux pour encourager la vitalité démocratique des coopératives, asbl barricade et la Chaire Cera, http://www.barricade.be/sites/default/files/publications/pdf/2015_-_cooperatives_et_democratie.pdf

Rijpens, J. & Mertens, S. (2016). Gouvernance et coopératives l'idéal coopératif à l'épreuve de la pratique, dans *Gouvernance et coopératives*, <https://smartbe.be/fr/comprendre/publications/education-permanente/gouvernance-et-cooperatives-lideal-cooperatif-lepreuve-de-la-pratique/>

Vanwelde, M. (2019). Que penser du nouveau « code des sociétés et des associations » ?, Analyse SAW-B, https://saw-b.be/wcontent/uploads/sites/39/2020/05/a1905_que_penser_du_nouveau_code_des_societes_et_des_associations.pdf

Sur les coopératives d'énergies renouvelables, l'innovation sociale et les mouvements sociaux

Bauwens, T., Gotchev, B., Holstenkamp, L. (2016). What drives the development of community energy in Europe? The case of wind power cooperatives. *Energy Research & Social Science*, 13, 136–147. <http://dx.doi.org/10.1016/j.erss.2015.12.016>

- Bauwens, T., Defourny, J. (2017). Social capital and mutual versus public benefit: the case of revendable of energy cooperatives, dans *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*. <https://doi.org/10.1111/apce.12166>
- Bauwens, T., Dufays, F., Huybrechts, B. (2019). Understanding the Diverse Scaling Strategies of Social Enterprises as Hybrid Organizations: The Case of Renewable Energy Cooperatives, dans *Organization & Environment*, 33(6), https://www.researchgate.net/publication/331928640_Understanding_the_Diverse_Scaling_Strategies_of_Social_Enterprises_as_Hybrid_Organizations_The_Case_of_Renewable_Energy_Cooperatives/link/5c935d04299bf111693bf3f9/download
- Bauwens, T. (2015). Propriété coopérative et acceptabilité sociale de l'éolien terrestre. *Reflets et perspectives de la vie économique*, tome liv (1-2), 59-70. <https://doi.org/10.3917/rpve.541.0059>
- Bauwens, T. (2016). Explaining the diversity of motivations behind community renewable energy, *Energy Policy*, vol.13, pp 278-290. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0301421516301203>
- Callorda Fossati, E., Degavre, F. & Lévesque, B. (2018). L'innovation sociale : retour sur les marches d'une construction théorique et pratique, *Revue de la régulation* [En ligne], 23 | 1er semestre / Spring 2018. <http://journals.openedition.org/regulation/12980> ; DOI : 10.4000/regulation.12980
- Christen, G. & Hamman, P. (2014). Des inégalités d'appropriation des enjeux énergétiques territoriaux ? Analyse sociologique d'un instrument coopératif autour de l'éolien « citoyen ». *VertigO*, 14 (3) : inégalités écologiques, <https://doi.org/10.4000/vertigo.15528>
- Collard, F. (2015). Les énergies renouvelables. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 7(7-8), 5-72. <https://doi.org/10.3917/cris.2252.0005>
- Declercq, C. & Vincent, A. (2000). L'ouverture du marché de l'électricité : I. Le cadre institutionnel. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 19(19), 1-53. <https://doi.org/10.3917/cris.1684.0001>
- Gjørtler Elkjær L., Horst, M. & Nyborg, S. (2021). Identities, innovation, and governance: A systematic review of co-creation in wind energy transitions, *Energy Research & Social Science*, Volume 71, <https://doi.org/10.1016/j.erss.2020.101834>
- Gregg, J. S., Nyborg, S., Hansen, M., Schwanitz, V. J., Wierling, A., Zeiss, J. P., ... Padovan, D. (2020). Collective Action and Social Innovation in the Energy Sector: A Mobilization Model Perspective. *Energies*, 13(3), 651. doi :10.3390/en13030651
- Hargrave, T., & Van De Ven, A. (2006). A Collective Action Model of Institutional Innovation. *The Academy of Management Review*, 31(4), 864-888. Retrieved March 17, 2021, <http://www.jstor.org/stable/20159256>
- Hoppe, T.; De Vries, G. (2019). Social Innovation and the Energy Transition. *Sustainability*, 11, 141. <https://doi.org/10.3390/su11010141>
- Huybrechts, B. (2013). Social enterprise, social innovation and alternative economies: insights from fair trade and renewable energy, *Alternative Economies and Spaces*, <https://doi.org/10.14361/transcript.9783839424988.113>
- Huybrechts, B. & Mertens, S. (2014). The relevance of the cooperative model in the field of renewable energy, *Annals of Public and Cooperative Economics*, 85:2, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/apce.12038>
- Huybrechts, B. & Mertens, S. (2011), Renewable Energy Source Cooperatives (REScoops): Assets, Obstacles and Diffusion Strategies, <https://www.researchgate.net/publication/277226040>

Huybrechts, B. & Haugh, H. (2018). The roles of networks in institutionalizing new hybrid organizational forms: Insights from the European renewable energy cooperative network, *Organization Studies*, journal.sagespub.com. <http://hdl.handle.net/2268/213270>

Lévesque, B. (2006). Le potentiel d'innovation de l'économie sociale : quelques éléments de problématique, *Cahiers du CRISES*, ET 0604, Montréal.
https://www.researchgate.net/publication/250992236_Le_potentiel_d%27innovation_et_de_transformation_de_l%27economie_sociale_quelques_elements_de_problematique

Mayen, H. (2017). Le renforcement de la participation citoyenne dans le cadre de référence éolien wallon, l'étude du changement politique à travers l'analyse des stratégies d'acteurs. Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université catholique de Louvain, 2017. Prom. : Aubin, David. <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:11125>

Neveu, E. (2011). Sociologie des mouvements sociaux, Paris : La découverte.

Pel et al. (2022). Energy Citizenship; Ideals, Ideology and Ideal types in the Energy Transition. Conférence paper,
https://www.researchgate.net/profile/BonnoPel/publication/360528552_Energy_Citizenship_Ideals_Ideology_and_Ideal_types_in_the_Energy_Transition/links/627c05093a23744a727719b0/Energy-Citizenship-Ideals-Ideology-and-Ideal-types-in-the-Energy-Transition.pdf?origin=publication_detail

Richez-Battesti, N., Petrella, F., Vallade, D. (2012). L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : quels enjeux et défis pour l'analyse ? *Innovations*, vol. 2, n° 38, p. 15-36. <https://www.cairn.info/revue-innovations-2012-2-page-15.htm>

Schoutheete (de), C. (2018). Freins et leviers au développement éolien en Wallonie, Fédération Inter-Environnement Wallonie. https://www.iew.be/wp-content/uploads/2019/03/DossierEolien_WEB.pdf

Vanwelde, M. (2018), Les coopératives éoliennes industrielles : c'est du vent ? , Analyse SAW-B, https://saw-b.be/wp-content/uploads/sites/39/2020/05/a1802_cooperatives_eoliennes_industrielles.pdf

Warnier, H. (2016). Les coopératives éoliennes : idéal coopératif et réalité industrielle. Louvain School of Management, Université catholique de Louvain. Prom. : Bréchet, Thierry. <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:7089>

Wokuri, P. (2019). Participation citoyenne et régimes de politiques publiques : nouvelle donne ou donne inchangée ? Le cas des projets coopératifs d'énergie renouvelable au Danemark et en France. *Lien social et Politiques*, (82), 158–180. <https://doi.org/10.7202/1061881ar>

Sur les cadres théoriques, la perspective multiniveaux

Audet, R. (2015). Le champ des sustainability transitions : origines, analyses et pratiques de recherche. *Cahiers de recherche sociologique*, (58), 73–93. <https://doi.org/10.7202/1036207ar>

Avelino, F. (2011). Power in Transition: Empowering Discourses on Sustainability Transitions, Erasmus Universiteit rotterdam, <https://www.researchgate.net/publication/24186038>

Avelino, F. & Wittmayer, J. (2016) Shifting Power Relations in Sustainability Transitions: A Multi-actor Perspective, *Journal of Environmental Policy & Planning*, 18:5,
<http://dx.doi.org/10.1080/1523908X.2015.1112259>

Avelino, F., Wittmayer, J., Pel, B., Weaver, P., Dumitru, A., Haxeltine, A., Kemp, R., Jørgensen, M., Bauler, T., Ruijsink, S., & O'Riordan, T. (2019). Transformative social innovation and (dis)empowerment. *Technological Forecasting & Social Change*, 145, 195–206. <https://doi.org/10.1016/j.techfore.2017.05.002>

- Callorda Fossati, E., Degavre, F. et Lévesque, B. (2019). Innovations sociales transformatrices et perspective multiniveaux sur les transitions soutenables, Dialogue entre deux approches complémentaires du changement social, Working paper préparé pour la 7ème Conférence EMES « Sustainable development through social enterprise, co-operative and voluntary action », 24-27 juin 2019 à Sheffield Hallam University UK , version du 15 août 2019 , consulté sur <https://emes.net/content/uploads/publications/innovation-and-transition-for-a-dialogue-between-the-strong-conception-of-social-innovation-and-the-multi-level-perspective-of-the-transition-toward-sustainability/ESCP-7EMES-19-Callorda-Degrave-Levesque.pdf>
- de Geus, T. and Wittmayer, J. (2019). Social Innovation in the Energy Transition. Examining diversity, contributions and challenges. Scoping workshop report. Cambridge: Energy-SHIFTS. https://energy-shifts.eu/wp-content/uploads/2019/10/02_Social-Innovation-in-the-Energy-Transition.pdf
- De Herde V, Baret P.V. & Maréchal K. (2020). Coexistence of Cooperative Models as Structural Answer to Lock-Ins in Diversification Pathways: The Case of the Walloon Dairy Sector. *Front. Sustain. Food Syst.* 4:584542. doi: 10.3389/fsufs.2020.584542
- Dóci, G., Vasileiadou, E., & Petersen, A. (2015). Exploring the transition potential of renewable energy communities. *Futures: the Journal of Policy, Planning and Futures Studies*, 66, 85–95. <https://doi.org/10.1016/j.futures.2015.01.002>
- Geels, F., & Schot, J. (2007). Typology of sociotechnical transition pathways. *Research Policy*, 36(3), 399–417. <https://doi.org/10.1016/j.respol.2007.01.003>
- Geels, F. (2011). The multi-level perspective on sustainability transitions: Responses to seven criticisms. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 1(1), 24–40. <https://doi.org/10.1016/j.eist.2011.02.002>
- Geels, F. (2019). Socio-technical transitions to sustainability: a review of criticisms and elaborations of the Multi-Level Perspective. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 39, 187–201. <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2019.06.009>
- Hargreaves, T., Haxeltine A., Longhurst, N. & Seyfang, G. (2011). Sustainability transitions from the bottom-up: Civil society, the multi-level perspective and practice theory, CSERGE Working Paper, No. 2011-01, University of East Anglia, The Centre for Social and Economic Research on the Global Environment (CSERGE), Norwich, <http://hdl.handle.net/10419/48796>
- Hargreaves, T., Hielscher, S., Seyfang, G. & Smith, A. (2013). Grassroots innovations in community energy: The role of intermediaries in niche development: Grassroots Innovations (Edited by Gill Seyfang and Adrian Smith). *Global Environmental Change*, 23(5), 868–880, https://www.researchgate.net/publication/258835477_Grassroots_innovations_in_community_energy_The_role_of_intermediaries_in_niche_development
- Hölsgens et al. (2018). Social innovations in the German energy transition: an attempt to use the heuristics of the multi-level perspective of transitions to analyze the diffusion process of social innovations, *Energy, Sustainability and Society*. <https://doi.org/10.1186/s13705-018-0150-7>
- Hölsgens, R. (2020). Why Sustainable Social Innovations (Do Not) Diffuse? An Alternative View to Social Innovation Dynamics, In: Martini M., Hölsgens R. & Popper R. (eds) (2020). Governance and Management of Sustainable Innovation. Sustainability and Innovation. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-030-46750-0_3
- Hölsgens R. & Schultze J. (2020). Types of Innovation for Sustainability: The Role of Social Innovations. In: Martini M., Hölsgens R. & Popper R. (eds) (2020). Governance and Management of Sustainable Innovation. Sustainability and Innovation. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-030-46750-0_3

Lefèvre, S. & Audet, R. (2016). La mise en marché alternative de l'alimentation à Montréal. De la niche d'innovation à une transition du secteur alimentaire ? *Revue Interventions économiques* [En ligne], 54 [http:// journals.openedition.org/interventionseconomiques/2689](http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2689) ; DOI : 10.4000/interventionseconomiques.2689

Moss, T., 2009. Intermediaries and the governance of sociotechnical networks in transition. *Environment and Planning A* 41 (6), 1480–1495.
https://www.researchgate.net/publication/46559941_Intermediaries_and_the_Governance_of_Sociotechnical_Networks_in_Transition

Robert D. Benford, & David A. Snow. (2000). Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment. *Annual Review of Sociology*, 26(1), 611–639.
<https://doi.org/10.1146/annurev.soc.26.1.611>

Seyfang, G. & Smith, A. (2007), Grassroots Innovations for Sustainable Development: towards a new research and policy agenda, *Environmental Politics*, 16(4):584-603, DOI:10.1080/09644010701419121

Seyfang, Gill & Haxeltine, Alex. (2012). Growing Grassroots Innovations: Exploring the Role of Community-Based Initiatives in Governing Sustainable Energy Transitions. *Environment and Planning C: Government and Policy*. 30. DOI: 10.1068/c10222.

Seyfang, G.; Park, J.J.; Smith, A. (2013), A thousand flowers blooming? An examination of community energy in the UK. *Energy Policy*, 61, 977–989. DOI:10.1016/j.enpol.2013.06.030

Seyfang, G., Longhurst, N. (2016) What influences the diffusion of grassroots innovations for sustainability? Investigating community currency niches, *Technology Analysis & Strategic Management*, 28:1, 1-23, DOI: 10.1080/09537325.2015.1063603

Smith, A., Voß, J., & Grin, J. (2010). Innovation studies and sustainability transitions: The allure of the multi-level perspective and its challenges. *Research Policy*, 39(4), 435–448.
<https://doi.org/10.1016/j.respol.2010.01.023>

Smith, A. (2007). Translating Sustainabilities between Green Niches and Socio-Technical Regimes. *Technology Analysis & Strategic Management*, 19(4), 427–450.
<https://doi.org/10.1080/09537320701403334>

Smith, A., Hargreaves, T., Hielscher, S., Martiskainen, M. & Seyfang, G (2016). Making the most of community energies: Three perspectives on grassroots innovation, *Environment and Planning A* 2016, Vol. 48(2) 407–432, <https://doi.org/10.1177/0308518X15597908>

Sur les focus groupes

Davister et al. (2004), Les groupes focalisés, *Stop j'agis, Fiches méthodologiques*, F1, Apes Uliège

Evans, Ch. (2011). Les groupes de discussion ou focus groups, In : Mener l'enquête : Guide des études de publics en bibliothèque [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib, (généré le 01 février 2021).
<https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.581>.

Kitzinger, J., Markova, I. & Kalampalikis, N. (2004). Qu'est-ce que les focus groups ? *Bulletin de psychologie*, Groupe d'étude de psychologie, 2004, 57 ((3)), pp.237-243. halshs-00533472

Van Campenhout, L., Franssen, A. & Cantelli, F. (2009), La méthode d'analyse en groupes, *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 05 novembre 2009, consulté le 07 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/2968> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sociologies.2968>

Textes de référence pour la législation

- Parlement européen

BEPA, 2011, *Empowering people, driving changes: social innovation in the European Union*, European Commission. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/4e23d6b8-5c0c-4d38-bd9d-3a202e6f1e81>

Directive 96/92/CE concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, 1996, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:31996L0092>

Directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelable, 2009, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32009L0028&from=EN>

Directive 2019/944 pour définir les règles du marché intérieur de l'électricité, 2019, consulté le 26 juin 2021 sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019L0944&from=NL>

Directive 2018/2001 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, 2018, consulté le 26 juin 2021 sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32018L2001>

Note de transmission des conclusions du Conseil européen des 23 et 24 octobre 2014, consulté le 26 juin sur <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-169-2014-INIT/fr/pdf>

Note de transmission des conclusions du Conseil européen des 10 et 11 décembre 2020, consulté le 26 juin <https://www.consilium.europa.eu/media/47328/1011-12-20-euco-conclusions-fr.pdf>

- Gouvernement wallon

Modifications du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, art. 2, consulté le 26 juin 2021 sur <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2019/05/02/2019204063/2019/09/23>

Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région Wallonne, 2002, 43 pages. <http://www.nonmerci.be/fichiers/03%20Cadre%20ref%20%C3%A9olien.pdf>

Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région Wallonne, 2013, 46 pages, <https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/cdr.pdf?ID=28134>

Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014 : Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire, 2009, 264 pages. <https://step4-sfc.eu/IMG/pdf/901-projetdedeclarationdepolitiqueregionalewallonne-1.pdf>

Le marché belge de l'électricité et la libéralisation, site du SPF Économie, consulté le 20 juin 2021 sur <https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/sources-denergie/electricite/le-marche-belge-de>

Pax Eolienica : avancées concrètes, communication presse du Gouvernement wallon publiée le 28/02/2019, consulté le 26 juin 2021 sur <https://gouvernement.wallonie.be/home/presse/publications/pax-eolienica--avancees-concretes.publicationfull.html>

Décret du 2 mai 2019 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, consulté le 26 juin 2021 sur <https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2019/05/02/2019204063/2019/09/23>

Contribution de la Wallonie au plan national Énergie-Climat 2030 (PNEC2030), consulté le 26 juin 2021 sur <http://www.awac.be/images/Pierre/PACE/PWEC2030/PWEC%202030%20version%20definitive%2028%20novembre%202019%20approuv%C3%A9%20par%20le%20GW.pdf>

Communautés d'énergie et autoconsommation collective : partageons nos énergies !, communication mise à jour le 18 février 2020, consulté le 26 juin 2021 sur <https://energie.wallonie.be/fr/18-12-2020-communautes-d-energie-et-autoconsommation-collective-partageons-nos-energies.html?IDD=146181&IDC=8187>

Liste des figures et tableaux

Figure 1	Parc éolien on-shore, Braives (© S. Moreaux)	p.19
Figure 2	Triangle de l'ESS, d'après Defourny, 2017, p.58, source EDX, module 2	p.23
Figure 3	Triangle proposé par l'EMES, mentionné dans EDX, module 3	p.25
Figure 4	Les différents niveaux d'acteurs du Welfare mix, source Evers & Laville (2004), p.17, repris dans Avelino & Wittmayer (2016), p.634	p.27
Figure 5	Perspective multiniveaux, schéma et légende, source Aslund 2016 sur https://www.tamarackcommunity.ca/hubfs/Resources/French%20Resources/IAAG-Multi-Level-Perspective%20-%20traduit%20FR%20FINAL.pdf ,	p.40
Figure 6	Cadre de la perspective multiniveaux et les relations de pouvoir d'après Avelino 2011	p.42
Figure 7	Plan d'organisation du focus groupe	p.46
Figure 8	Les coopératives membres de REScoop Wallonie, https://www.rescoop-wallonie.be/home-2-2/ ,	p.53
Figure 9	Schéma de la collaboration entre coopératives, source site de la coopérative NosseMoulin, https://www.nossemoulin.org/cooperateur/	p.56
Figure 10	Montage du projet off-shore porté par REScoop, source REScoop	p.59
Figure 11	Schémas de la transformation du régime par les innovations des niches et de la substitution technologique, adaptés de Geels & Schot (2007)	p.79
Figure 12	Renforcement des CCER avec le rassemblement dans REScoop et l'établissement de collaboration avec d'autres niches. Des liens se créent avec des alliés au sein du régime	p.86
Figure 13	Présence complémentaire des CCER au niveau local et au niveau du régime	p.92
Tableau 1	Composition du focus groupe	p.46
Tableau 2	Liste des entretiens	p.49
Tableau 3	Liste des entretiens exploratoires	p.50
Tableau 4	Liste des organisations membres de REScoop Wallonie	p.57

Liste des abréviations

AIC	Alliance coopérative internationale
CCER	Coopérative citoyenne d'énergie renouvelable
CEC	Communauté d'énergie citoyenne
CER	Communauté d'énergie renouvelable
CNC	Conseil national de la coopération
EE	Efficacité énergétique
EMES	Émergence de l'entreprise sociale
ESS	Économie sociale et solidaire
ER	Énergie renouvelable
IS	Innovation sociale
MLP	Multi levels perspective
MAP	Multi actors perspective

8. Annexes

Guide d'entretien pour les membres de coopératives

- **Concernant une perspective de changement d'échelle des CCER en général ?**

- Quels sont selon vous les principaux atouts des coopératives dans le domaine de l'énergie ?
(plus-value d'un projet citoyen coopératif, objectifs et motivations)
- Dans la situation actuelle (engouement pour les ER, engouement pour la participation citoyenne) comment envisagez- vous l'évolution de la place des coopératives citoyennes dans le secteur de l'énergie ?
(en lien avec le régime et le paysage ?, relation avec politiques/ industries/citoyens)
- Identifier les freins et les leviers à une diffusion plus large ?
(technologie plus lourde ? manque de soutien politique ? concurrence du marché ? manque de conscience citoyenne ?)

- **Situation de la coopérative**

- Où en est votre coopérative ?
(projet initial, âge et taille, nombre de membres, professionnalisation, projets en cours ?)
- Comment sont prise les décisions ?
(poids du CA ? poids de l'AG ? mobilisation des membres ?)
- Comment votre coopérative envisage-t-elle son développement ?
(ambitions de croissance? élargissement du nombre de membres? action locale ou plus large ?)
- Quels échanges avez-vous avec d'autres acteurs ?
(communes, entreprises, autres coopératives, REScoop ?)

- **Projet offshore**

- Comment a été reçue la demande de participation au projet Off-shore ?
- Quels arguments ont pesés le plus dans la décision ?
(lien avec la situation de la coopérative ?)
- Un des avantages mis en avant par REScoop est de permettre une professionnalisation des coopératives. Pourquoi est-ce ou non souhaitable ?
- Le projet repose sur la coopération entre coopératives (solidarité) : comment articuler ces différents niveaux d'action des CCER, local et supralocal ?

